

VOLET PAYSAGER

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF
SUR LA COMMUNE DE CORMAINVILLE (28)

AOÛT 2026

Étude d'impact du projet éolien

de la Ferme du Moulin Neuf

Eure-et-Loir - 28

Volet paysager



VOLKSWIND France S.A.S
25 rue du Général Mocquery
37550 Saint-Avertin
Tel : +33 (0)2 47 54 27 44



agence couasnon
9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes
Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS	6
2 . BIBLIOGRAPHIE	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT	7
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES	8
4.1. Qualification des vues – stade état initial	8
4.2. Qualification des vues – stade variantes et impacts.....	9
4.3. Enjeu	10
4.4. Sensibilité paysagère	10
4.5. Impact paysager	10
B . LOCALISATION DU PROJET	11
C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE	12
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	12
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	12
2.1. Méthodologie.....	12
2.2. Présentation des aires	16
2.1.1. Aire d'étude immédiate	16
2.1.2. Aire d'étude rapprochée	16
2.1.3. Aire d'étude éloignée.....	16
PARTIE 1. ÉTAT INITIAL	20
A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL	20
B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	24
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	26
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie.....	26
1.2. Les unités paysagères.....	32
2 . CONTEXTE ÉOLIEN	40
2.1. Les documents réglementaires	40
2.2. Effets cumulés.....	42
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	46
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco	46

3.2. Les sites protégés	48
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	55
3.4. Les monuments historiques	56
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	70
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	72
1.1. Le relief et l'hydrographie	72
1.2. Les principaux axes de communication	74
1.2.1. Axes viaires	74
1.2.2. Axes ferroviaires	74
1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication	78
1.3. L'habitat.....	80
1.3.1. Méthodologie d'analyse	80
1.3.2. Habitat de plateau.....	82
1.3.3. Habitat de vallée.....	86
1.3.4. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat.....	90
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN	92
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	94
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco	94
3.2. Les sites protégés	94
3.3. Les sites patrimoniaux remarquables.....	94
3.4. Les monuments historiques	94
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	106
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	108
1.1. Le relief et l'hydrographie	108
1.2. Les principaux axes de communication	112
1.2.1. Axes viaires	112
1.2.2. Sentiers de randonnée	112
1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication	115
1.3. L'habitat.....	116
1.3.1. Les bourgs et hameaux principaux.....	116

1.3.2. Perception depuis les lieux-dits – habitat isolé.....	130
1.3.3. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat.....	133
2. PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	135
2.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	135
2.2. Les sites protégés.....	135
2.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	135
2.4. Zone de Présomption de prescription archéologique.....	135
2.5. Les monuments historiques	136
E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS.....	141
PARTIE 2. ÉTUDE DES VARIANTES	146
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES	146
B . COMPARAISON DES VARIANTES	148
1. PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	148
2. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES VARIANTES	153
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....	156
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	156
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	158
1. CHOIX DES PHOTOMONTAGES	158
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	165
D . ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	172
1. CARNET DE PHOTOMONTAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	172
2. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	185
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	186
E . ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	188
1. CARNET DE PHOTOMONTAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	188

2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	309
3. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	310
F . ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	312
1. CARNET DE PHOTOMONTAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	312
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	391
3. CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	392
G . PRISE EN COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE ÉOLIEN.....	393
H . POSTES DE LIVRAISON	409
I . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	411
1. MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	411
2. MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	412
3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ÉOLIEN ET DE RÉDUCTION	413
4. TABLEAU RÉCAPITULATIF	415
J . CARTES DE SYNTHÈSE	416
K . CONCLUSION	419
PARTIE 4. ANNEXES	423
A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	423
B . TABLE DES FIGURES	425
C . GLOSSAIRE.....	427
D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	431

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du Projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf sur la commune de Cormainville (28).

Ce projet est porté par la société Volkswind.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en octobre 2020, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et le patrimoine ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

- **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en fin 2016, puis en 2020
- **Le Schéma Régional Éolien (SRE) du Centre**, co-élaboré entre l'État et le Conseil Régional, approuvé le 28 juin 2012,
- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire**, approuvé par le préfet de région le 4 février 2020,
- **Le schéma éolien départemental d'Eure-et-Loir**, élaboré par la Préfecture d'Eure-et-Loir en juillet 2008.
- **Le guide des paysages d'Eure-et-Loir**, élaboré par le CAUE 28 et validé en 2008.
- **Note d'orientation des études d'impact pour les projets de parcs éoliens en région Centre**, élaborée par la DREAL Centre et mise à jour le 1er octobre 2008
- **Méthode d'évaluation des effets d'encerclement et de saturation en région Centre**, élaborée par la DREAL Centre et validée le 15 mai 2015
- **Directive de protection et de mise en valeur des paysages : Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres**, élaborée par la DREAL Centre-Val de Loire et publiée en octobre 2019

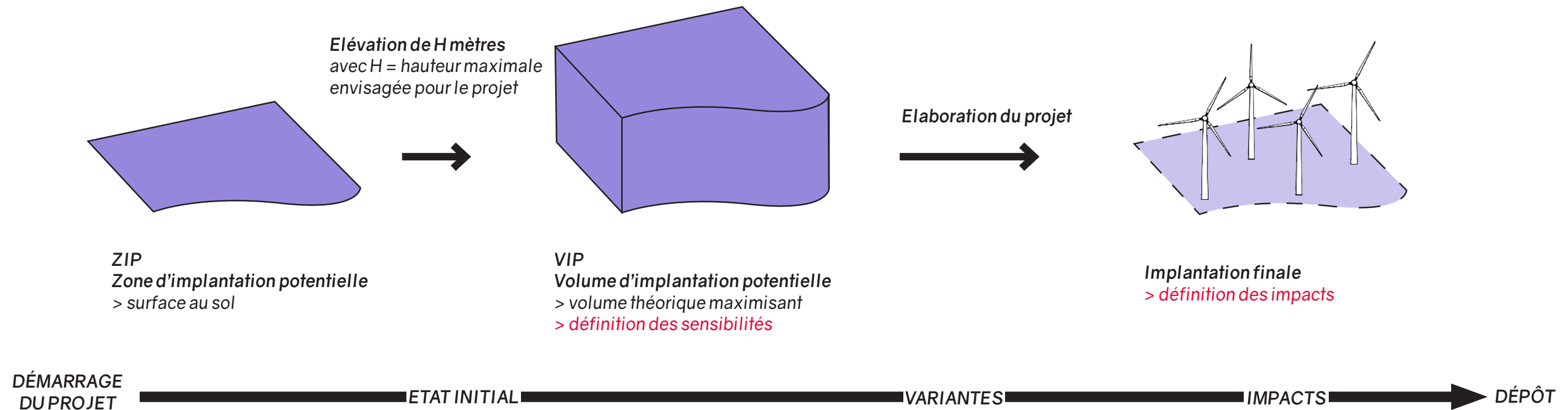
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

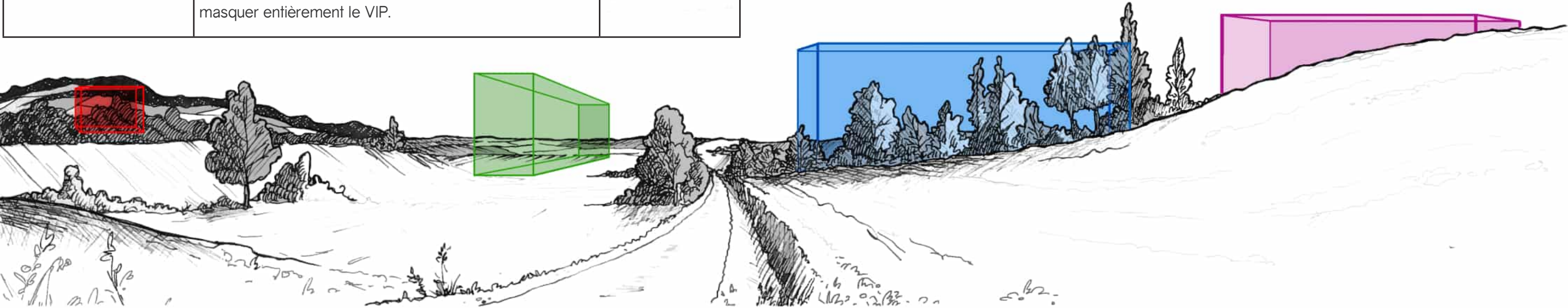
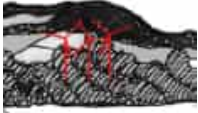
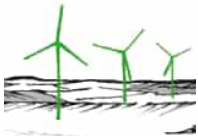


Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. QUALIFICATION DES VUES - STADE VARIANTES ET IMPACTS

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

PERCEPTION VERTICALE

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

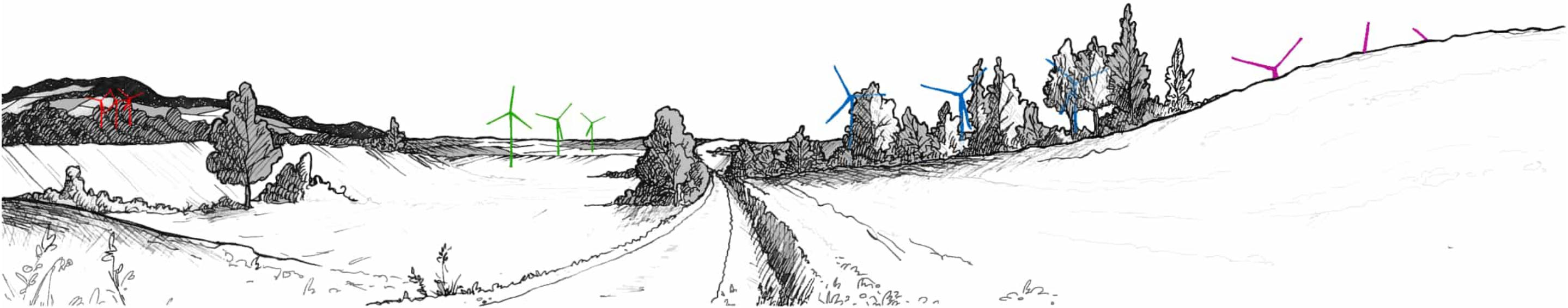


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »

(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. »

(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Un élément présentant un enjeu fort vis-à-vis de l'éolien ne présente pas forcément de sensibilité au regard du projet concerné.

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparait comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. IMPACT PAYSAGER

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . LOCALISATION DU PROJET



Figure 3 : Carte de localisation géographique 1/3

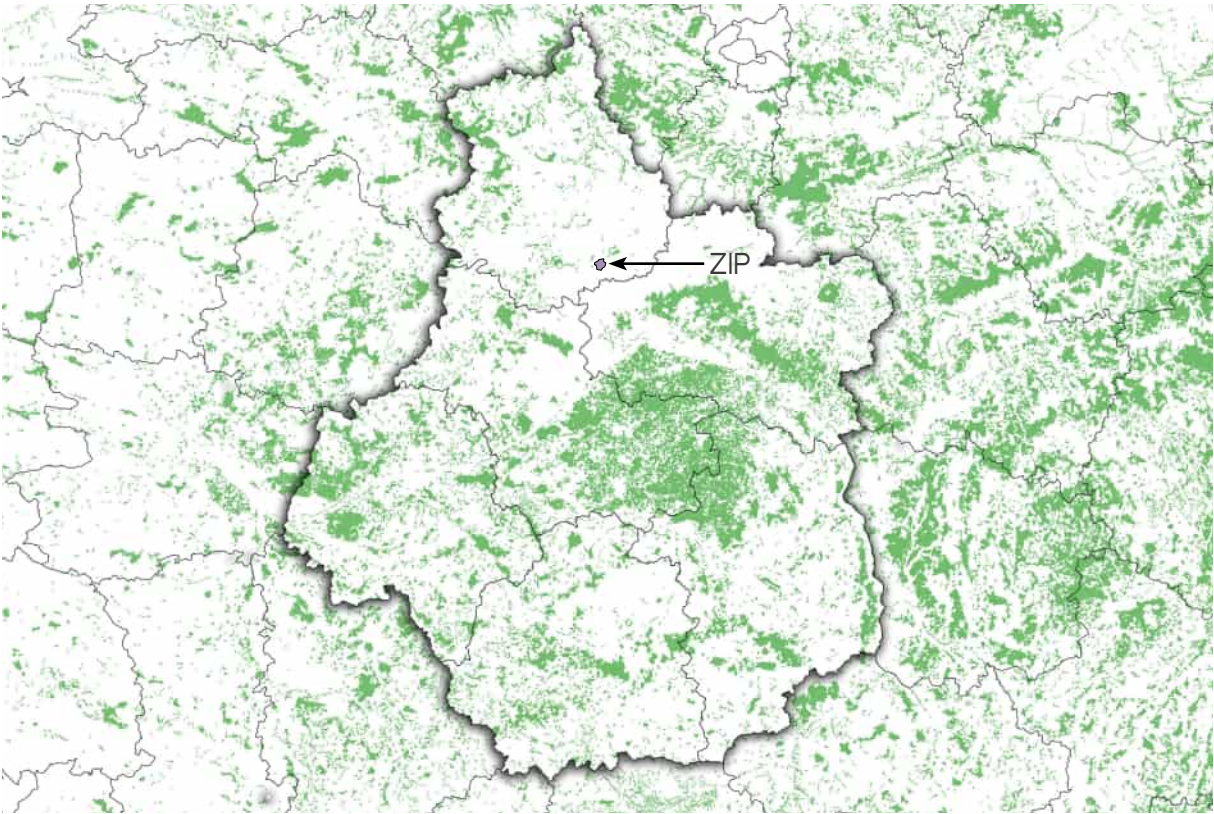


Figure 4 : Carte de localisation géographique 2/3

Le projet se situe dans la région Centre-Val de Loire, dans la partie sud du département d'Eure-et-Loir, à environ 32 km au sud-est de Chartres, 25 km au nord-ouest d'Orléans et 19 km à l'est de Chateaudun. Le territoire d'étude se déploie principalement sur les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret. La zone d'implantation potentielle (ZIP) s'inscrit sur les communes de Cormainville, Courbehaye et Guillonville.

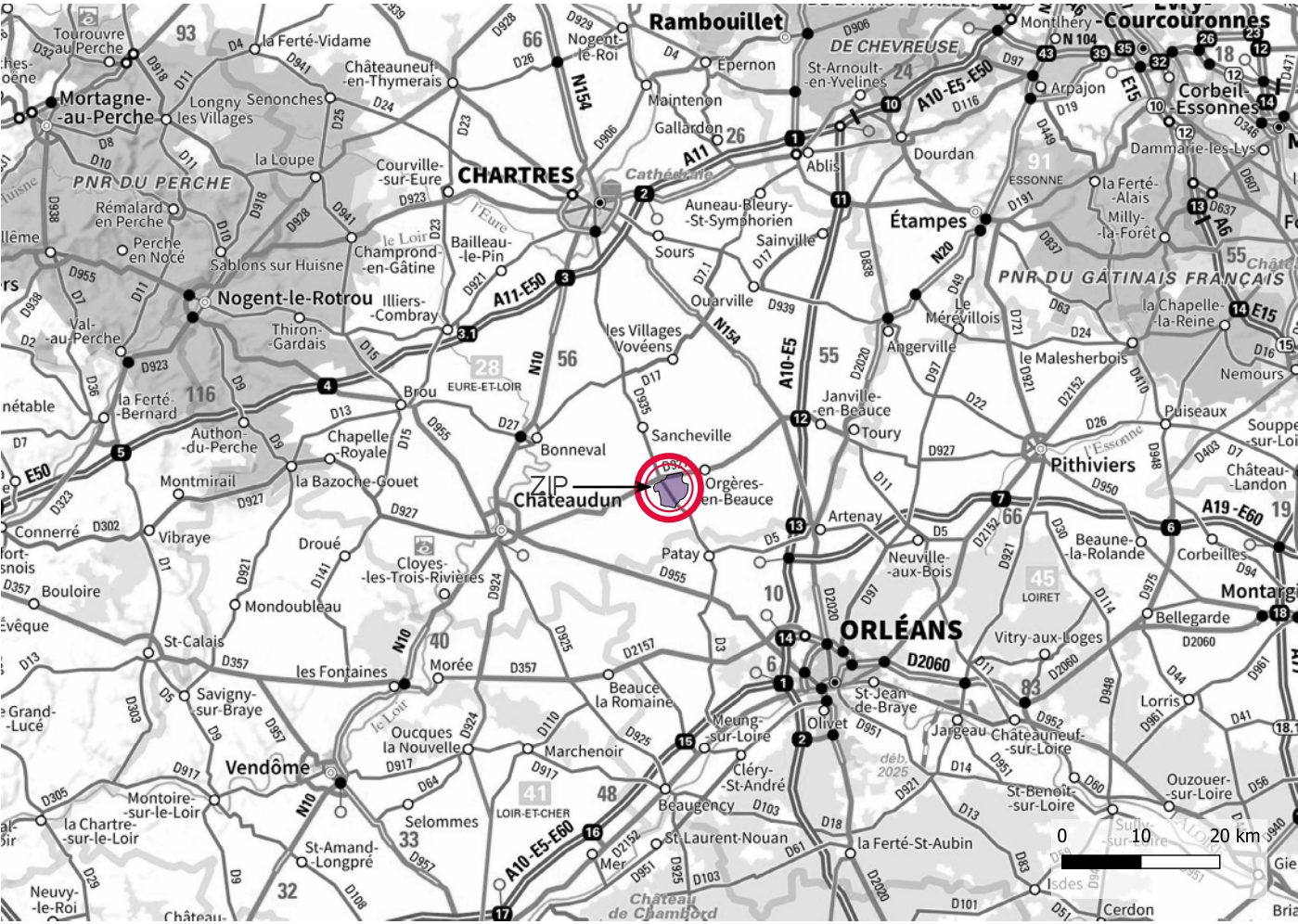


Figure 5 : Carte de localisation géographique 3/3

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'étude imbriquées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les villages et hameaux les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :
 $R = (60+E) \times h$ avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour ce projet, 12 éoliennes de 180 m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 12.9 km d'après la formule du guide. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 180 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté¹, le calcul de la visibilité théorique² basé sur la variation de l'angle vertical a été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel³ pour une hauteur de 180 m (hauteur maximum en bout de pale envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief⁴ et des principaux boisements⁵.

À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

1 Logiciel WindPro 3.5, module ZVI
2 La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV
3 Également appelé VIP, voir page 7
4 Base de données : BD Alti 75m
5 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)



FIGURE 6 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE DU VIP
BASÉE SUR LA VARIATION DE L'ANGLE VERTICAL

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 5,0°

> 5,0°

Boisements utilisés pour le calcul
de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

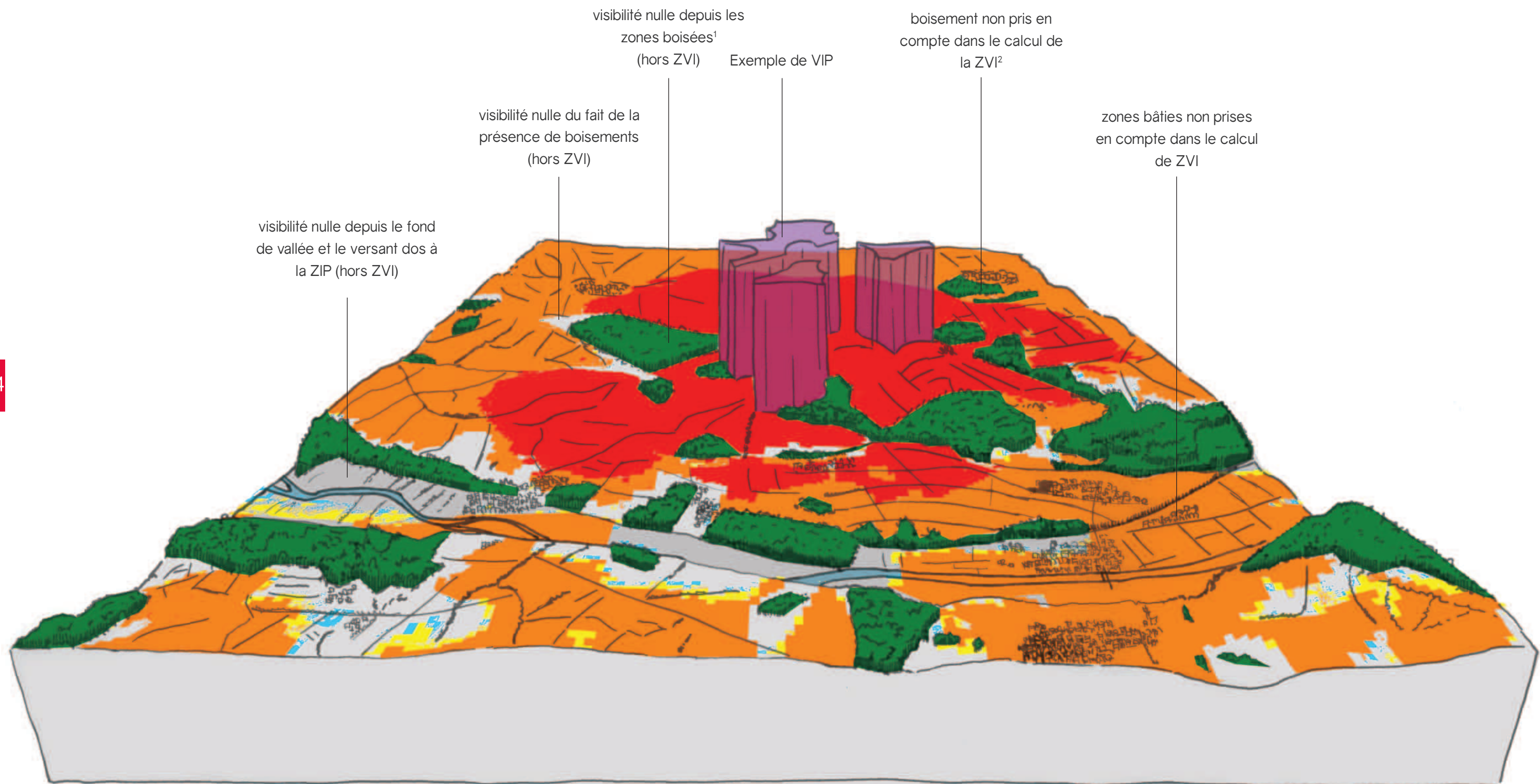
Source : - IGNBD Alt 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

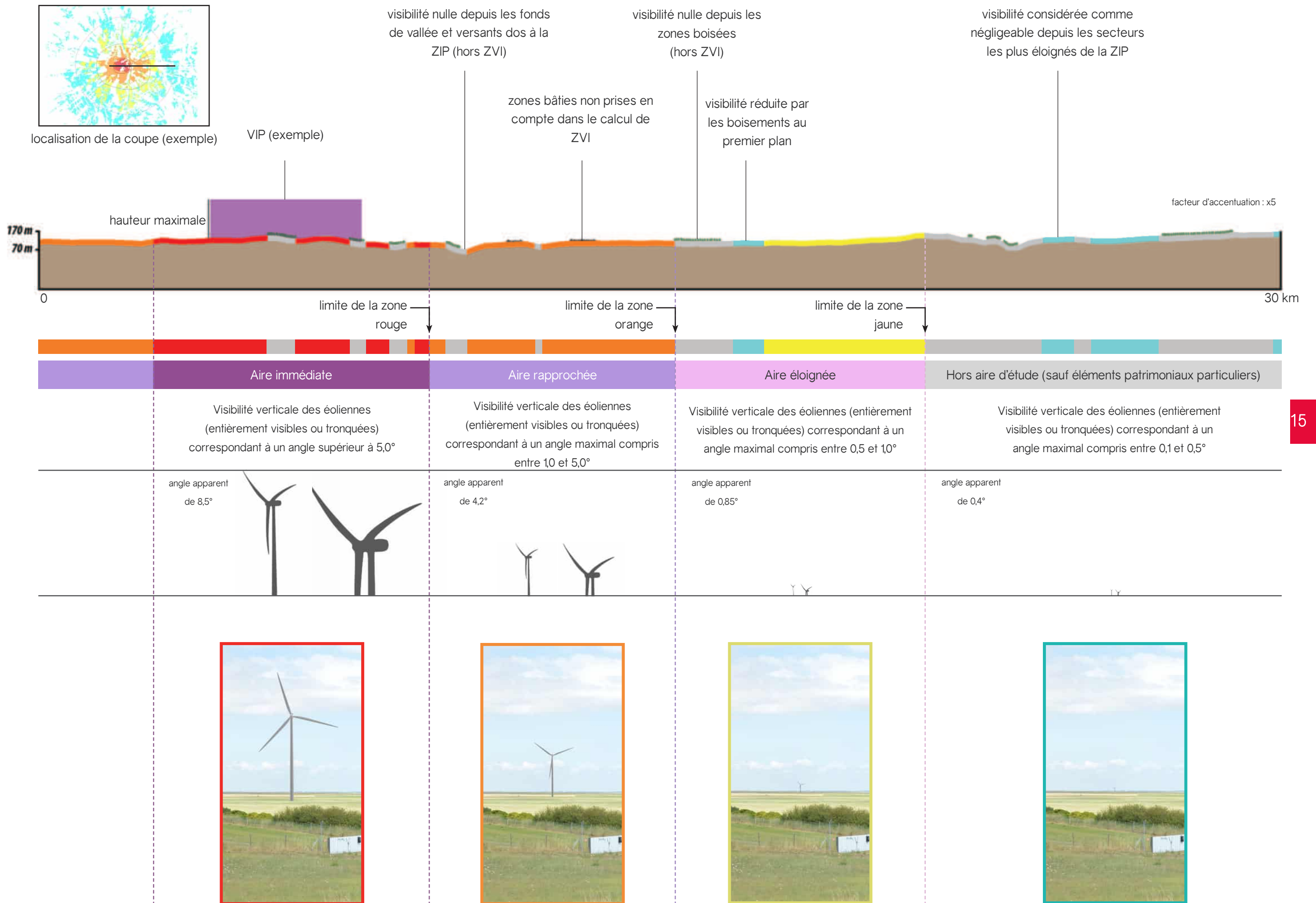
■ SCHÉMATISATION DU PRINCIPE DE DÉCOUPAGE DES AIRES D'ÉTUDE PAR BASSIN VISUEL À PARTIR DE LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE



facteur d'accentuation : x5

Figure 7 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP

- 1 Code CORINE Land Cover 311, 312, 313 et 324
- 2 Boisement de petite taille non référencés au code CORINE Land Cover



2.2. PRÉSENTATION DES AIRES

2.1.1. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

« L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent supérieur ou égal à 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle forte.

Pour le projet du Moulin Neuf, l'aire immédiate définit un rayon variable fluctuant entre 1,9 et 2,7 km autour de la ZIP et comprend les bourgs de Cormainville, Guillonville ainsi que plusieurs hameaux et lieux-dits.

2.1.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 1 et 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle modérée.

L'aire présente un rayon variable fluctuant entre 10 et 11 km autour de la ZIP, comprenant de nombreux villages tels que Orgères-en-Beauce à l'est, Patay au sud-est et Sancheville au nord. Le périmètre est parcouru par la vallée de la Conie dans la partie ouest.

2.1.3. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

« La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 0,5 et 1° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle faible.

Au-delà (angle apparent inférieur à 0,5°), le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. Toutefois, si des éléments patrimoniaux ou paysagers le nécessitent, l'aire d'étude est étendue, y compris dans des secteurs de très faible prégnance pressentie.

L'aire présente un rayon variable fluctuant entre 18,5 et 24,3 km autour de la ZIP, le périmètre s'étend d'Artenay à l'est jusqu'à Châteaudun à l'ouest en comprenant la vallée du Loir.

FIGURE 8 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE
ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- > 5,0°

- Boisements utilisés pour le calcul
de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

ÉTAT INITIAL

PARTIE I

19

Éolennes actuellement situées dans la ZIP à Cormainville

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL

L'état initial vise à définir les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

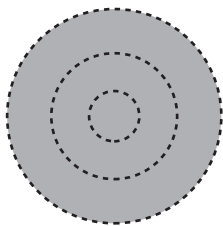
Cette analyse doit se faire dans un périmètre cohérent avec l'échelle du projet et se base sur les aires d'étude préalablement définies, à savoir éloignée, rapprochée et immédiate. Ces périmètres vont permettre d'affiner la compréhension du paysage en passant d'une analyse territoriale à une échelle locale. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapprochera de la zone d'implantation potentielle, l'étude sera enrichie par une analyse de plus en plus fine des éléments paysagers et patrimoniaux.

Trois grandes thématiques sont présentes à chaque aire d'étude : Contexte paysager, Contexte éolien et Patrimoine bâti, paysager et culturel.

Le contenu de chaque chapitre sera adapté à l'échelle d'analyse selon le déroulé méthodologique décrit ci-après. Celui-ci permet de comprendre le détail d'analyse attendu par aire d'étude, l'articulation des différents chapitres dans le corps de l'état initial et la mise en évidence des différentes synthèses qui vont ponctuer le rapport. Une carte des sensibilités relevées (légendées et hiérarchisées) clos chaque chapitre.

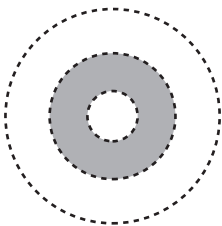
À noter que la méthodologie propre d'analyse de chaque thématique n'est pas précisée ici, elle sera abordée dans le corps de l'état initial, en introduction du chapitre dédié.

Enfin, un pictogramme est présent à côté de chaque chapitre pour expliquer s'il s'agit d'une analyse dite «transversale» ou en «rayon». En effet, l'échelle d'analyse de certaines thématiques ne peut se faire que simultanément sur l'ensemble des aires d'étude.



Analyse «transversale»

L'analyse porte simultanément sur les trois aires

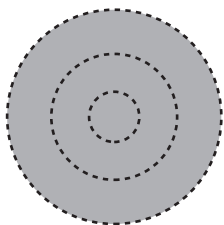


Analyse «en rayon»

L'analyse porte sur les éléments uniquement présents dans l'aire grisée (ici rapprochée)

■ AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

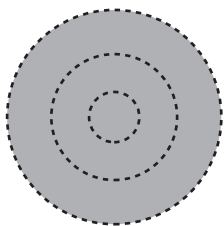
L'aire d'étude éloignée « renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général
- > Étude du relief, de la géologie et de l'hydrographie, coupes paysagères
- > Analyse des unités paysagères et de l'organisation spatiale du territoire
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques à une échelle territoriale (Grand Site de France, PNR, belvédères, ...)

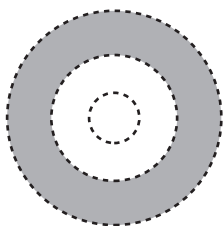
>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :

- > Présentation et analyse du contexte éolien de manière globale (SRE, documents de référence à l'échelle d'une région ou d'un département, charte de l'éolien, statut des parcs...)
- > Évaluation des effets cumulés entre les parcs à l'échelle territoriale (interdistances, implantation, géométrie, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude éloignée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

1 Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée « permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatif. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, ...)
- > Étude des secteurs habités par typologie d'implantation (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

Contexte éolien :

- > Analyse des espaces de respiration
- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate « permet de décrire le contexte local, les aménagements et le traitement du projet. » Cette aire présente « les éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » C'est donc à cette échelle que « se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :

Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères du micro-relief)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, sentier de découverte ...)
- > Étude de l'ensemble des secteurs habités : bourgs, hameaux et habitats isolés (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager

Contexte éolien :

- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien

Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet
- > Localisation des zones de prescriptions archéologiques (ZPPA)

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude immédiate, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONTENU ANALYSÉ PAR THÉMATIQUE SELON L'AIRE D'ÉTUDE CONSIDÉRÉE

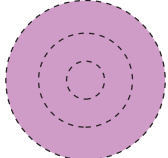
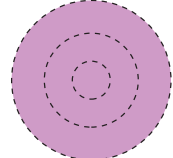
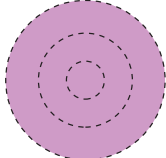
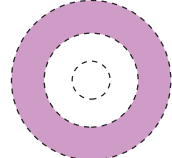
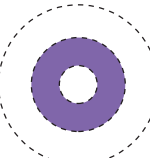
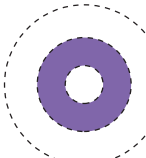
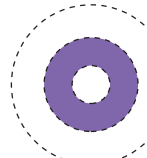
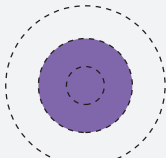
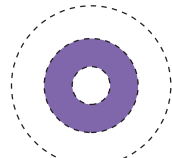
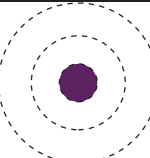
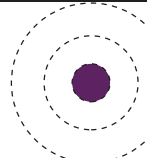
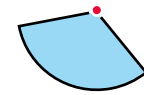
		CONTEXTE PAYSAGER				CONTEXTE ÉOLIEN	PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	
		Unités paysagères	Relief et hydrographie	Axes de communication	Habitat			
échelle territoriale (macro)	Aire d'étude éloignée	 Unités paysagères Paysages remarquables et/ou protégés	 Vallées majeures Amplitude du relief et Belvédères	Échelle d'analyse trop éloignée		 Documents de référence Parcs éoliens et projets présents Effets cumulés	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée
		Synthèse				Synthèse	Synthèse	
échelle locale	Aire d'étude rapprochée	Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	 Analyse territoriale	 Principaux axes de communication	 Analyse par typologie d'implantation	 Analyse des espaces de respiration Rappel des éléments à prendre en compte	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée
			Synthèse				Synthèse	
échelle locale (micro)	Aire d'étude immédiate	Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	 Analyse parcellaire	 Axes de communication	 Ensemble de l'habitat (bourgs et habitat isolé)	Rappel des éléments à prendre en compte	 Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques ZPPA	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate
			Synthèse				Synthèse	

Figure 9 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial

■ PHOTOGRAPHIES

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



De plus, lorsque cela est possible, la localisation du VIP (volume d'implantation potentiel) est indiquée sur les photographies. Il s'agit d'une représentation approximative qui tient compte de l'emprise horizontale du projet ainsi que de sa hauteur pressentie.

À noter que certaines photographies ne sont pas nécessairement orientées en direction du projet et servent à illustrer le contexte paysager général de l'aire d'étude. Pour ces photographies, une annotation «Ambiance paysagère» est ajoutée en début de légende.



Figure 10 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies

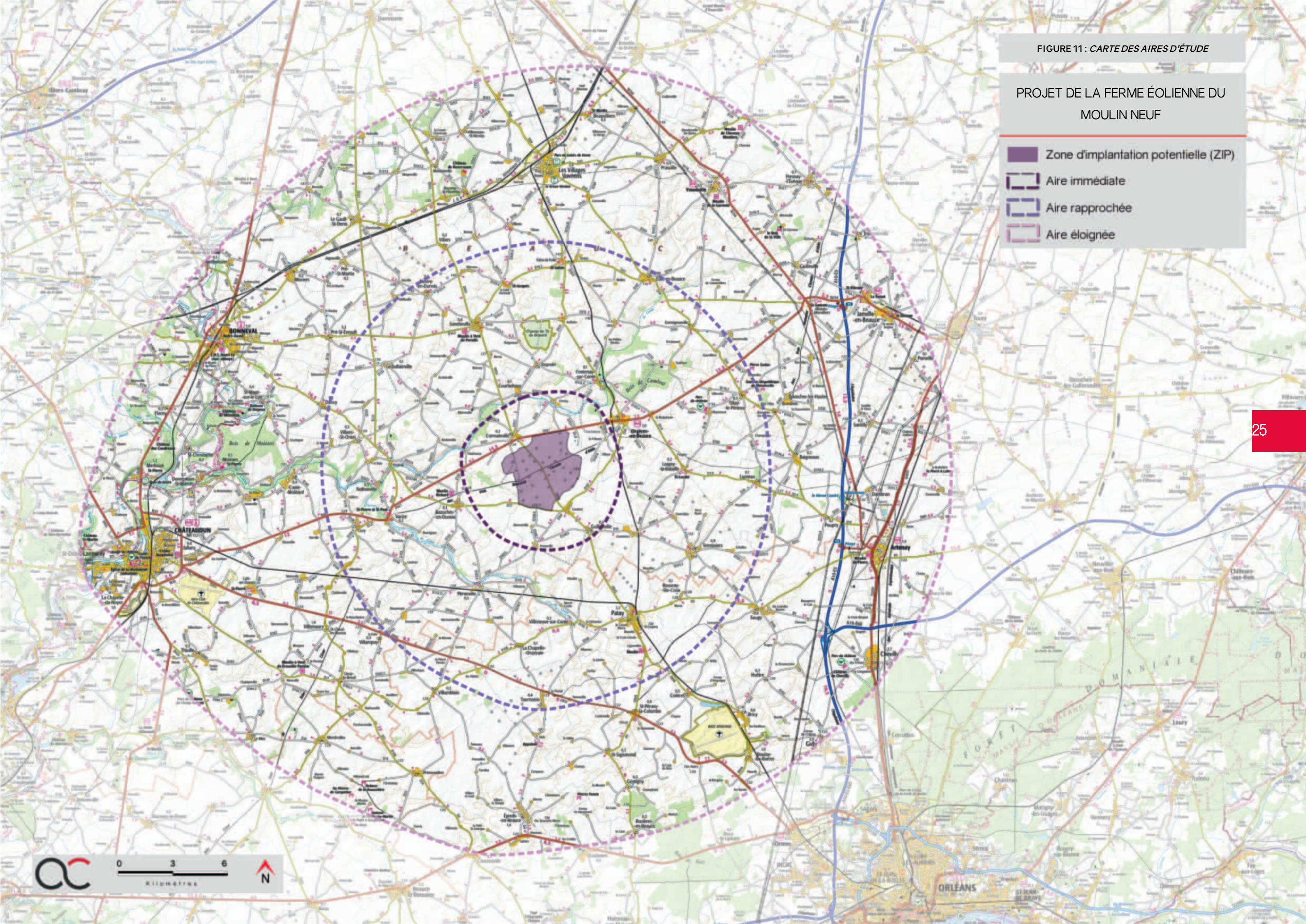
B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



FIGURE 11 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée



1. CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude éloignée s'inscrit principalement sur le plateau de la Beauce, appartenant à l'ensemble géologique du bassin parisien. La Beauce est caractérisée par un relief tabulaire, peu marqué. Le territoire consiste en une vaste étendue cultivée qualifiée de «plaine». La nature perméable de la roche calcaire et la surface limoneuse sont à l'origine de la fertilité des sols et d'une hydrographie quasiment absente.

Les rares cours d'eau présents forment des vallées encaissées au regard de l'amplitude générale du relief. Le Loir constitue le cours d'eau principal du territoire étudié, s'écoulant du nord-ouest au sud-ouest de l'aire éloignée. Les cours d'eau secondaires présents sont des affluents du Loir, la Conie est le plus représentée en traversant le centre du territoire d'étude. L'altitude maximum de 172 mètres est relevée sur le coteau ouest de la vallée du Loir, face à Bonneval après la confluence avec l'Ozanne.

Les coupes paysagères présentées en pages suivantes permettent de rendre compte de l'évolution du relief depuis la vallée du Loir au niveau de Châteaudun, d'ouest en est (coupe AA'), ainsi que du nord-ouest au sud-est en passant par la vallée de la Conie et le village de Patay (coupe BB').

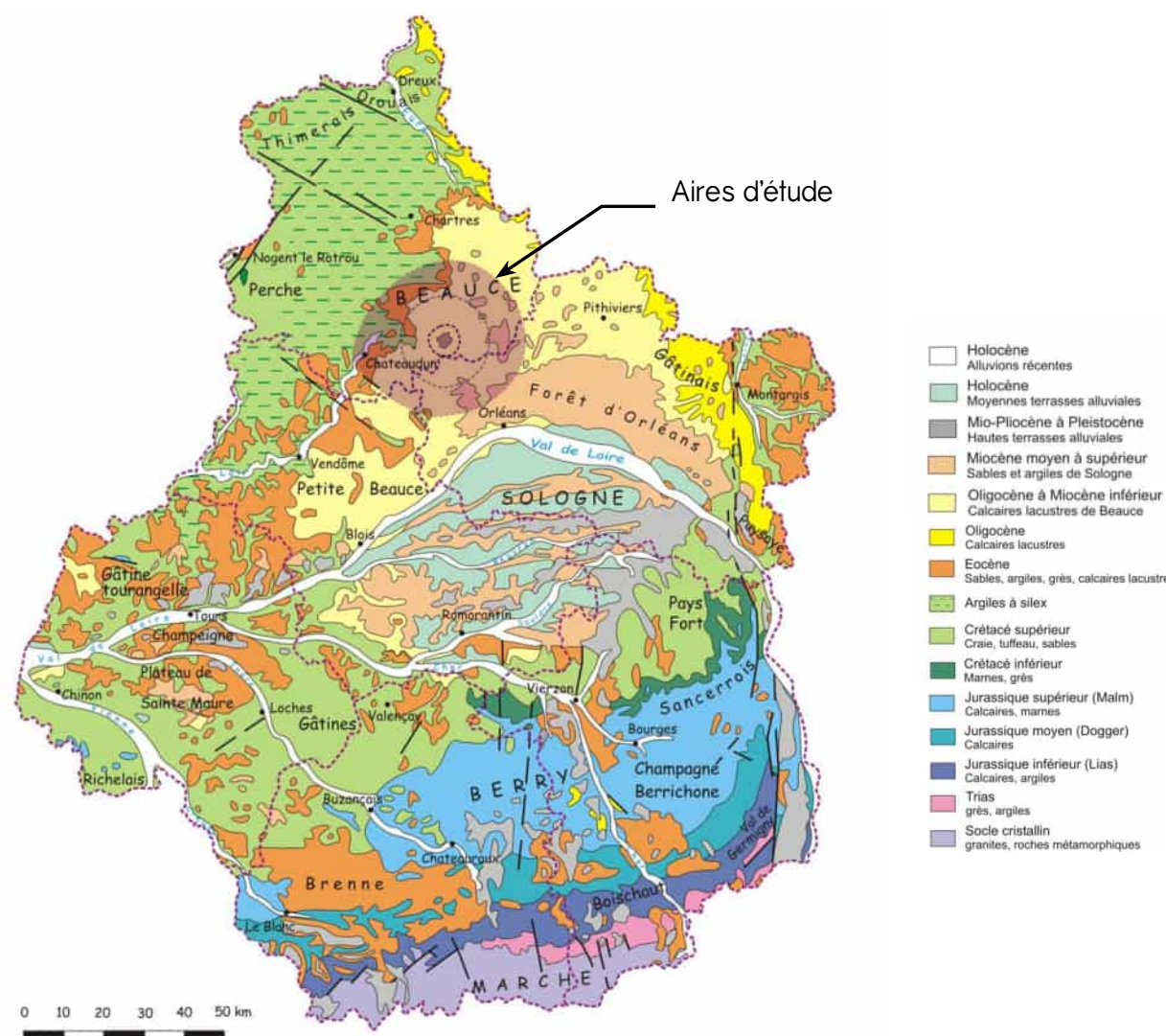


Figure 12 : Localisation des aires d'étude du projet éolien sur la carte géologique de la région Centre-Val de Loire (Source : Vaslet, 2001)



Photo 1 : Ambiance paysagère : La vallée du Loir à Châteaudun depuis le coteau sud



Photo 2 : Ambiance paysagère : Le cours de la Conie à hauteur de Donnemain-Saint-Mamès

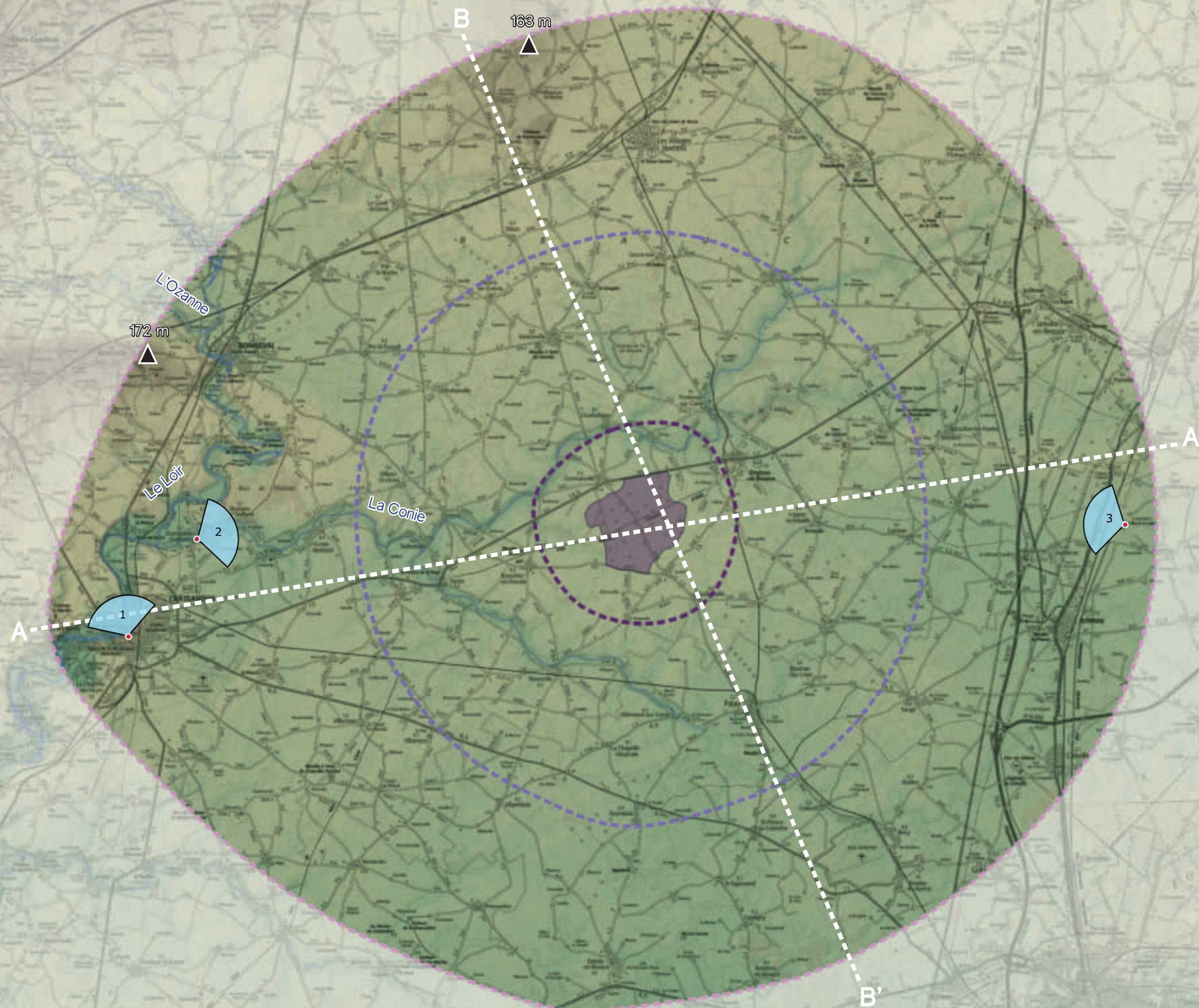
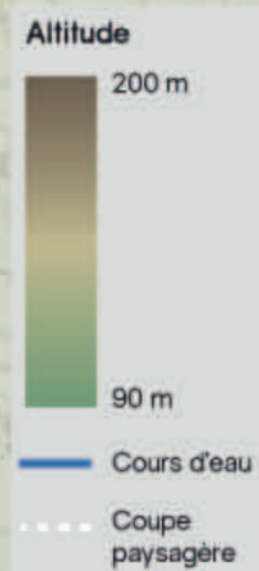


Photo 3 : Ambiance paysagère : Vue ouverte sur un paysage d'openfield au relief planéiforme à l'est du territoire d'étude

FIGURE 13 : CARTE DU RELIEF

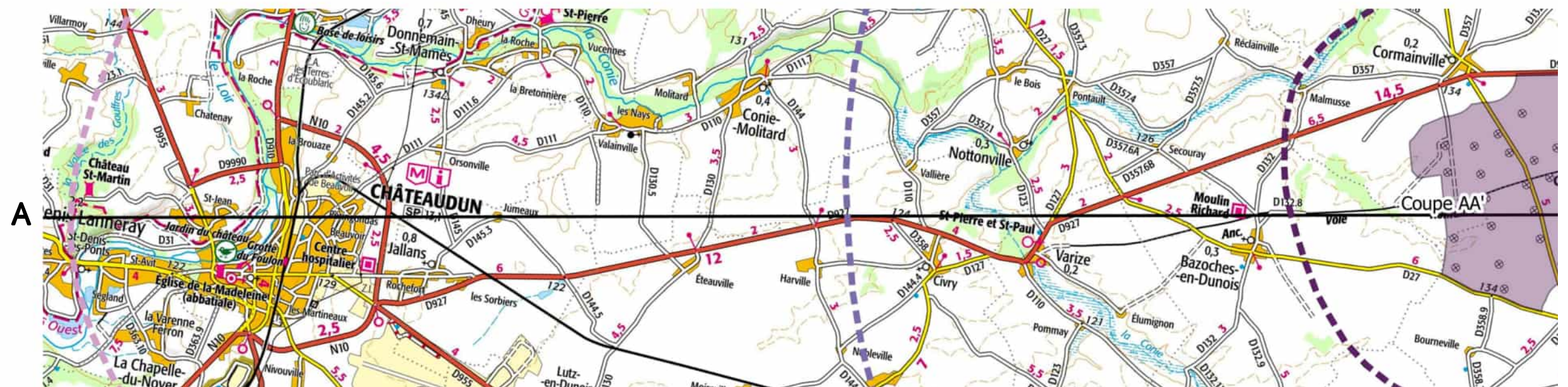
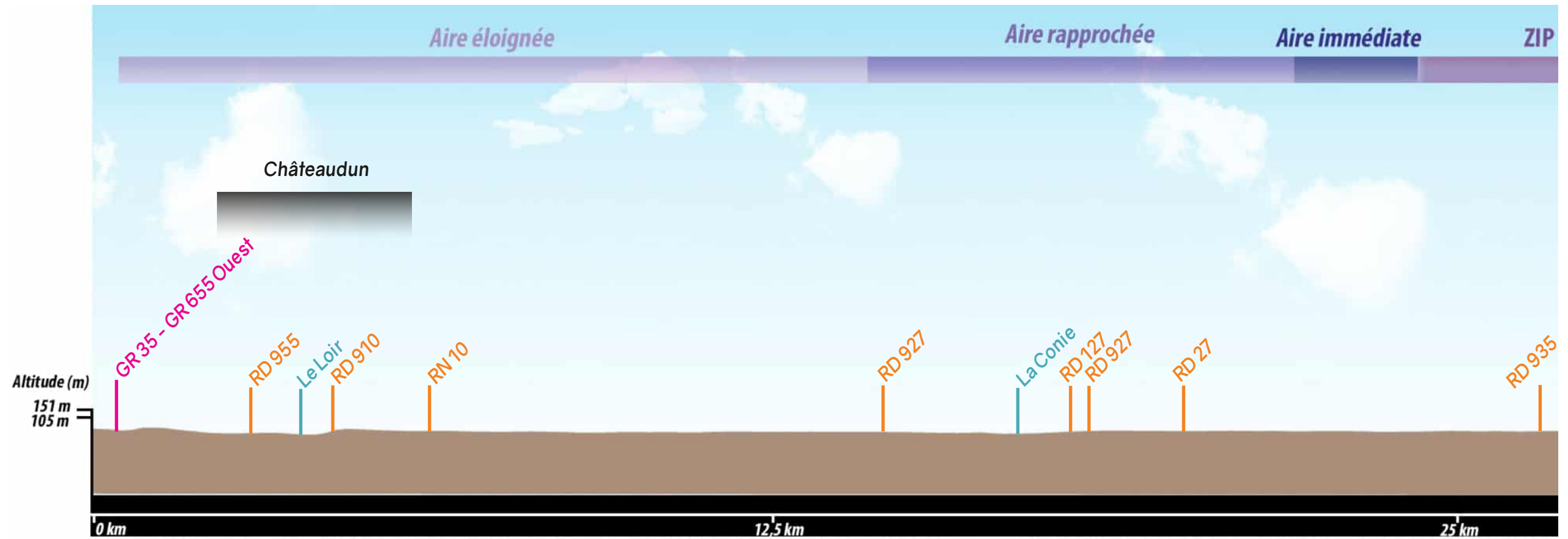
PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée



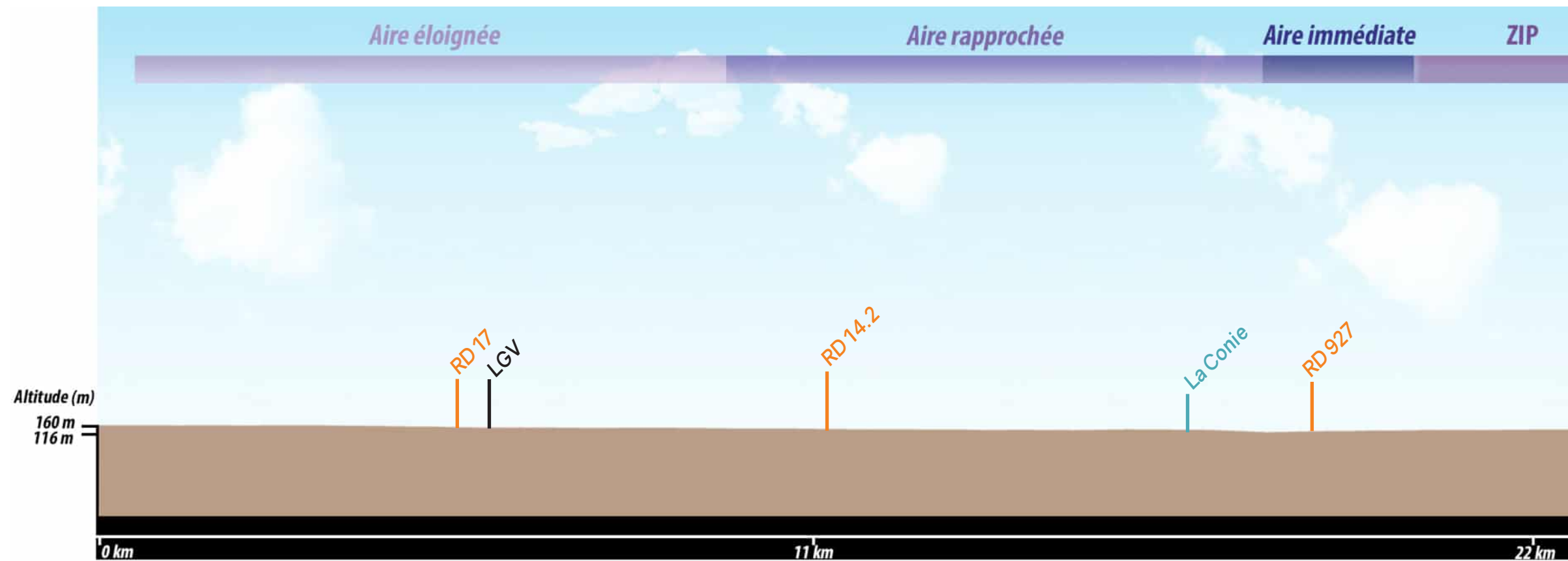
■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)



■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin
de mieux visualiser les variations du relief)



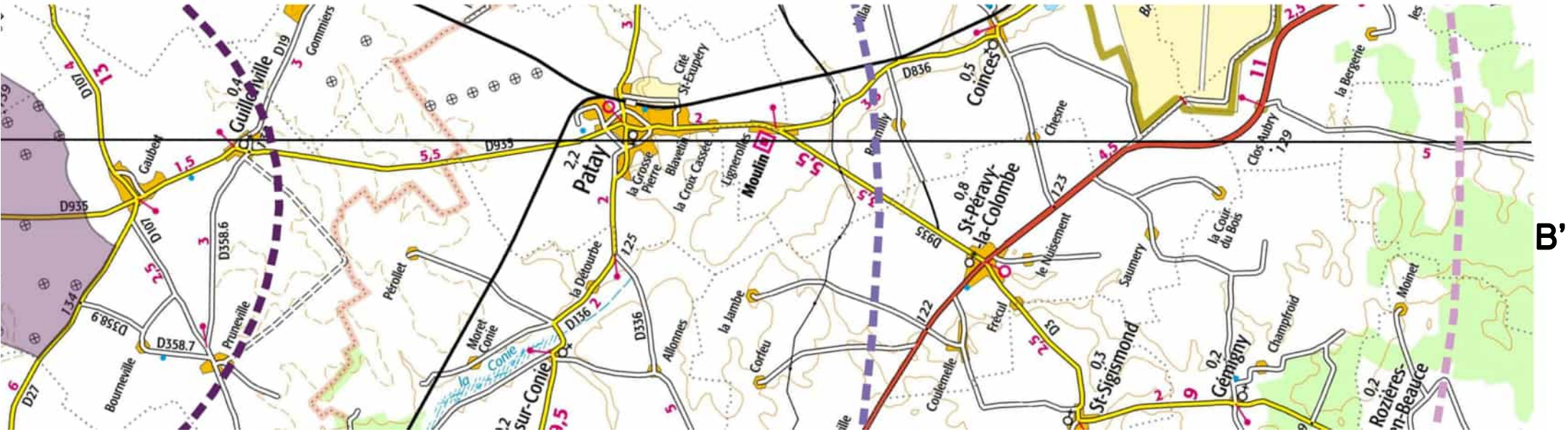
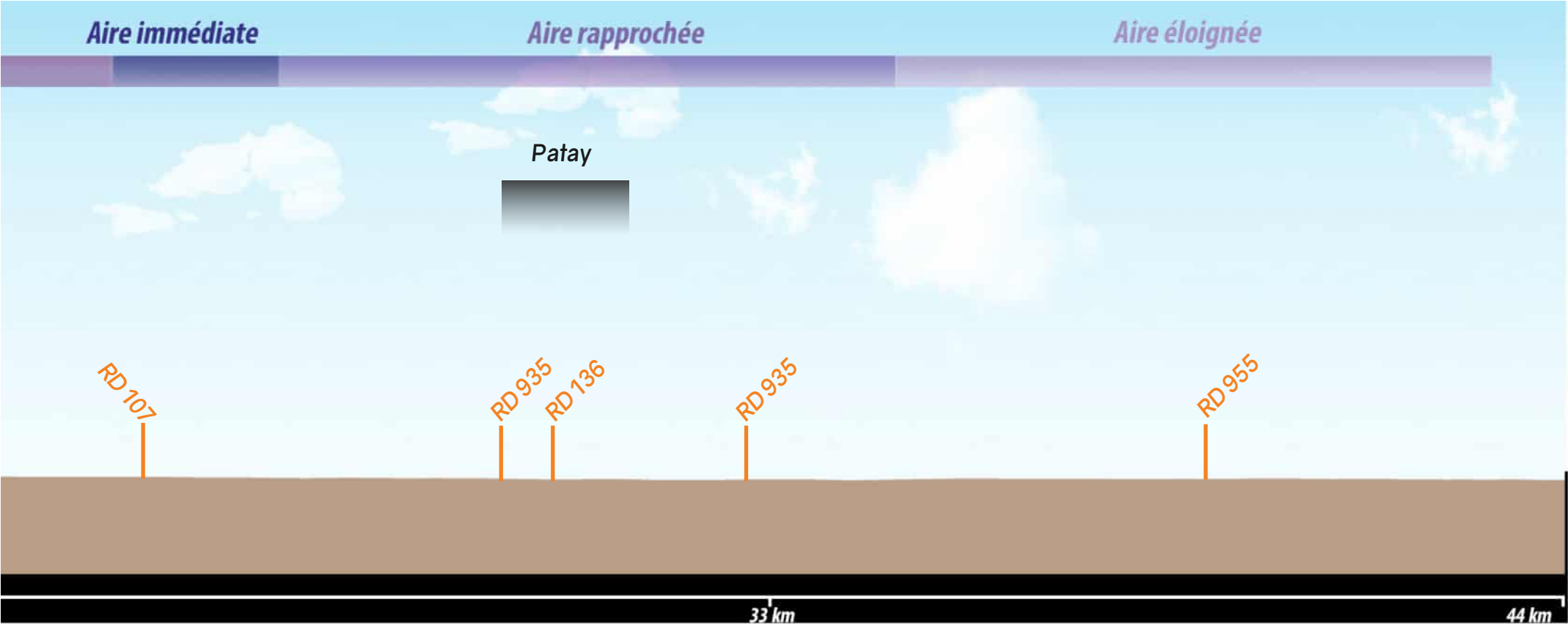


Figure 15 : Coupe paysagère B-B'

1.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'aire d'étude s'inscrit au sud du département de l'Eure-et-Loir en région Centre - Val de Loire. Une carte de synthèse des différents atlas des paysages départementaux a été réalisée à l'échelle régionale par la DREAL Centre - Val de Loire. Cette carte permet d'apprécier les différentes unités paysagères à une grande échelle. Par ailleurs, le CAUE 28 a rédigé un guide des paysages pour le département de l'Eure-et-Loir en 2008, sur lequel se base l'analyse des unités paysagères. Les grandes familles de paysage comportant les unités suivantes sont présentes au sein des aires d'étude :

Paysages forestiers :

- La forêt d'Orléans

Plateaux cultivés et boisés (gâtines) :

- Le Perche Gouet

Plateaux ouverts (openfield) :

- La Beauce
- La petite Beauce

Vallées :

- La vallée du Loir

Une présentation de chaque grande famille de paysage du territoire d'étude est présentée ci-après contenant :

- > une description des unités paysagères concernées
- > un bloc diagramme permettant de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, avec sa localisation sur l'aire d'étude
- > des photographies représentatives prises lors de la campagne terrain
- > une synthèse, dans un encadré gris, avec le rappel des caractéristiques et éléments majeurs de l'unité paysagère, le degré d'ouverture visuelle et la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du VIP.

À noter que les unités paysagères de la forêt d'Orléans (paysages forestiers) et du Perche Gouet (plateaux cultivés et boisés) n'ont pas été analysées en raison de leur très faible représentativité sur le territoire d'étude, en s'inscrivant à la marge de l'aire d'étude éloignée au sud-est et à l'ouest.

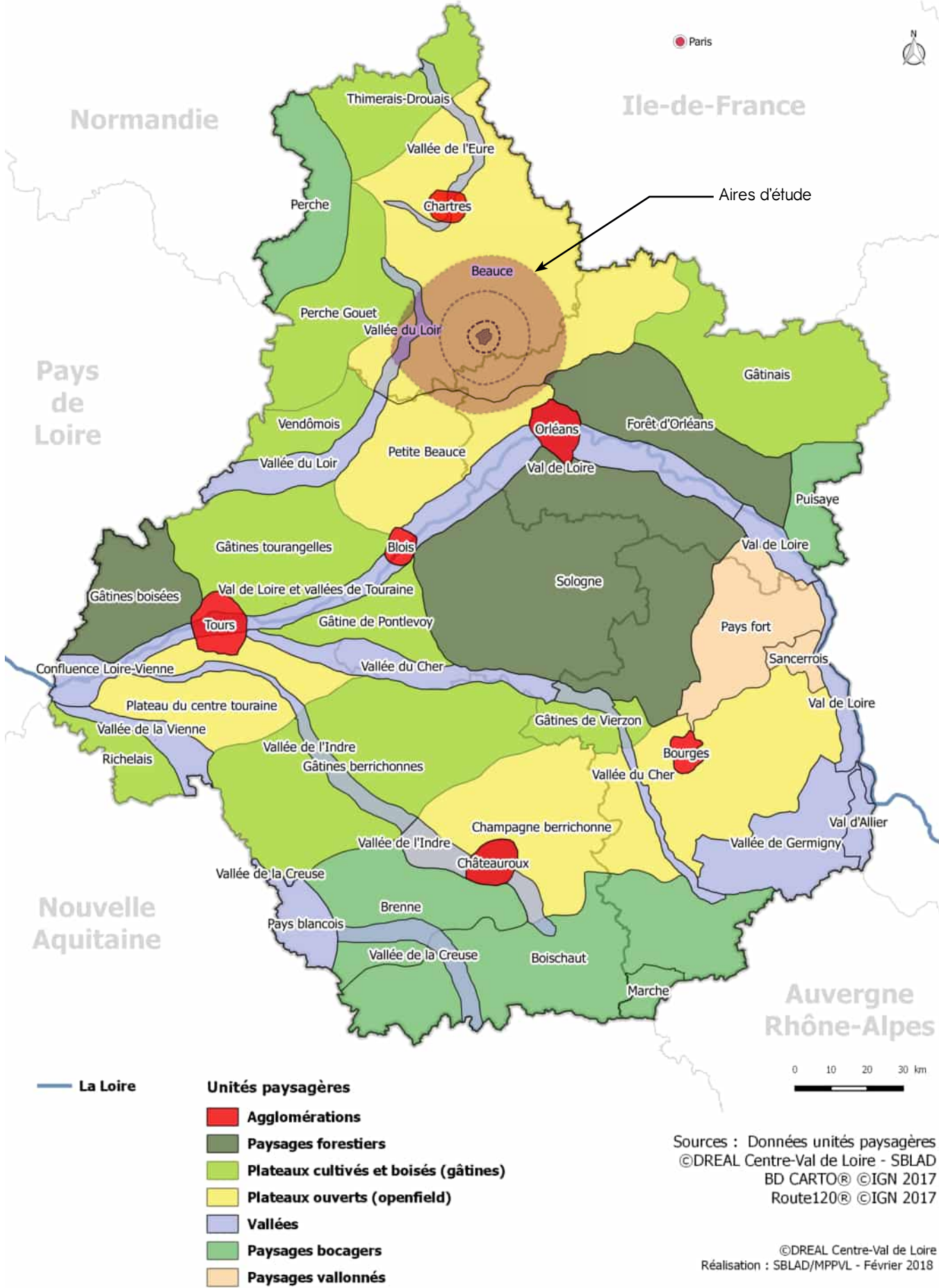
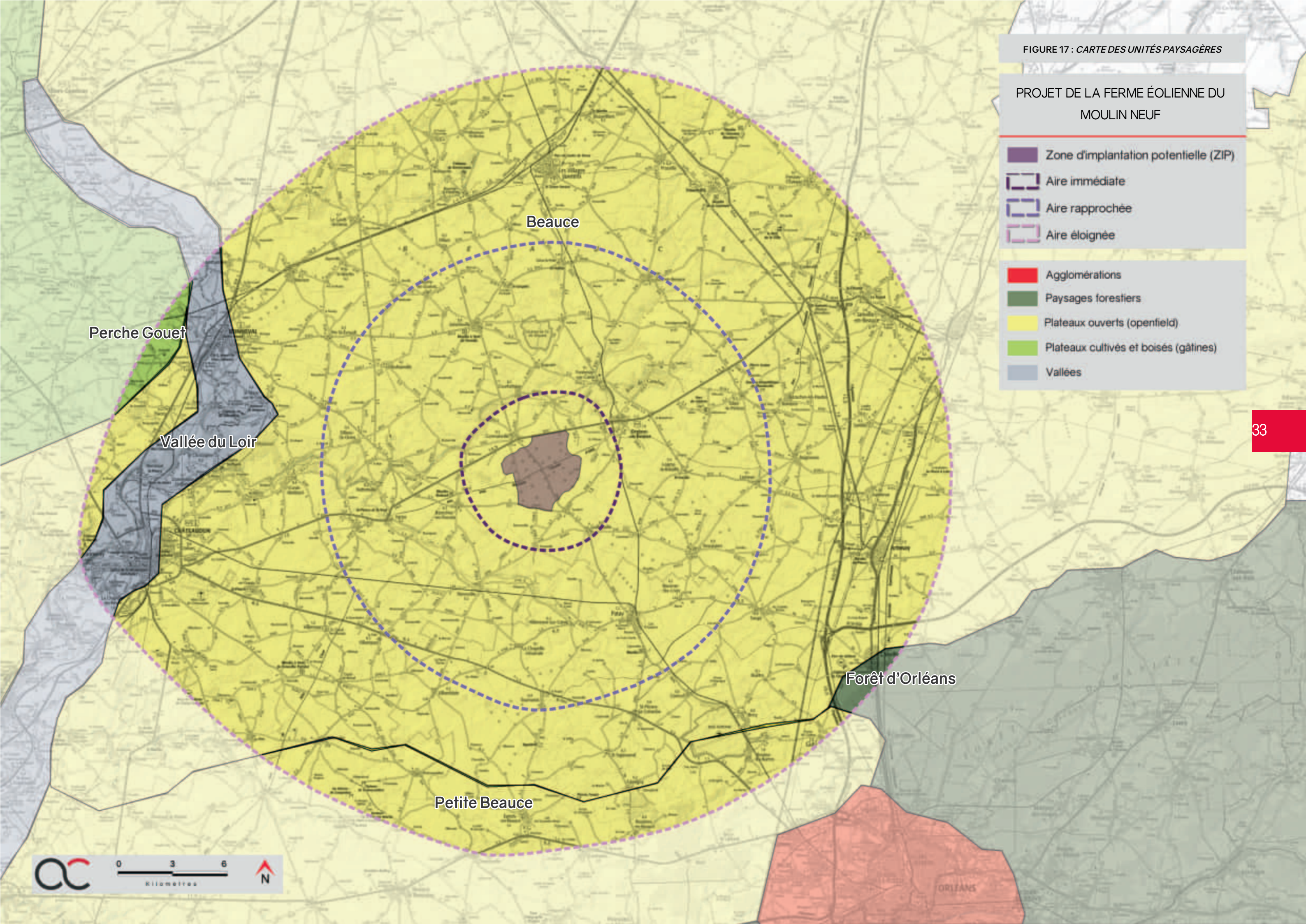
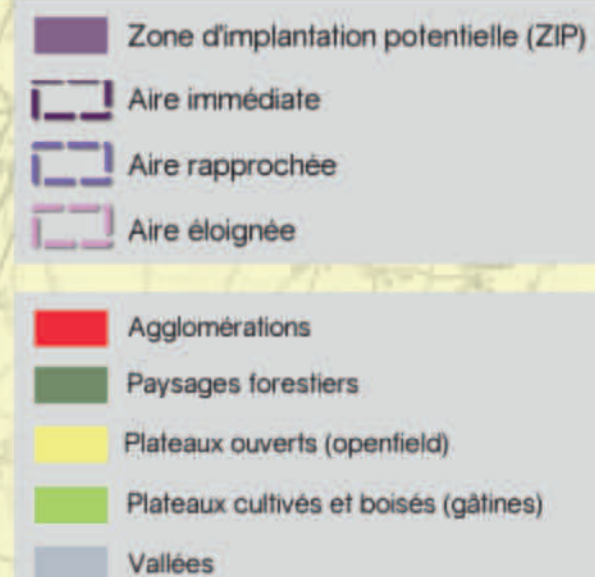


Figure 16 : Carte des grandes familles de paysage du Centre-Val de Loire (Source : DREAL Centre-Val de Loire - SBLAD 2018)

FIGURE 17 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF



■ PLATEAUX OUVERTS : LA BEAUCE ET LA PETITE BEAUCE

« À la question de la délimitation de la Beauce, la géologie et la nature des sols apportent une réponse relativement claire : c'est avant tout un plateau au sous-sol constitué d'un épais calcaire, le calcaire de Beauce, recouvert d'un limon fertile, le loess, plus argileux à l'est et moins épais au sud. Ce plateau est entaillé par des vallées qui laissent quelquefois entrevoir sur leurs flancs des carrières de craie révélant la géologie. Pourtant, il prend plus l'apparence d'une plaine, car rares sont les rivières pour nous le rappeler et la faible altitude de la Beauce contribue assurément à cette impression. Ce sont, avant tout, les qualités physiques du sol et du sous-sol qui ont conditionné l'occupation du sol.

À chaque village son château d'eau

Autour des villages, on ne rencontre que des champs. On ne trouve pas de prairie, si ce n'est les pelouses des vallées sèches, donc pas de bocage.

L'implantation humaine dans ce pays sans eau superficielle et sans source, est concentrée dans les villages, car les puits, profonds de 50 m et plus, imposent la vie en communauté. Chaque village a son château d'eau. La Beauce est une des régions les moins arrosées de France. Mais surtout, l'eau s'infiltre dans le calcaire, si bien que, sans les limons, le plateau serait une véritable steppe.

Un pays où l'arbre tient du mythe et de la réalité

Dans la partie nord-ouest de la Beauce, le substrat calcaire est recouvert d'argile à silex. Cette différence de sol ne modifie que très peu l'aspect du paysage : tout juste des ondulations du sol plus marquées, la présence de fossés, des mares plus nombreuses, une flore qui agit toujours comme un révélateur avec l'apparition de châtaigniers et de fougères aigles dans les sous-bois, plus nombreux. Davantage perméable et horizontal, le sud-est avec son sol plus riche et plus exploité apparaît comme une sous-entité caractérisée par de vastes ouvertures visuelles et une luminosité que la présence de la craie renforce.

Même si l'on évoque souvent la mythique forêt des Carnutes dans l'histoire de la Beauce, il n'existe pas de document attestant l'existence préalable d'une forêt qui aurait été défrichée au moyen âge ou même avant. La présence de forêts bordant la Beauce est, par contre, avérée. Les défrichements du XI^e au XIII^e siècle puis la récente mécanisation agricole ont fait régulièrement reculer les limites de la Beauce. Les bosquets, pour beaucoup apparus au XIX^e siècle à la faveur d'une déprise agricole, signalent les terres les moins bonnes»¹

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Plateau occupé par de vastes étendues céréalières assimilables à des plaines
- Silhouettes de bourgs marquées sur un horizon très large
- Boisements et vallées rares
- Motif éolien présent

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Vue dégagée et profonde au sein d'un paysage horizontal «sans limites», excepté lors de la traversée de la vallée de la Conie où les perceptions sont localement restreintes par la végétation et le relief.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

L'ouverture générale à la vue et les grandes dimensions des parcelles agricoles se prêtent à l'accueil du motif éolien, déjà présent au sein de ce paysage dit de «plaines». La profondeur des vues permet cependant la perception lointaine du VIP, en l'absence de masques visuels. Les caractéristiques de ce paysage sont également propices à des situations de covisibilités entre les silhouettes des bourgs et le projet. La vallée de la Conie, bien que modeste, apparaît comme la principale structure paysagère sensible vis-à-vis du projet. Au regard de ces éléments, la sensibilité globale de l'unité paysagère est qualifiée de faible vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

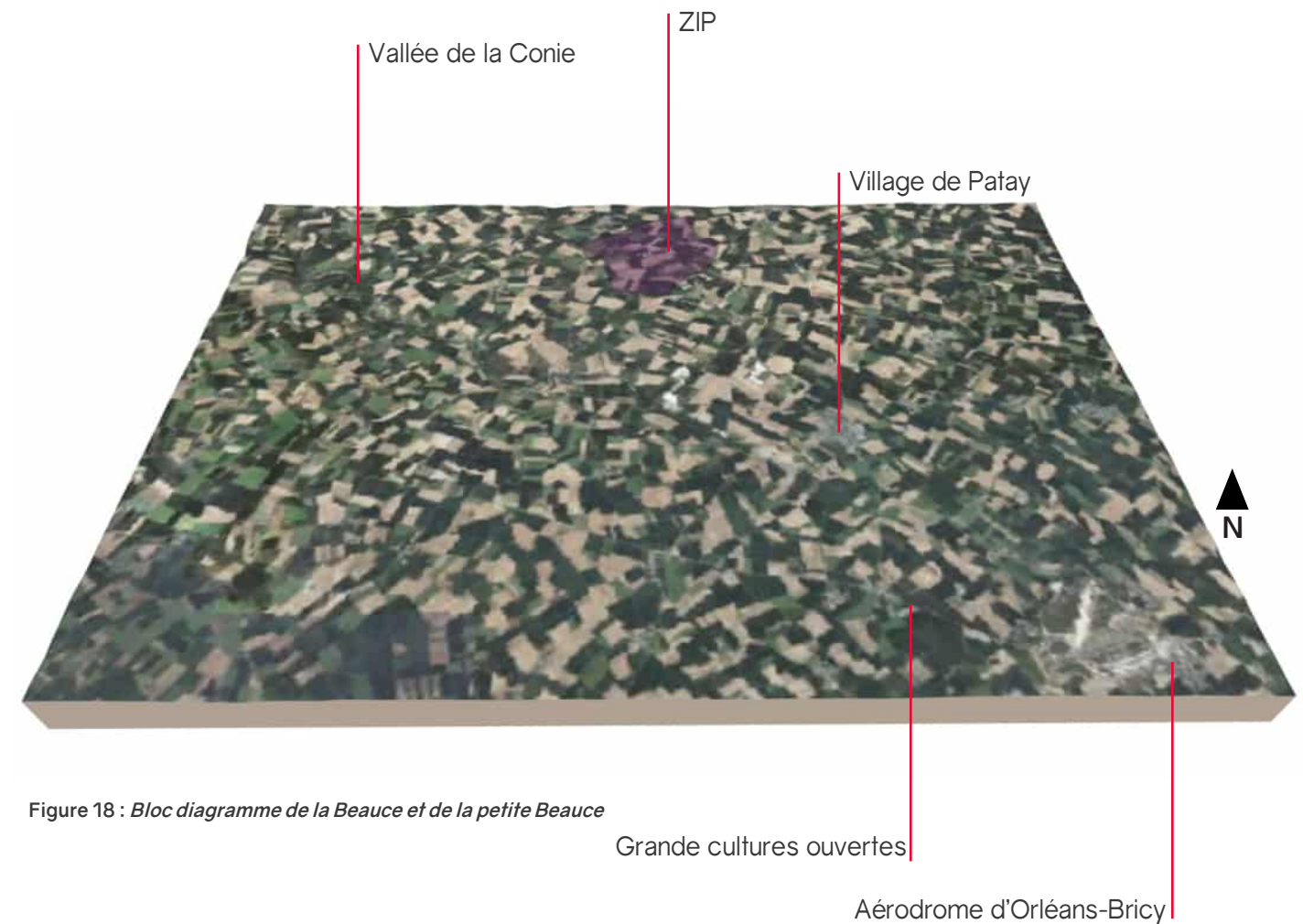
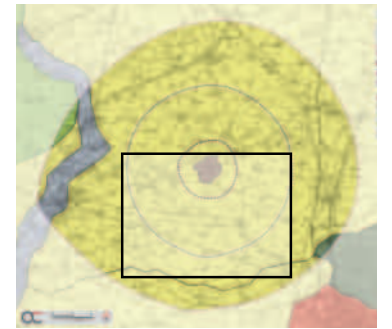


Figure 18 : Bloc diagramme de la Beauce et de la petite Beauce



Photo 4 : Vue ouverte depuis le sud de Péronville, la vallée de la Conie est signifiée par la végétation à l'arrière-plan ; les éoliennes de la ZIP apparaissent à l'horizon



Photo 5 : La vallée de la Conie à proximité du hameau de Loubinière, les éoliennes de la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé, tronquées par le relief



Photo 6 : Silhouette de Baignolet dans l'espace agricole ouvert depuis le nord, les éoliennes de la ZIP sont également visibles

■ VALLÉES : LA VALLÉE DU LOIR

« Les sources du Loir se situeraient à Saint-Erman, entre Saint-Denis-des-Puits et Fruncé, à l'est des collines du Perche. Le Loir est distant de quelques kilomètres seulement de l'Eure dans sa partie la plus en amont, avant de diverger rapidement sur la pente qui le mène vers le sud-est (il appartient au bassin versant de la Loire). Il coule alors sur l'argile à silex et longe de loin les collines du Perche d'où lui parviennent ses nombreux affluents. Ce n'est qu'aux environs de Saumeray, sur des terrains crayeux plus tendres, qu'il commence à s'encaisser.

À Bonneval, cet encaissement se confirme au contact des terrains calcaires de Beauce, le Loir oriente alors doucement son cours vers le sud en s'enfonçant dans le plateau. Sur sa rive gauche, il longe les calcaires perméables de la Beauce : les affluents sont alors rares comme la Conie ou l'Aigre.

Au cours de son évolution, la rivière a développé de beaux méandres dans sa vallée à fond plat. Elle a charrié des alluvions qui ont permis la création de dérivations et de retenues par l'homme. Elles ont été également exploitées, comme l'indiquent les nombreuses ballastières qui forment un chapelet d'étangs. En s'encaissant, le Loir a favorisé l'émergence de nombreuses sources en pied de coteau. En d'autres endroits, il a mis à jour des grottes naturelles. Certaines ont été reprises par la main de l'homme : habitations, caves, champignonnières.

Véritable «oasis» au milieu du paysage ouvert de la grande culture, le Loir est une antithèse de la Beauce. À la lumière, au vent, à la sécheresse, à l'immensité, à la platitude, cette rivière oppose le relief, l'ombre, l'abri, l'humidité, la limite, l'intériorité. Pour le voyageur qui vient de traverser la Beauce, passés les boisements du rebord de plateau, c'est une impression de repos qui se dégage. On a envie de s'y arrêter, ce qui explique le développement de l'urbanisation et des loisirs.

Cette vallée, qui commence comme une simple inflexion du plateau agricole, se creuse peu à peu jusqu'à devenir une entité à part entière à partir d'Illiers-Combray. Le Loir trace aussi la limite ouest de la Beauce. En effet, le passage de la vallée marque une rupture dans le plateau. Les quelques kilomètres de paysage dunois entre le Loir et le Perche ne permettent pas de retrouver le «souffle» des grandes étendues de la Beauce. Son orientation vers le sud fait de cette vallée, une porte ouverte vers le Val de Loire. »¹

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Vallée encaissée contrastant avec la planéité du relief sur le plateau
- Pôles urbains de Châteaudun et Bonneval traversés par le Loir
- Présence de boisements

> DEGRÉ D'OUVERTURE VISUELLE

Du fait de l'amplitude du relief, de la présence de boisements et parfois de la trame bâtie, les perceptions sont généralement limitées au sein de la vallée. Les versants offrent parfois des panoramas sur la vallée du Loir, depuis le coteau sud-est à Châteaudun par exemple.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette unité paysagère est située à grande distance du site d'implantation potentiel, la vallée du Loir est très peu exposée au projet d'après la ZVI. L'encaissement de la vallée et les boisements présents sur les versants limitent grandement les risques de visibilité du VIP. Des perceptions ponctuelles du VIP sont possibles depuis les hauteurs du coteau ouest, face à Bonneval par exemple, toutefois il s'agit de perceptions lointaines où la prégnance du VIP est minimale.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

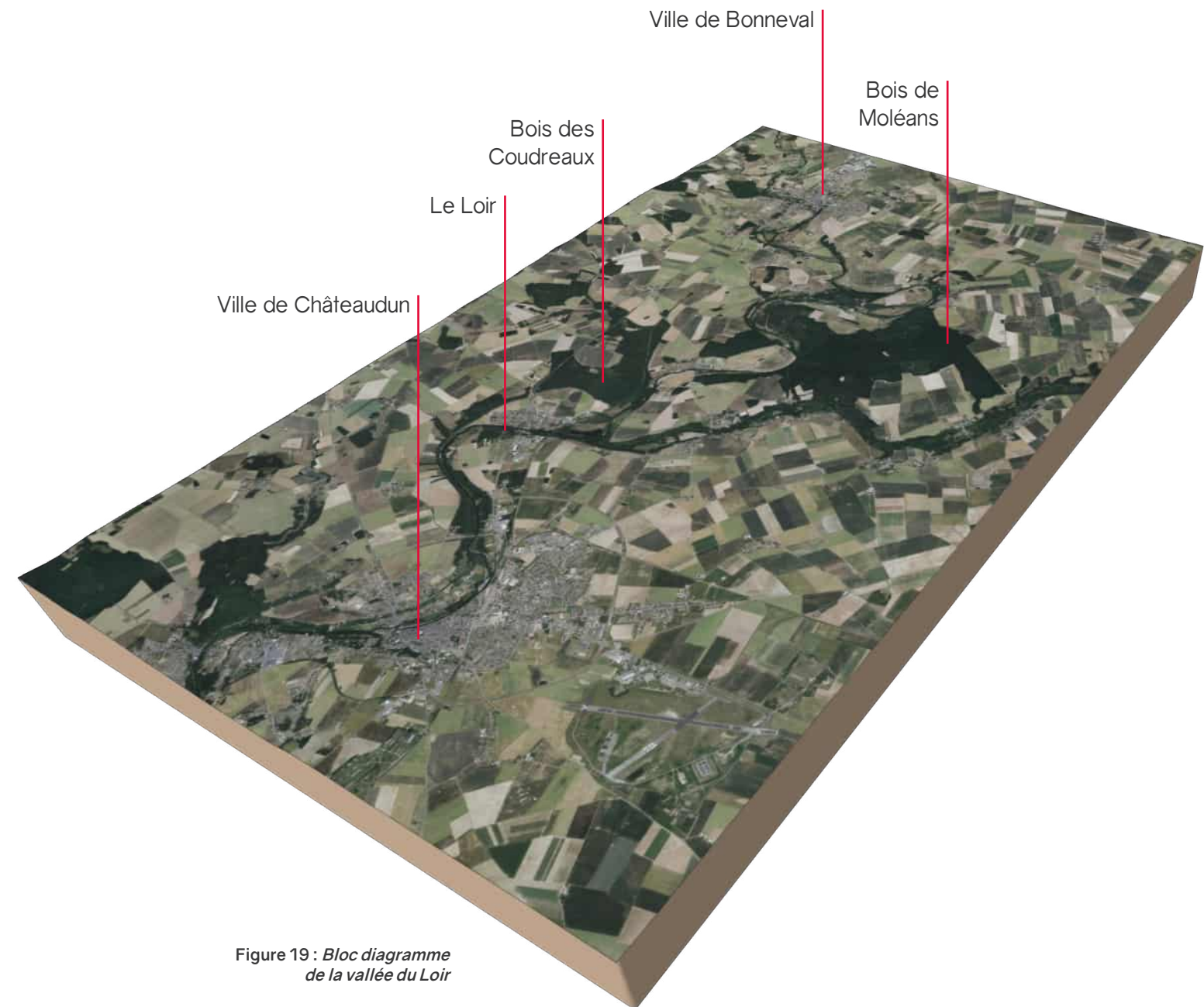
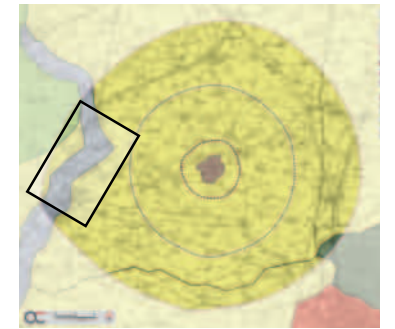


Figure 19 : Bloc diagramme de la vallée du Loir



Photo 7 : Vue lointaine depuis les hauteurs du coteau au sud-ouest de Bonneval (point le plus élevé), le VIP et les éoliennes actuelles implantées dans la ZIP sont perceptibles



Photo 8 : Ambiance paysagère : Le cours du Loir à Saint-Christophe

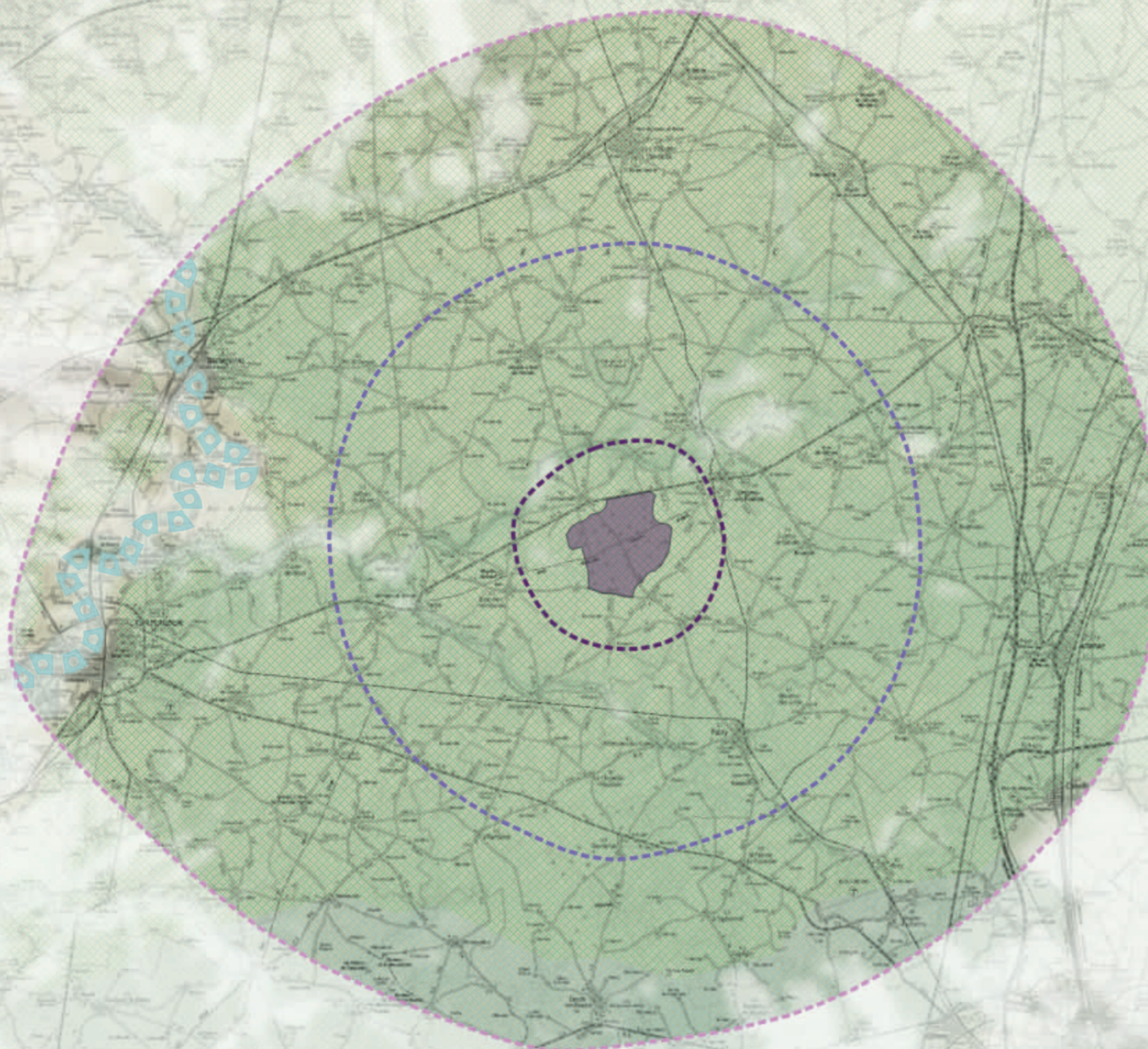


Photo 9 : Ambiance paysagère : Les rives du Loir à Châteaudun



Photo 10 : Ambiance paysagère : À Châteaudun, le château est bâti sur un promontoire formé par le coteau sud-est du Loir

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

— Secteur hors ZVI
— Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

□ □ □ Perception des vallées

□ □ □ Perception des unités paysagères

2 . CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été approuvé en janvier 2020 pour la région Centre - Val de Loire. Ce document fusionne plusieurs schémas existants, à savoir : le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports), le SRI (Schéma Régional de l'Intermodalité, le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et le SRCAE (Schéma régional climat air énergie). Ce document définit un objectif de 6,23 TWh pour l'éolien en 2026 pour la région, sans cartographie associée.

« Pour rappel : L'ensemble des objectifs doivent être déterminés dans le respect des principes généraux posés par le code de l'urbanisme (objectifs définis à l'article L.101-2 dudit code) :

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1 ° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

2 ° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

[...]

6 ° La protection des milieux naturels et des paysages , la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ; »¹

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE), documents annexes des SRCAE, établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien. Le SRE de la région Centre a été établi en 2012 puis annulé en 2016, par la juridiction administrative. Un bilan et une évaluation du SRCAE ont été réalisés et annexés au SRADDET, dont la carte de localisation des zones favorables ci-contre.

D'après cette carte, le site d'implantation du projet éolien ne se situe pas en zone favorable pour le développement de l'éolien. Néanmoins, le projet se situe au cœur d'un pôle éolien existant. Ainsi, le motif éolien est déjà présent au niveau de la ZIP et fait partie intégrante du paysage.

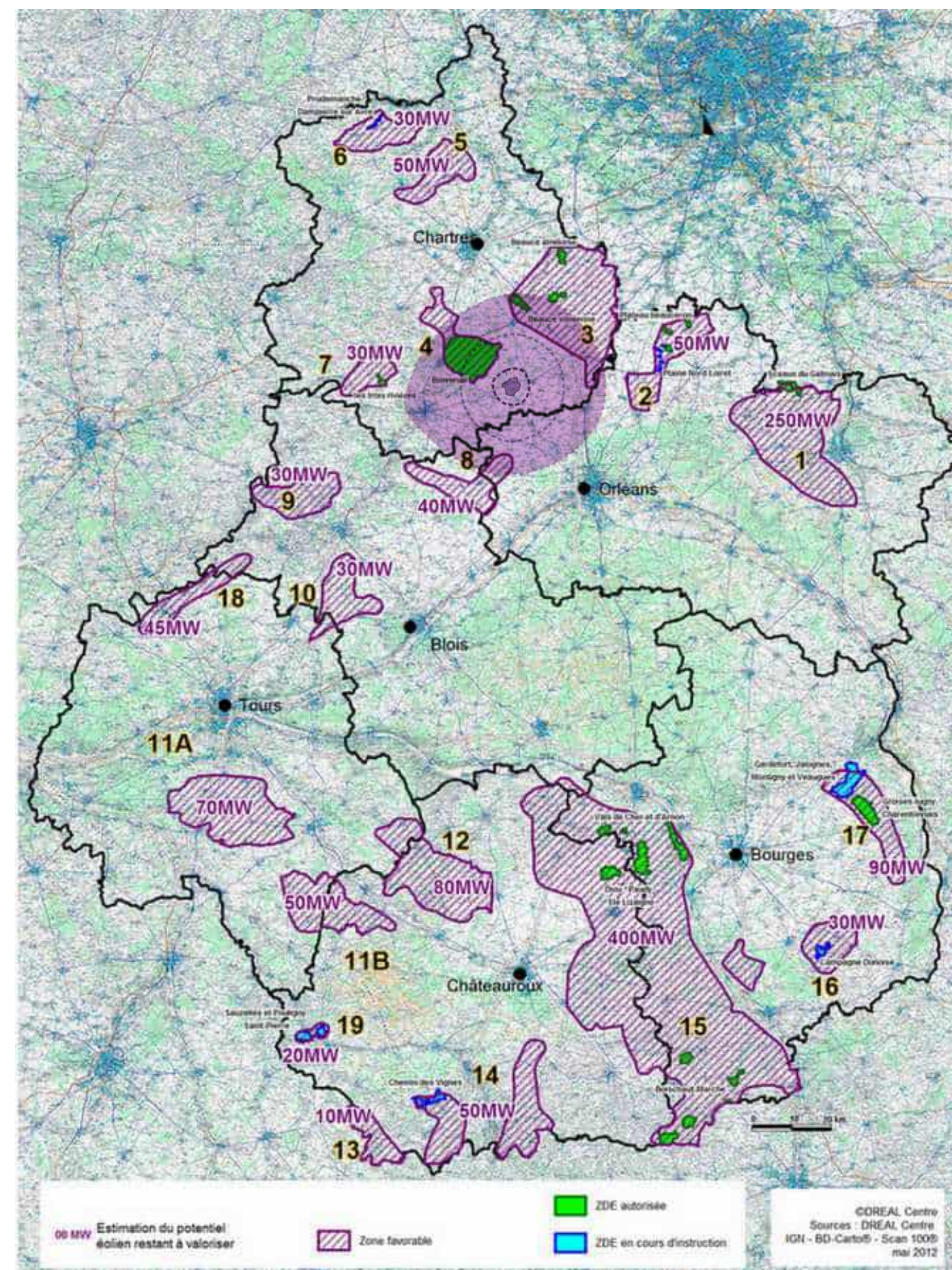
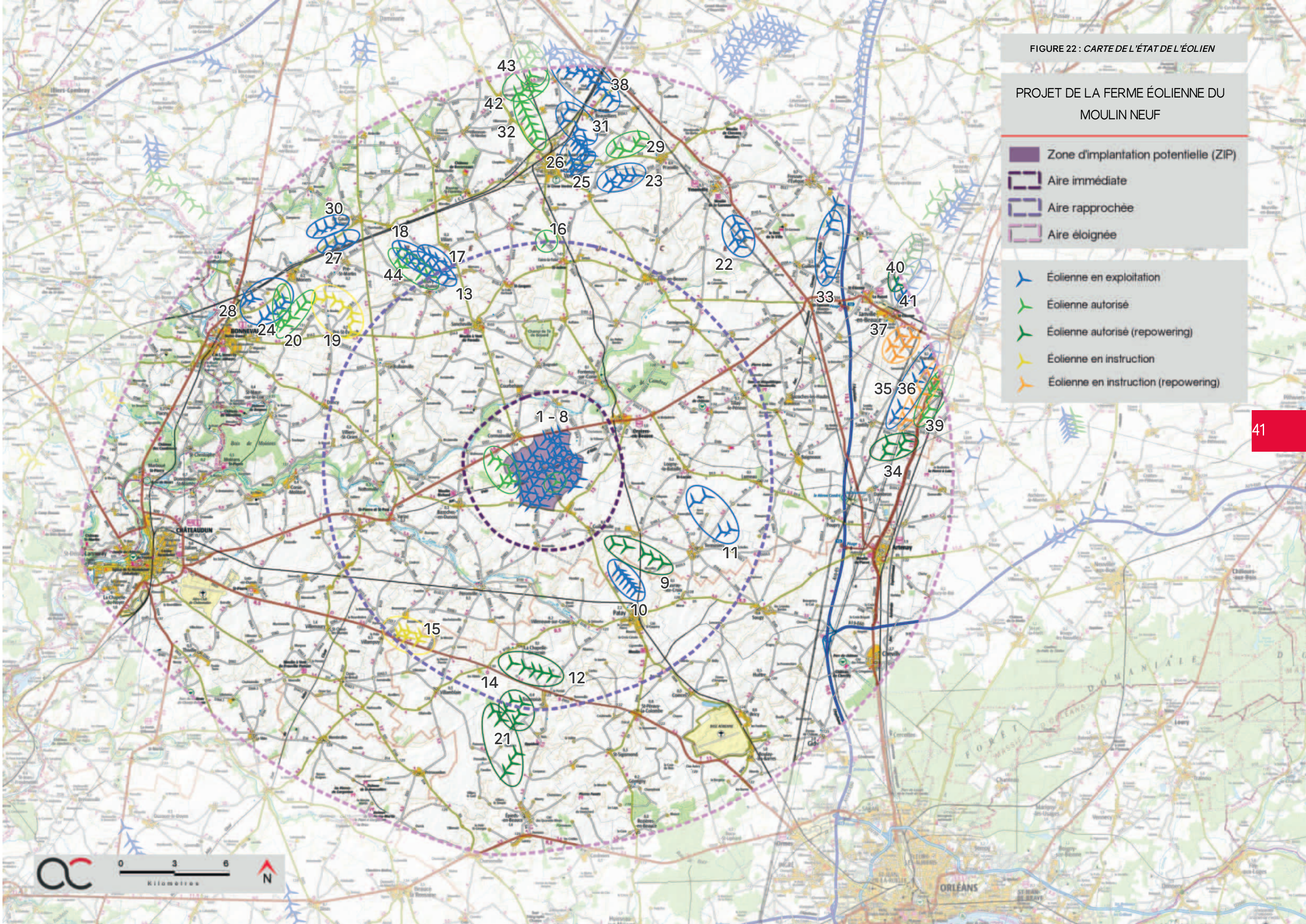


Figure 21 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables du SRE (Source : SRE de la région Centre)

FIGURE 22 : CARTE DEL'ÉTAT DEL'ÉOLIEN

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Éolienne en exploitation
- Éolienne autorisé
- Éolienne autorisé (repowering)
- Éolienne en instruction
- Éolienne en instruction (repowering)



2.2. EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

La ZIP s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent. L'aire d'étude éloignée compte aujourd'hui 19 parcs construits, ainsi que 12 parcs autorisés (dont trois projets de renouvellement) et 3 en instructions (dont 2 projets de renouvellement). En addition, une unique éolienne isolée (prototype de Villeau) s'ajoute aux parcs autorisés. Le parc éolien du Chemin d'Ablis dont une seule éolienne entre dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée n'a pas été pris en compte.

Dans l'aire d'étude rapprochée, 6 parcs éoliens sont construits, 3 sont autorisés en renouvellement et un parc est en cours d'instruction.

Dans l'aire d'étude immédiate, 7 parcs éoliens construits et 1 parc autorisé se trouvent dans l'emprise de la ZIP. La hauteur totale maximale envisagée pour le projet est de 180 mètres, contre 135 mètres pour les éoliennes les plus proches au sein de la ZIP. La hauteur du VIP est ainsi supérieure à celle des éoliennes existantes.

L'ensemble des parcs cités figure dans le tableau ci-contre, et sur la carte en page précédente. Globalement, les implantations retenues pour les parcs éoliens du contexte dans les aires éloignée et rapprochée sont des alignements réguliers d'une ou deux lignes, dont l'orientation varie en fonction des secteurs et s'appuie sur les axes routiers. Les parcs situés à l'est de l'aire éloignée présentent une tendance nord-est/sud-ouest, tandis que ceux au nord sont orientés nord-ouest/sud-est. Les éoliennes comprises dans la ZIP sont configurées en un bouquet dense, avec des interdistances relativement régulières.

Au regard du contexte éolien présent, une attention sera portée sur les effets cumulés entre le VIP et les parcs les plus proches. Le projet entretiendra une relation particulière avec les parcs n°1 à 8. Le projet du Moulin Neuf devra être compatible avec les parcs existants, dans l'implantation des éoliennes, leurs dimensions et sa construction géométrique, pour créer un pôle éolien cohérent.



Photo 11 : Parcs éoliens situés dans la ZIP du projet depuis le hameau de Gaubert (Guillonville) au sud de l'aire immédiate



Photo 12 : Parcs éoliens situés dans la ZIP du projet depuis le hameau de Villepéroux (commune de Courbehaye) au nord-est de l'aire immédiate



Photo 13 : Parcs éoliens situés dans la ZIP du projet depuis le sud de Cormainville au nord-ouest de l'aire immédiate

N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DE LA ZIP (~ en km)
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE				
44	Eure-et-Loir	PE du Montguerin	Autorisé	10,5
43	Eure-et-Loir	PE de Beauvilliers et Theuville	Autorisé	19,8
42	Eure-et-Loir	PE les Éoliennes Citoyennes 15	Autorisé	18,9
41	Eure-et-Loir	PE des Hauts de Melleray	Construit	20,4
40	Eure-et-Loir	PE de Blancfossé	Autorisé (Repowering)	19,8
39	Loiret	PE les Éoliennes Citoyennes 1	Autorisé	18,9
38	Eure-et-Loir	PE du Moulin d'Émanville	Construit	18,3
37	Eure-et-Loir	PE du Bois Clergeons	En instruction (Repowering)	18,0
36	Eure-et-Loir	PE Voie du Blériot est	En instruction (Repowering)	17,9
35	Eure-et-Loir	PE Voie du Blériot ouest	Construit	17,3
34	Eure-et-Loir	PE du Champs Besnard	Autorisé (Repowering)	16,7
33	Eure-et-Loir	PE de Guilleville	Construit	16,6
32	Eure-et-Loir	PE les Éoliennes Citoyennes 11	Autorisé	18,8
31	Eure-et-Loir	PE du Bois de l'Arche	Construit	16,0
30	Eure-et-Loir	PE du Moulin de Pierre Nord	Construit	15,9
29	Eure-et-Loir	PE de Moisville	Autorisé	15,7
28	Eure-et-Loir	PE de Bonneval	Construit	15,1
27	Eure-et-Loir	PE du Moulin de Pierre Sud	Construit	14,9
26	Eure-et-Loir	PE Les Egrouettes	Construit	14,6
25	Eure-et-Loir	PE Souffle dans la Plaine	Construit	14,3
24	Eure-et-Loir	PE de Gatines	Autorisé	14,6
23	Eure-et-Loir	Ferme éolienne de Genonville	Construit	13,6
22	Eure-et-Loir	PE d'Espiers	Construit	13,8

N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DE LA ZIP (~ en km)
21	Loiret	PE des Bornes de Cerqueux	Autorisé (Repowering)	11,5
20	Eure-et-Loir	PE de Reviers	Autorisé	14,0
19	Eure-et-Loir	PE de Vents d'Aura du Tuilé	En instruction	11,0
18	Eure-et-Loir	PE du Canton de Bonneval	Construit	10,7
17	Eure-et-Loir	PE de la Butte de Menonville	Construit	10,5
16	Eure-et-Loir	Prototype de Villeau	Autorisé	10,4
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
15	Eure-et-Loir	PE des Moulins du Bois Robin	En instruction	9,1
14	Loiret	PE du Bois Louis	Autorisé (Repowering)	10,7
13	Eure-et-Loir	PE de Neuvy-en-Dunois	Construit	9,9
12	Loiret	PE du Sainbois	Autorisé (Repowering)	8,7
11	Eure-et-Loir	PE du Carreau	Construit	6,4
10	Loiret	PE de Patay	Construit	4,8
9	Eure-et-Loir	PE les 3 Muids	Autorisé (Repowering)	3,8
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
8	Eure-et-Loir	Ferme éolienne du chemin de César	Autorisé	Partiellement dans la ZIP
7	Eure-et-Loir	Ferme éolienne de Pendloup	Construit	Dans la ZIP
6	Eure-et-Loir	Ferme éolienne de la Route Gaubert	Construit	Dans la ZIP
5	Eure-et-Loir	Ferme éolienne Grande Pointe Mérou	Construit	Dans la ZIP
4	Eure-et-Loir	Ferme éolienne de la Madeleine	Construit	Dans la ZIP
3	Eure-et-Loir	Ferme éolienne le Bois Elie et Buisson	Construit	Dans la ZIP
2	Eure-et-Loir	Ferme éolienne Champart Saint-Benoist	Construit	Dans la ZIP
1	Eure-et-Loir	Ferme éolienne du Bois Elie	Construit	Dans la ZIP

Figure 23 : Liste des parcs éoliens des aires d'étude (Mai 2025)





Photo 14 : Ambiance paysagère : Parcs éoliens de Voie du Blériot est et ouest à Poinville, à l'est de l'aire d'étude éloignée



Photo 15 : Ambiance paysagère : Parcs éoliens du Moulin d'Émanville et des Éoliennes Citoyennes 11 à Beauvilliers, au nord de l'aire d'étude éloignée



Photo 16 : Ambiance paysagère : Centrale éolienne de Patay et parc éolien des 3 Muids depuis la frange nord de Patay, dans la partie sud de l'aire rapprochée ; les éoliennes des différents parcs situés dans la ZIP sont visible à l'arrière-plan

2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

FIGURE 24 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Effet cumulé avec un autre parc éolien

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein des aires d'étude. Le bien le plus proche est le Val de Loire, à environ 28 km au sud-est de la ZIP. La Cathédrale de Chartres est également située à 36 km au nord. Le projet du Moulin Neuf est situé à grande distance des deux sites UNESCO, en dehors de l'aire d'exclusion de la Cathédrale de Chartres et de la zone tampon du Val de Loire (voir carte en page suivante). Par conséquent, aucune sensibilité des biens UNESCO n'est relevée vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET



Photo 18 : Ambiance paysagère : Façade ouest de la cathédrale de Chartres



Photo 17 : Ambiance paysagère : La Loire à Orléans – source wikipédia, auteur : Nono vlf

FIGURE 25 : CARTE DES SITES UNESCO

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur autour de la Cathédrale de Chartres
- Zone tampon du Val de Loire

3.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les monuments historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

Le territoire d'étude compte 7 sites protégés, situés dans l'aire d'étude éloignée et présentés dans le tableau ci-après.

Pour chaque site protégé, une analyse est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > une couleur indiquant s'il s'agit d'un site classé (rouge) ou inscrit (bleu),
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

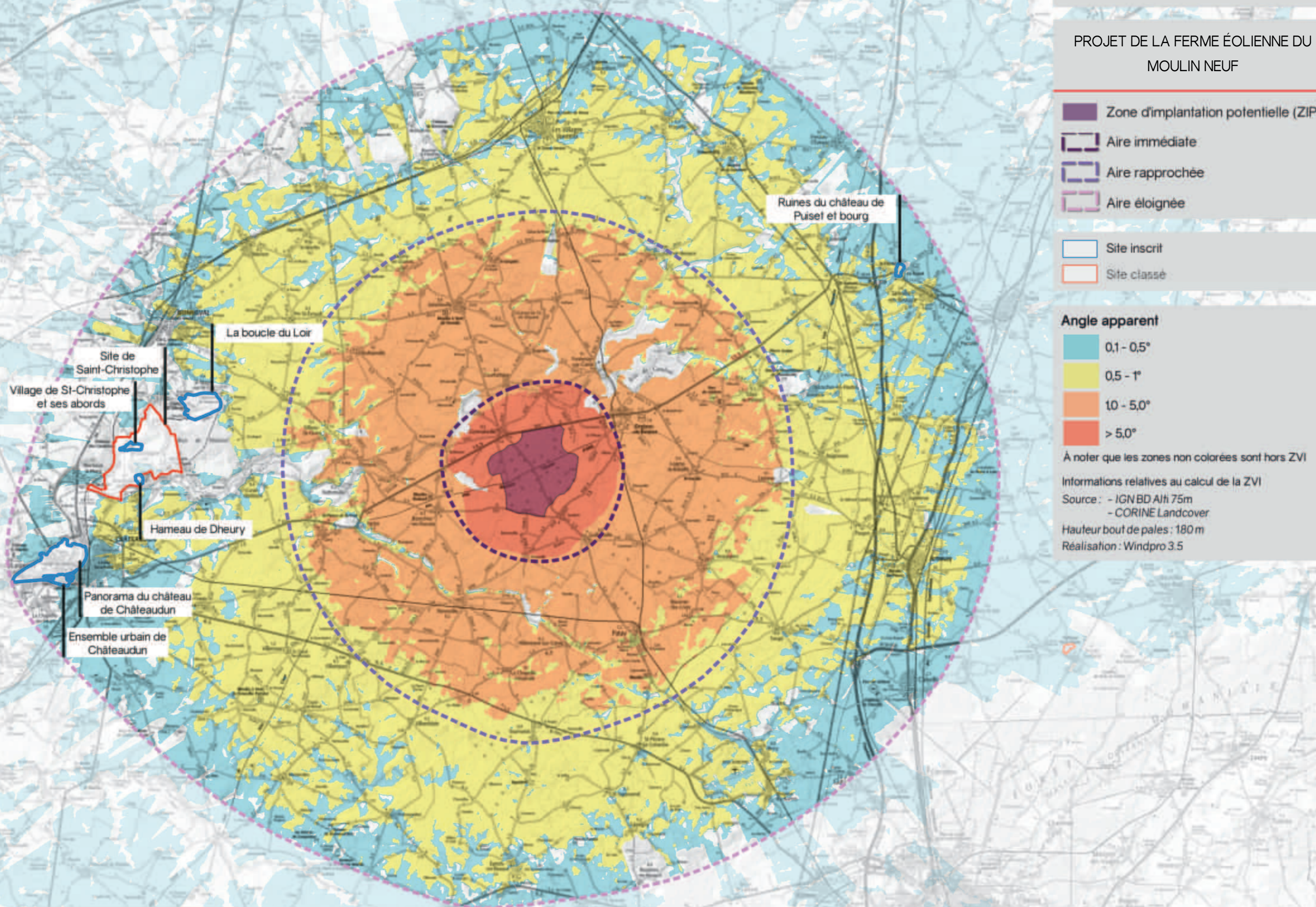
■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Ensemble urbain de Châteaudun	Châteaudun	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	21.0	Dans le centre-bourg historique de Châteaudun, sur un promontoire du coteau sud du Loir	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
Panorama du château de Châteaudun	Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	20.4	Au niveau du méandre du Loir à Châteaudun, sur le versant nord face au château	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
Ruines du château du Puiset et bourg	Le Puiset	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	17.7	Au niveau du centre du village du Puiset ainsi qu'en frange nord	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
Village de Saint-Christophe et ses abords	Saint-Christophe	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	17.3	Village implanté dans la vallée du Loir en rive nord	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
Hameau de Dheury	Donnemain-Saint-Mames	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	17.2	Dans la vallée de la Conie en rive nord, sur l'itinéraire du GR 35	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
Site de Saint-Christophe	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamès, Marboué, Moléans	Eure-et-Loir (28)	Classé	15.3	Au niveau de la vallée du Loir et de son affluent la Conie autour de Saint-Christophe, à l'est du bois de Moléans	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
La boucle du Loir	Saint-Maur-sur-le-Loir	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	13.7	Dans la vallée du Loir, au niveau d'un méandre formant une boucle	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie

Figure 26 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

FIGURE 27 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF



■ ENSEMBLE URBAIN DE CHÂTEAUDUN / PANORAMA DU CHÂTEAU DE CHÂTEAUDUN

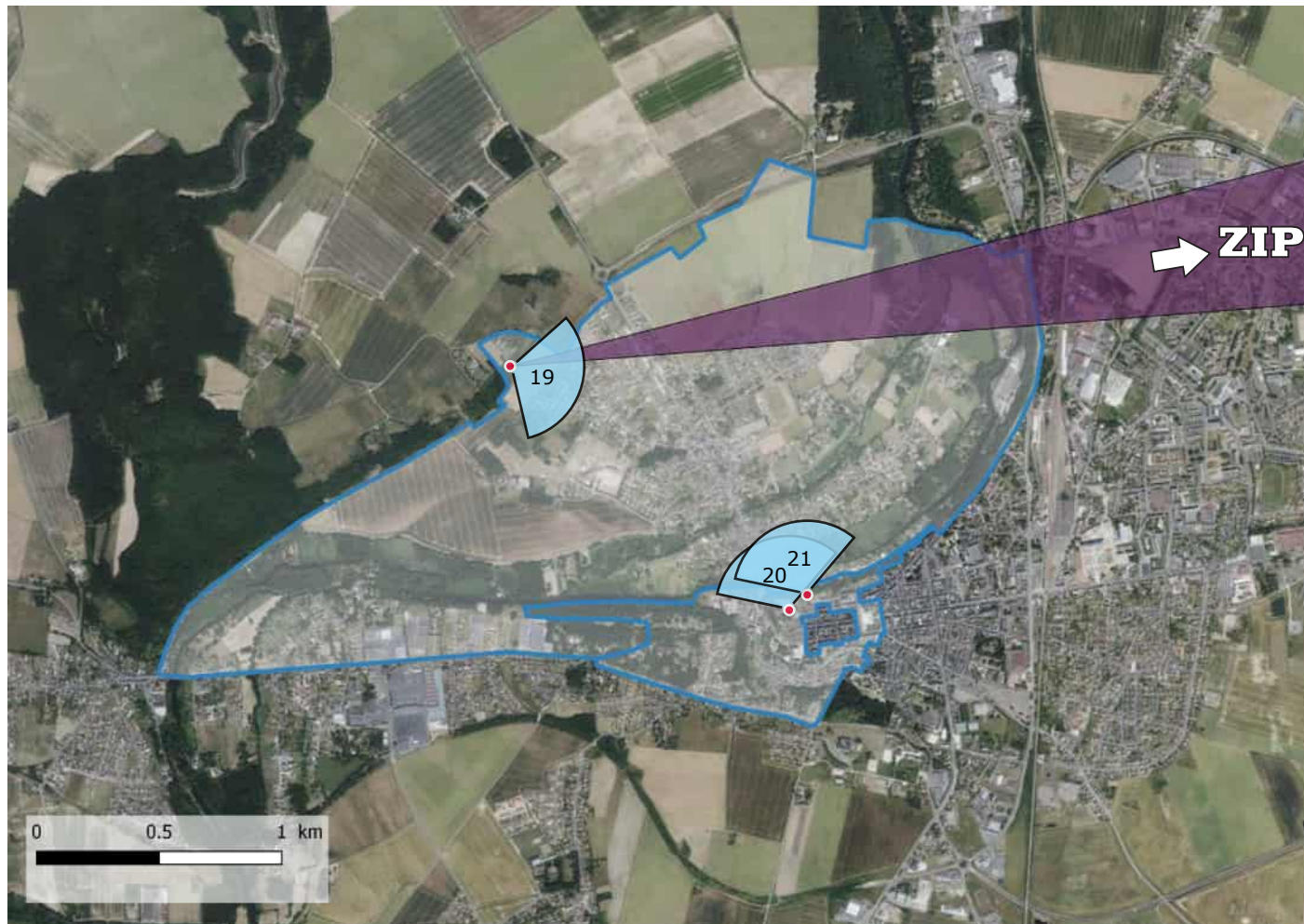


Figure 28 : Localisation des deux sites inscrits à Châteaudun



Photo 19 : Vue lointaine depuis le coteau nord dans le périmètre du site protégé du panorama du château, le VIP est situé à grande distance et masqué par la trame bâtie et végétale

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le château et le centre historique de Châteaudun sont installés sur un promontoire en rive sud du Loir. Le bâti ancien, dont le château, dans le cadre paysager de la vallée constitue un ensemble remarquable protégé par deux mesures d'inscriptions au titre des sites. Le périmètre de protection de l'ensemble urbain de Châteaudun comprend essentiellement le centre ancien tandis que le périmètre du panorama du château de Châteaudun s'étend sur le coteau nord et inclut la vallée du Loir.

Depuis le centre ancien en rive sud et le fond de vallée, aucune perception du VIP n'est possible du fait du relief et de la trame bâtie. Les vues portent en direction opposée au projet depuis le coteau sud aux abords du château. Seuls les points les plus élevés du coteau nord pourraient permettre la perception du VIP, toutefois la distance et les masques visuels présents empêchent sa visibilité. Aucune possibilité de vue sur le VIP n'a été identifiée depuis les deux périmètres protégés, aucun risque de covisibilité avec le château n'a par ailleurs été relevé depuis le nord. La sensibilité des deux site est ainsi jugée nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 20 : Ambiance paysagère : Le château de Châteaudun (également protégé au titre des monuments historiques)



Photo 21 : Ambiance paysagère : Panorama sur la ville dans la vallée du Loir depuis le coteau sud (direction opposée au projet)

■ RUINES DU CHÂTEAU DU PUISET ET BOURG



Figure 29 : Localisation du site inscrit

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le périmètre du site protégé comprend une partie du bourg du Puiset, édifié au niveau d'un ancien château médiéval détruit au XII^e siècle. Les vestiges des fortifications auxquelles se sont adaptées les constructions du village témoignent d'une période de l'histoire de France durant laquelle les Capétiens luttèrent contre des châtelains locaux.

Le village s'inscrit dans le paysage agricole ouvert de la Beauce, toutefois les vues depuis le périmètre du site sont limitées par la trame bâtie du village en direction de la ZIP. En frange ouest du village et du site inscrit, le VIP est masqué par la trame arborée accompagnant l'autoroute A10 et la zone d'activités de la sortie n°12. À noter que des éoliennes du contexte (PE de Guilleville) sont visibles. Le site ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 23 : Ambiance paysagère : Bâti historique au niveau d'anciennes fortifications dans la rue du Château, au nom évocateur



Photo 22 : Vue limitée par la trame bâtie en direction du projet depuis le site protégé

■ SITE DE SAINT-CHRISTOPHE / HAMEAU DE DHEURY / VILLAGE DE SAINT-CHRISTOPHE ET SES ABORDS

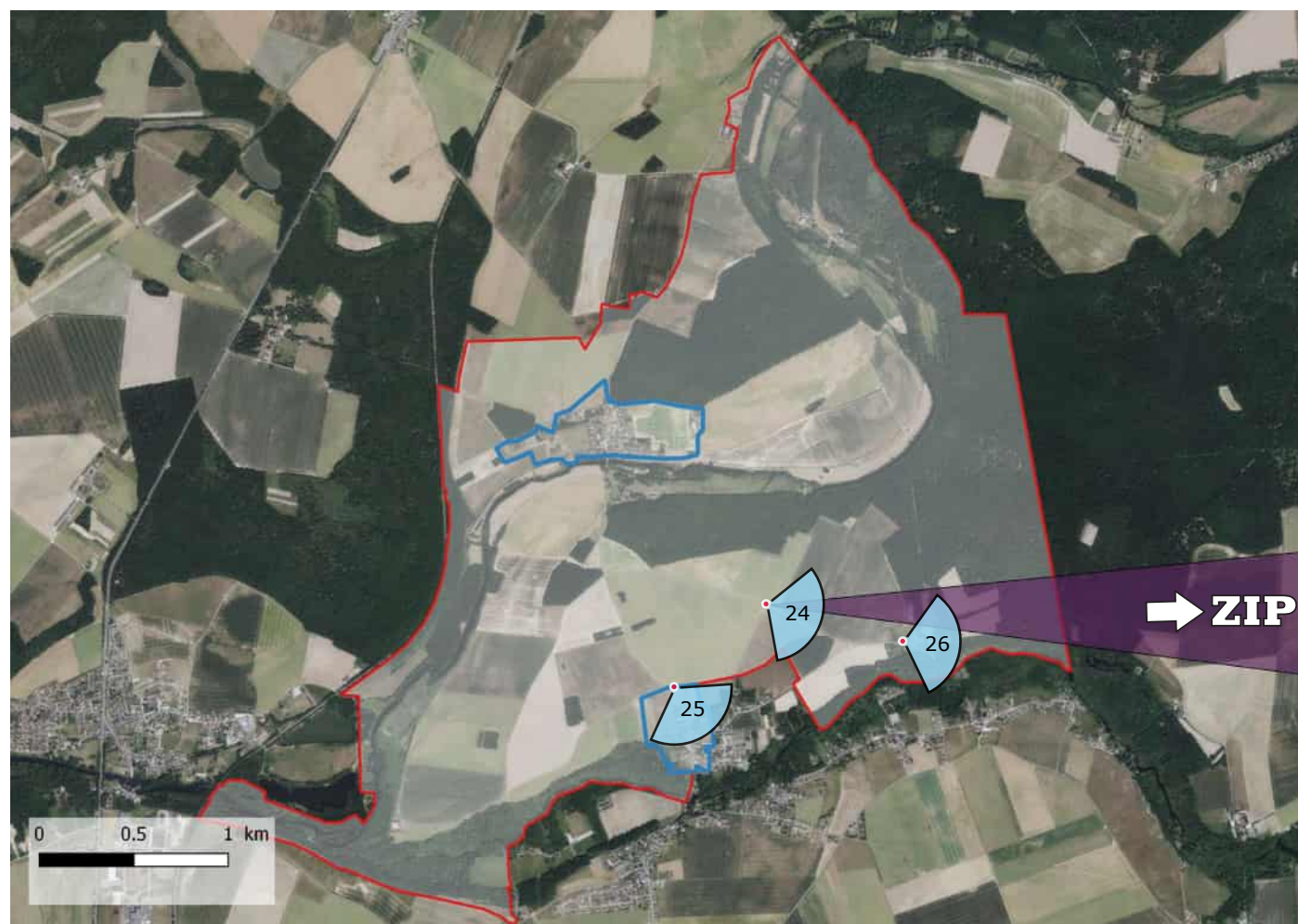


Figure 30 : Localisation des trois sites protégés (site de la boucle du Loir au nord-est traité en page suivante)



Photo 24 : Le VIP est masqué par le relief et les boisements depuis le secteur entrant en ZVI, en interfluve du Loir et de la Conie

Degré d'ouverture sur le paysage :

Les différents périmètres de protections concernent le village de Saint-Christophe, le hameau de Dheury ainsi que la vallée du Loir et ses versants autour de Saint-Christophe jusqu'à la confluence avec la Conie. Le village de Saint-Christophe et le hameau de Dheury (sites inscrits) sont connus pour leurs constructions avec toitures en «rouche» (roseau). L'ensemble de ce secteur entre le Loir, la Conie et le bois de Moléans (site classé de Saint-Christophe) est protégé pour son paysage au caractère naturel, contrastant avec la Beauce cultivée.

Le site n'est pas visuellement exposé au projet, de par le relief et les boisements présents. Le village de Saint-Christophe et le hameau de Dheury sont positionnés sur les versants nord des vallées et ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis du projet. Seuls quelques points hauts en interfluve entrent en ZVI dans le périmètre du site de Saint-Christophe. Les vues portent sur les alentours des vallées du Loir et de la Conie depuis les zones entrant en ZVI, toutefois le VIP est masqué par le bois de Moléans qui constitue un obstacle visuel important en direction du projet. La sensibilité des 3 sites est jugée nulle vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 25 : Vue en direction du hameau de Dheury depuis le coteau nord de la vallée de la Conie, le VIP est masqué par la végétation



Photo 26 : Ambiance paysagère : Le château de Moléans sur l'itinéraire du GR 35, également protégé au titre des monuments historiques

■ LA BOUCLE DU LOIR



Figure 31 : Localisation du site inscrit

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le Loir forme un méandre prononcé à Saint-Maur-sur-le-Loir où le coteau à l'est est bien marqué et surmonté de boisements. Cette boucle formée par le Loir fait l'objet d'une mesure de protection (inscription) au titre des sites. Le domaine de Mémillion, partiellement classé en tant que monument historique, est compris dans le périmètre du site.

Le site est entièrement hors ZVI, il n'y a pas de possibilité de vue du VIP dans l'emprise du périmètre protégé au regard du relief et des boisements présents.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 27 : Ambiance paysagère : Le domaine de Mémillion compris dans le site et sur l'itinéraire du GR 35, les édifices sont protégés au titre des monuments historiques

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Ensemble urbain de Châteaudun	Châteaudun	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	21.0	Dans le centre-bourg historique de Châteaudun, sur un promontoire du coteau sud du Loir	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
Panorama du château de Châteaudun	Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	20.4	Au niveau du méandre du Loir à Châteaudun, sur le versant nord face au château	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
Ruines du château du Puiset et bourg	Le Puiset	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	17.7	Au niveau du centre du village du Puiset ainsi qu'en frange nord	En ZVI	Nulle	Nulle
Village de Saint-Christophe et ses abords	Saint-Christophe	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	17.3	Village implanté dans la vallée du Loir en rive nord	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Hameau de Dheury	Donnemain-Saint-Mames	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	17.2	Dans la vallée de la Conie en rive nord, sur l'itinéraire du GR 35	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
Site de Saint-Christophe	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamès, Marboué, Moléans	Eure-et-Loir (28)	Classé	15.3	Au niveau de la vallée du Loir et de son affluent la Conie autour de Saint-Christophe, à l'est du bois de Moléans	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
La boucle du Loir	Saint-Maur-sur-le-Loir	Eure-et-Loir (28)	Inscrit	13.7	Dans la vallée du Loir, au niveau d'un méandre formant une boucle	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 32 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée



3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Aucun SPR n'est compris dans les différentes aires d'étude du projet.

3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

La protection au titre des monuments historiques (MH) résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument.

L'ensemble des monuments historiques et leurs périmètres de protection apparaissent sur la carte en page suivante. Ils sont numérotés par aire d'étude (de l'aire immédiate à l'aire éloignée), de manière géographique. Ce référencement facilite la localisation d'un monument précis sur la carte à partir du tableau ci-après.

Sur le territoire d'étude du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 97 situés dans l'aire éloignée. Ces derniers sont numérotés de 113 à 17.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

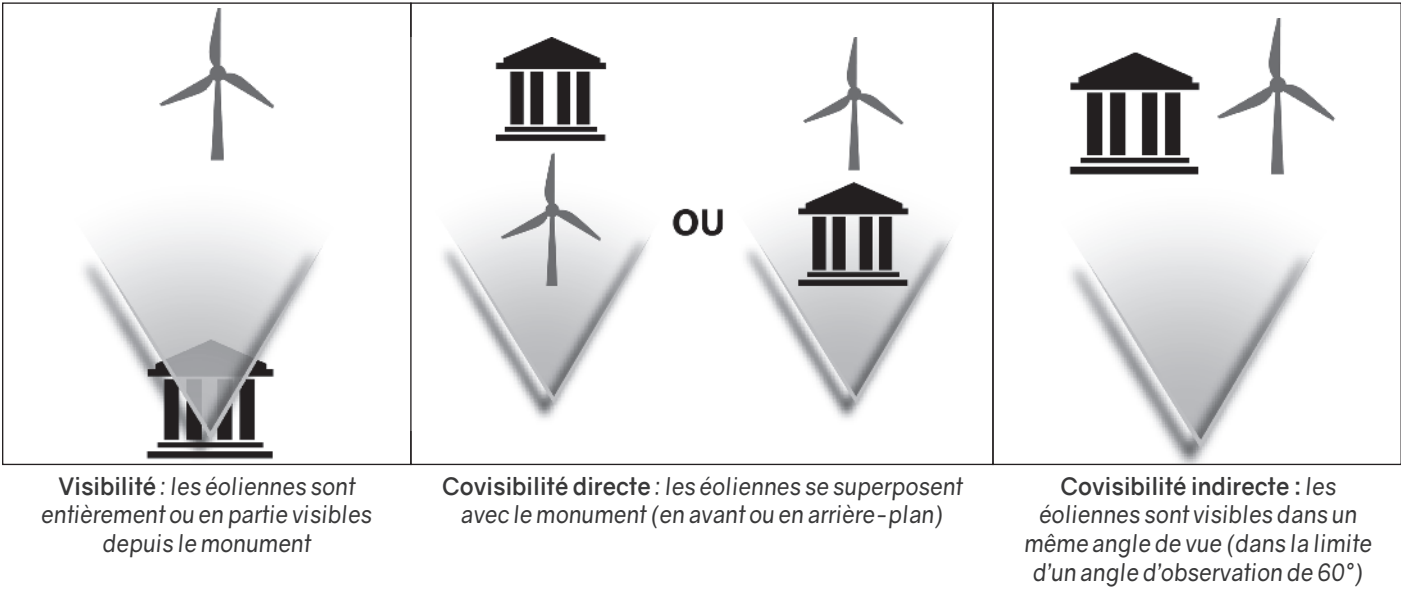


Figure 33 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Pour connaître la sensibilité liée à la visibilité du VIP depuis les abords de l'édifice, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité théorique du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien.

L'ensemble des vues aériennes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par la covisibilité du VIP et d'un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ de ce dernier. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La covisibilité entre les deux éléments peut alors modifier la composition du paysage.

Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône violet illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

FIGURE 34 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

 Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
 rayon de 500 m - édifice classé
 rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
113	Dolmen de la Pierre Luteau	Ruan	45	Inscrit	18.9	En situation isolée dans l'espace agricole ouvert à l'est de la RD 2020	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
112	Eglise paroissiale Saint-Etienne	Janville	28	Classé	18.8	Au cœur du bourg de Janville	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
111	Eglise Saint-Etienne et Sainte-Madeleine	Puiset	28	Classé	18.0	Dans le village du Puiset	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
110	Ferme de la Recette	Fresnay-l'Évêque	28	Inscrit	19.1	Dans le village de Fresnay-l'Évêque	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
109	Moulin à vent de Chesnay	Moutiers	28	Classé	19.2	En situation isolée dans l'espace agricole ouvert au bord de la RD 107	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale d'Ymonville	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
108	Eglise Saint-Martin	Beauvilliers	28	Partiellement Classé	17.4	Dans le village de Beauvilliers	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
107	Château de Reverseaux	Villages Vovéens	28	Partiellement Classé	14.0	Dans un domaine boisé au nord du village de Rouvray-Saint-Florentin	Partiellement en ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
106	Moulin de Couture	Bonneval	28	Inscrit	18.1	Sur le cours du Loir en cadre arboré à Bonneval	En ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
105	Cave d'une maison gothique	Bonneval	28	Inscrit	17.3	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
104	Portes de Ville	Bonneval	28	Inscrit	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
103	Fortifications (vestiges)	Bonneval	28	Inscrit	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
102	Justice de Paix (ancienne)	Bonneval	28	Classé	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
101	Eglise Notre-Dame	Bonneval	28	Classé	17.3	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
100	Maison-tour	Bonneval	28	Inscrit	17.2	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
99	Maison médiévale	Bonneval	28	Partiellement inscrit	17.2	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
98	Maison médiévale	Bonneval	28	Partiellement inscrit	17.1	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
97	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	Bonneval	28	Classé	17.0	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
96	Château des Coudreaux	Marboué	28	Inscrit	19.5	En situation isolée à l'ouest de la vallée du Loir en cadre boisé	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
95	Eglise Saint-Pierre	Marboué	28	Partiellement Classé	20.2	Dans le village de Marboué en rive nord du Loir	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
94	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaine	Châteaudun	28	Classé	21.8	En rive nord du Loir à Châteaudun	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
93	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière	Châteaudun	28	Inscrit	20.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 35 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5



N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
92	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	Châteaudun	28	Inscrit	21.8	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
91	Maison Renaissance	Châteaudun	28	Classé	21.8	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
90	Château de Chateaudun	Châteaudun	28	Partiellement Classé-Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
89	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	Châteaudun	28	Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
88	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	Châteaudun	28	Classé	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
87	Maison du 16s	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
86	Maison du 16s	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
85	Hôtel-Dieu (ancien)	Châteaudun	28	Partiellement Classé-Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
84	Abbaye de la Madeleine	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
83	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
82	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
81	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
80	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
79	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
78	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
77	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
76	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
75	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
74	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
73	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
72	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
71	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 36 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
70	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
69	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
68	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
67	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
66	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
65	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
64	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
63	Hôtel de Ville	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
62	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
61	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
60	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
59	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
58	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
57	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
56	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
55	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
54	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
53	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
52	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
51	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
50	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
49	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 37 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
48	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
47	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
46	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
45	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
44	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
43	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
42	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
41	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
40	Eglise Saint-Valérien	Châteaudun	28	Classé	21.1	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
39	Couvent des Cordeliers (ancien)	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.2	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
38	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	Châteaudun	28	Classé	21.0	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	VIP masqué par le relief et le bâti	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
37	Château de Champ-Romain	Thiville	28	Partiellement Classé-Inscrit	20.9	En situation isolée dans un domaine boisé à l'est de la RD 924	Partiellement en ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
36	Château de Villebeton	Mée	28	Inscrit	19.1	En cadre boisé au bord de la RD 364	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
35	Voie gallo-romaine dite voie de Jules César ou chemin de Chartres	Beauce la Romaine	41	Classé	19.2	Sentier traversant l'espace agricole sur plus de 15 km et passant par le village de Verdes	Partiellement en ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
34	Dolmen de la Rousselière	Beauce la Romaine	41	Classé	17.6	En situation isolée dans l'espace agricole entre Prénouvellon et Tripleville	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
33	Dolmen de la Mouïse-Martin	Beauce la Romaine	41	Inscrit	18.8	En situation isolée au nord de Tripleville	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
32	Dolmen de Coulmiers	Épieds-en-Beauce	45	Classé	15.9	En situation isolée dans l'espace agricole entre Épieds-en-Beauce et Gémigny	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
31	Château de Chevilly	Chevilly	45	Partiellement Classé-Inscrit	17.4	Au niveau d'un domaine arboré à l'ouest de Chevilly	En ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
30	Moulin à vent des Muets	Artenay	45	Inscrit	16.7	Au bord de la RD 2020 en frange ouest d'Artenay	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
29	Prison (ancienne)	Artenay	45	Inscrit	17.1	En centre-bourg d'Artenay	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 38 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5

É T A T I N I T I A L	62	ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF	N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
			28	Eglise (ancienne)	Allaines-Mervilliers	28	Partiellement Classé	13.8	Dans le village de Mervilliers	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			27	Moulin à vent	Ymonville	28	Classé	15.3	En frange sud du village d'Ymonville	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			26	Camp de prisonniers de Voves	Villages Vovéens	28	Partiellement inscrit	13.7	En frange sud du village de Voves au bord de la RD 29	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			25	Eglise Saint-Jean	Villeau	28	Classé	11.6	Dans le village de Villeau	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			24	Domaine de Mémillon	Saint-Maur-sur-le-Loir	28	Partiellement Classé-Inscrit	15.1	En rive sud du Loir sur l'itinéraire du GR 35 - GR 655 ouest	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			23	Château de Moléans	Moléans	28	Partiellement Classé-Inscrit	16.0	Sur le coteau nord de la vallée de la Conie (affluent du Loir), sur l'itinéraire du GR 35 - GR 655 ouest	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			22	Dolmen sous tumulus	Lutz-en-Dunois	28	Inscrit	13.4	En situation isolée au nord du village d'Éteauville	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			21	Eglise Saint-Pierre	Lutz-en-Dunois	28	Classé	15.6	Dans le village de Lutz-en-Dunois	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			20	Moulin à vent de Frouville-Pensier	Ozoir-le-Breuil	28	Inscrit	15.3	En situation isolée à l'ouest d'Ozoir-le-Breuil	En ZVI	VIP masqué par la végétation aux abords	Covisibilité lointaine pressentie depuis la RD 31
			19	Motte médiévale de Nids	Tournoisis	45	Inscrit	12.7	Au sud du village de Nids	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			18	Tumulus mégalithique de Menainville	Tillay-le-Péneux	28	Inscrit	10.6	En situation isolée à l'est de Soignolles	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
			17	Dolmen	Tillay-le-Péneux	28	Classé	10.6	En situation isolée à l'est de Tillay-le-Péneux	Hors ZVI	VIP masqué par le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 39 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5

MH 27 - MOULIN À VENT // YMONVILLE

> Risque de visibilité



Photo 28 : Le VIP s'inscrit à l'horizon depuis les abords du monument protégé mais n'est pas discernable

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice classé au titre des monuments historiques est implanté en frange sud du village d'Ymonville. La vue porte au loin en direction du site d'étude depuis les abords du monument, toutefois les éoliennes situées dans la ZIP ne sont pas discernables et la visibilité du VIP est négligeable. À noter que le parc éolien d'Espiers, situé à moindre distance, est visible depuis les abords du monument. La sensibilité du monuments vis-à-vis du projet est jugée nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 20 - MOULIN À VENT DE FROUVILLE-PENSIER // OZOIR-LE-BREUIL

> Risque de covisibilité

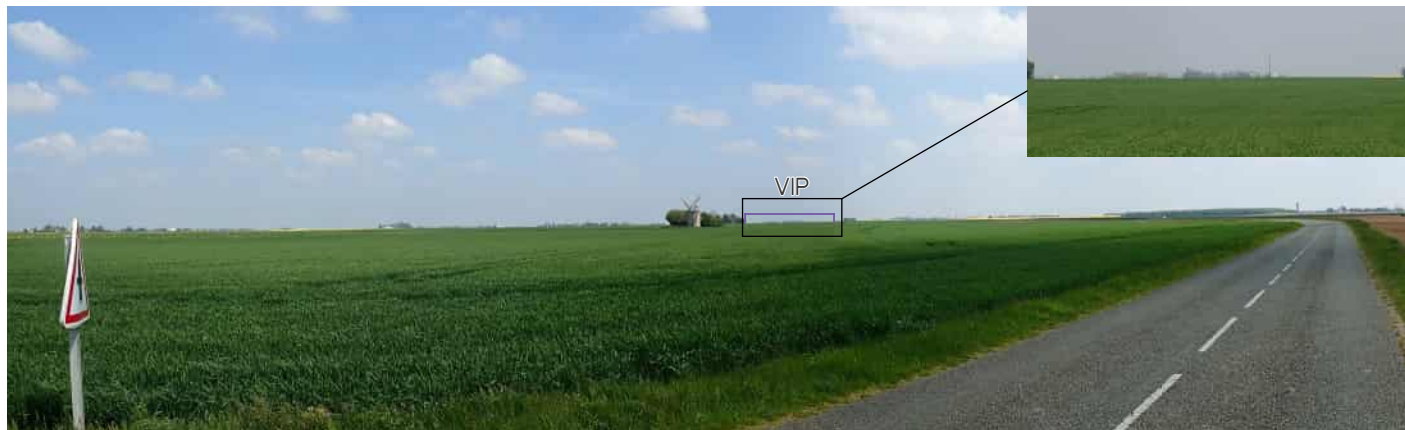


Photo 29 : Le VIP s'inscrit à l'horizon depuis les abords du monument protégé

Degré d'ouverture sur le paysage : Le moulin se trouve en situation isolée à l'ouest d'Ozoir-le-Breuil, dans l'espace agricole ouvert. La vue porte au loin en direction du moulin depuis la RD 31 passant au sud du monument et le VIP est perceptible à l'horizon en covisibilité indirecte avec l'édifice. L'emprise du VIP est très limitée au regard du degré d'ouverture du paysage et sa hauteur apparente est inférieure à celle du moulin protégé. La sensibilité du monuments vis-à-vis du VIP est minimale, les éoliennes actuellement situées dans la ZIP étant difficilement perceptibles à cette distance.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
113	Dolmen de la Pierre Luteau	Ruan	45	Inscrit	18.9	En situation isolée dans l'espace agricole ouvert à l'est de la RD 2020	En ZVI	Nulle	Nulle
112	Eglise paroissiale Saint-Etienne	Janville	28	Classé	18.8	Au cœur du bourg de Janville	En ZVI	Nulle	Nulle
111	Eglise Saint-Etienne et Sainte-Madeleine	Puisset	28	Classé	18.0	Dans le village du Puisset	En ZVI	Nulle	Nulle
110	Ferme de la Recette	Fresnay-l'Évêque	28	Inscrit	19.1	Dans le village de Fresnay-l'Évêque	En ZVI	Nulle	Nulle
109	Moulin à vent de Chesnay	Moutiers	28	Classé	19.2	En situation isolée dans l'espace agricole ouvert au bord de la RD 107	En ZVI	Nulle	Nulle
108	Eglise Saint-Martin	Beauvilliers	28	Partiellement Classé	17.4	Dans le village de Beauvilliers	En ZVI	Nulle	Nulle
107	Château de Reverseaux	Villages Vovéens	28	Partiellement Classé	14.0	Dans un domaine boisé au nord du village de Rouvray-Saint-Florentin	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
106	Moulin de Couture	Bonneval	28	Inscrit	18.1	Sur le cours du Loir en cadre arboré à Bonneval	En ZVI	Nulle	Nulle
105	Cave d'une maison gothique	Bonneval	28	Inscrit	17.3	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
104	Portes de Ville	Bonneval	28	Inscrit	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
103	Fortifications (vestiges)	Bonneval	28	Inscrit	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
102	Justice de Paix (ancienne)	Bonneval	28	Classé	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
101	Eglise Notre-Dame	Bonneval	28	Classé	17.3	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
100	Maison-tour	Bonneval	28	Inscrit	17.2	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
99	Maison médiévale	Bonneval	28	Partiellement inscrit	17.2	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
98	Maison médiévale	Bonneval	28	Partiellement inscrit	17.1	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
97	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	Bonneval	28	Classé	17.0	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
96	Château des Coudreaux	Marboué	28	Inscrit	19.5	En situation isolée à l'ouest de la vallée du Loir en cadre boisé	Hors ZVI	Nulle	Nulle
95	Eglise Saint-Pierre	Marboué	28	Partiellement Classé	20.2	Dans le village de Marboué en rive nord du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
94	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaine	Châteaudun	28	Classé	21.8	En rive nord du Loir à Châteaudun	Hors ZVI	Nulle	Nulle
93	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière	Châteaudun	28	Inscrit	20.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5



N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
92	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	Châteaudun	28	Inscrit	21.8	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
91	Maison Renaissance	Châteaudun	28	Classé	21.8	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
90	Château de Chateaudun	Châteaudun	28	Partiellement Classé-Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
89	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	Châteaudun	28	Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
88	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	Châteaudun	28	Classé	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
87	Maison du 16s	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
86	Maison du 16s	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
85	Hôtel-Dieu (ancien)	Châteaudun	28	Partiellement Classé-Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
84	Abbaye de la Madeleine	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
83	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
82	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
81	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
80	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
79	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
78	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
77	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
76	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
75	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
74	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
73	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
72	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
71	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 41 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5



N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
70	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
69	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
68	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
67	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
66	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
65	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
64	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
63	Hôtel de Ville	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
62	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
61	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
60	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
59	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
58	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
57	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
56	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
55	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
54	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
53	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
52	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
51	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
50	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
49	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 42 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
48	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
47	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
46	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
45	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
44	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
43	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
42	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
41	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
40	Eglise Saint-Valérien	Châteaudun	28	Classé	21.1	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
39	Couvent des Cordeliers (ancien)	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.2	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
38	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	Châteaudun	28	Classé	21.0	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI	Nulle	Nulle
37	Château de Champ-Romain	Thiville	28	Partiellement Classé-Inscrit	20.9	En situation isolée dans un domaine boisé à l'est de la RD 924	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
36	Château de Villebeton	Mée	28	Inscrit	19.1	En cadre boisé au bord de la RD 364	Hors ZVI	Nulle	Nulle
35	Voie gallo-romaine dite voie de Jules César ou chemin de Chartres	Beauce la Romaine	41	Classé	19.2	Sentier traversant l'espace agricole sur plus de 15 km et passant par le village de Verdes	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
34	Dolmen de la Rousselière	Beauce la Romaine	41	Classé	17.6	En situation isolée dans l'espace agricole entre Prénouvellon et Tripleville	En ZVI	Nulle	Nulle
33	Dolmen de la Mouïse-Martin	Beauce la Romaine	41	Inscrit	18.8	En situation isolée au nord de Tripleville	En ZVI	Nulle	Nulle
32	Dolmen de Coulmiers	Épieds-en-Beauce	45	Classé	15.9	En situation isolée dans l'espace agricole entre Épieds-en-Beauce et Gémigny	En ZVI	Nulle	Nulle
31	Château de Chevilly	Chevilly	45	Partiellement Classé-Inscrit	17.4	Au niveau d'un domaine arboré à l'ouest de Chevilly	En ZVI	Nulle	Nulle
30	Moulin à vent des Muets	Artenay	45	Inscrit	16.7	Au bord de la RD 2020 en frange ouest d'Artenay	En ZVI	Nulle	Nulle
29	Prison (ancienne)	Artenay	45	Inscrit	17.1	En centre-bourg d'Artenay	En ZVI	Nulle	Nulle

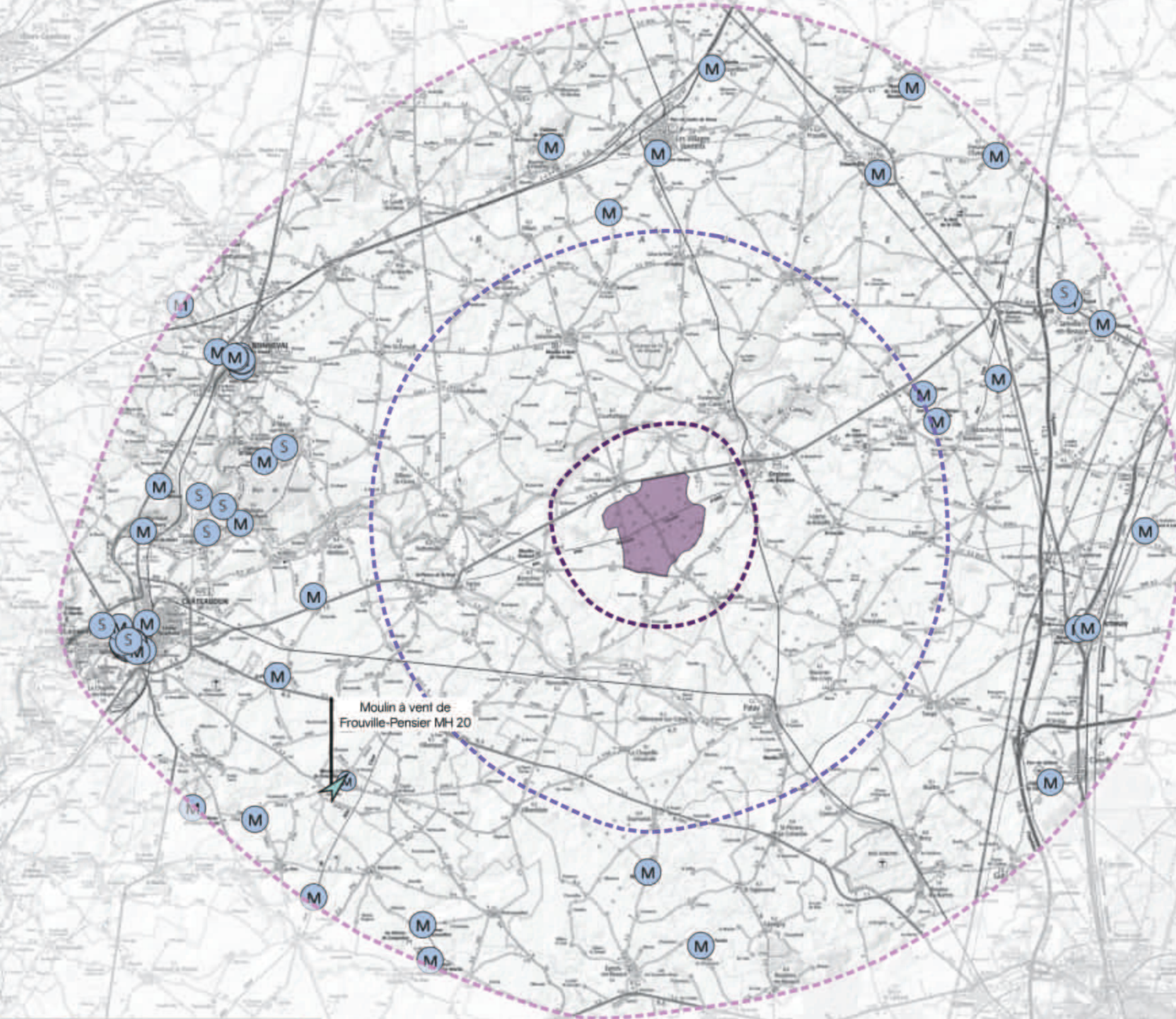
Figure 43 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
28	Eglise (ancienne)	Allaines-Mervilliers	28	Partiellement Classé	13.8	Dans le village de Mervilliers	En ZVI	Nulle	Nulle
27	Moulin à vent	Ymonville	28	Classé	15.3	En frange sud du village d'Ymonville	En ZVI	Nulle	Nulle
26	Camp de prisonniers de Voves	Villages Vovéens	28	Partiellement inscrit	13.7	En frange sud du village de Voves au bord de la RD 29	En ZVI	Nulle	Nulle
25	Eglise Saint-Jean	Villeau	28	Classé	11.6	Dans le village de Villeau	En ZVI	Nulle	Nulle
24	Domaine de Mémillon	Saint-Maur-sur-le-Loir	28	Partiellement Classé-Inscrit	15.1	En rive sud du Loir sur l'itinéraire du GR 35 - GR 655 ouest	Hors ZVI	Nulle	Nulle
23	Château de Moléans	Moléans	28	Partiellement Classé-Inscrit	16.0	Sur le coteau nord de la vallée de la Conie (affluent du Loir), sur l'itinéraire du GR 35 - GR 655 ouest	Hors ZVI	Nulle	Nulle
22	Dolmen sous tumulus	Lutz-en-Dunois	28	Inscrit	13.4	En situation isolée au nord du village d'Éteauville	En ZVI	Nulle	Nulle
21	Eglise Saint-Pierre	Lutz-en-Dunois	28	Classé	15.6	Dans le village de Lutz-en-Dunois	En ZVI	Nulle	Nulle
20	Moulin à vent de Frouville-Pensier	Ozoir-le-Breuil	28	Inscrit	15.3	En situation isolée à l'ouest d'Ozoir-le-Breuil	En ZVI	Nulle	Très faible
19	Motte médiévale de Nids	Tournoisis	45	Inscrit	12.7	Au sud du village de Nids	En ZVI	Nulle	Nulle
18	Tumulus mégalithique de Menainville	Tillay-le-Péneux	28	Inscrit	10.6	En situation isolée à l'est de Soignolles	Hors ZVI	Nulle	Nulle
17	Dolmen	Tillay-le-Péneux	28	Classé	10.6	En situation isolée à l'est de Tillay-le-Péneux	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 44 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5

FIGURE 45 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

- Gradient de la sensibilité paysagère
- | | | | | | |
|-------|-------------|--------|---------|-------|------------|
| Nulle | Très faible | Faible | Moderée | Forte | Très forte |
| Blue | Light blue | Green | Yellow | Red | Dark red |

- Nature de la sensibilité paysagère
- M Visibilité depuis un monument historique
 - S Visibilité depuis un site protégé
 - Arrow Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

70



FIGURE 46 : CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée



1. CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.



Photo 30 : Depuis l'ouest du village de Nottonville, la végétation accompagnant la vallée de la Conie masque le VIP



Photo 31 : Le VIP apparaît tronqué à l'arrière-plan du versant sud-est de la vallée à proximité du hameau de Loubinière

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit sur le plateau de la Beauce, présentant un paysage de vaste plaine cultivée. La vallée de la Conie est formée par deux cours d'eau, qui incisent le plateau en formant deux vallées secondaires légèrement encaissées, se rejoignant à hauteur de Nottonville à l'ouest. L'amplitude du relief est peu marquée au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'altitude variant entre 113 et 149 mètres environ. En addition de la Conie, quelques vallons secs infléchissent parfois le relief tabulaire, au niveau de la «vallée de Bazoches» traversée par la RD 927 par exemple. La vallée de la Conie constitue une structure paysagère discrète, se démarquant de l'espace agricole ouvert par sa végétation. Les boisements sont rares et pour la plupart concentrés autour de la Conie, le bois de Cambrai au nord-est constitue le seul boisement de taille significative.

Au regard de la planéité du relief, les perceptions sont larges et profondes depuis les espaces cultivés, les vues sont restreintes uniquement lors de la traversée des bourgs et de la vallée de la Conie. La vallée de la Conie est visuellement exposée au VIP depuis son versant nord-ouest entre Nottonville et Fontenay-sur-Conie, ainsi que depuis son versant sud-ouest entre Varize et Villeneuve-sur-Conie.



Photo 32 : Les éoliennes situées dans la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan des boisements de la vallée de la Conie depuis l'ouest de Fontenay-sur-Conie

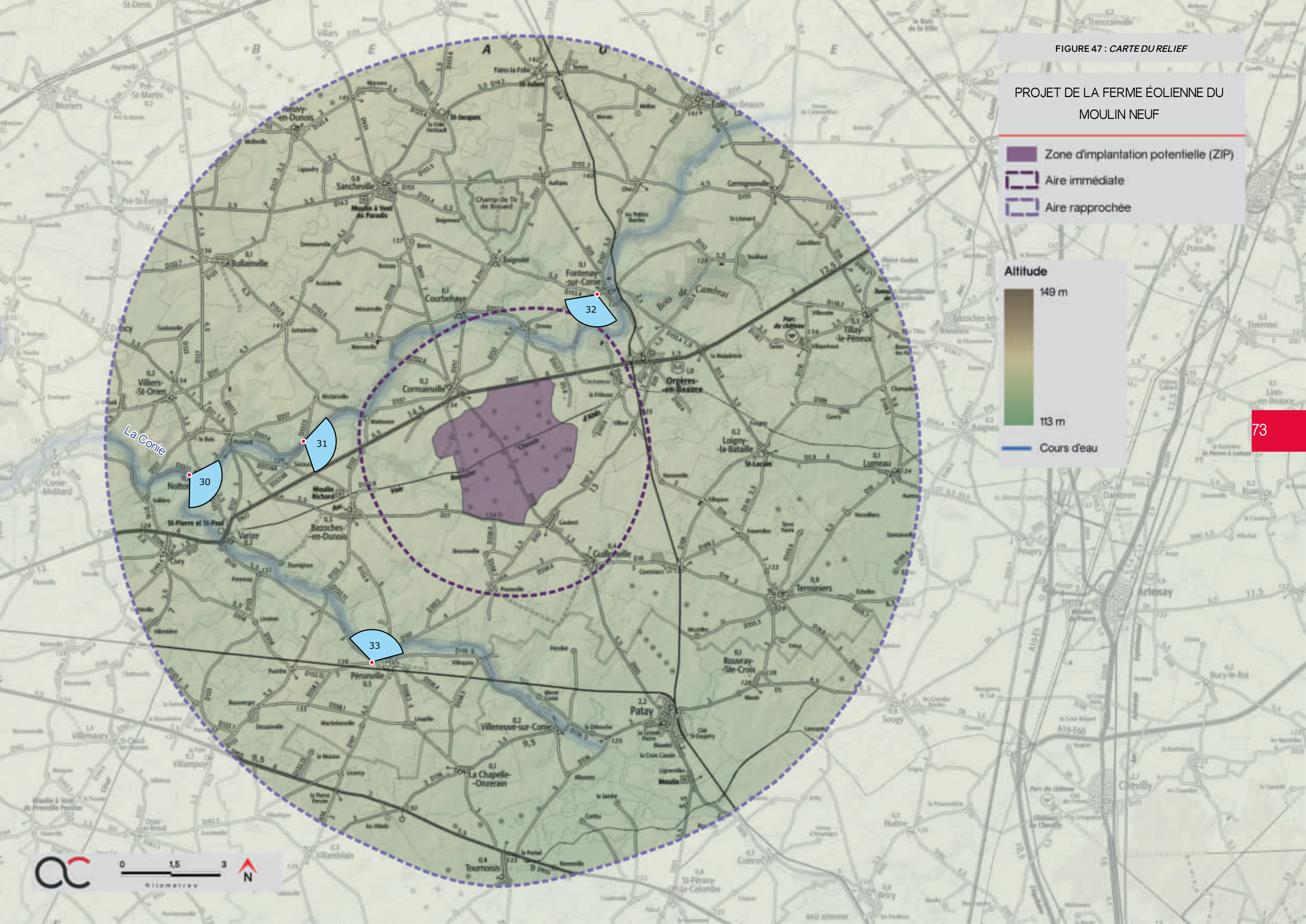


Photo 33 : Vue en direction du projet depuis l'ouest de Péronville, sur le coteau sud de la vallée de la Conie

FIGURE 47 : CARTE DU RELIEF

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axes de déplacement relativement dense de routes départementales, des voies ferrées sont également présentes (transport de fret). L'aire d'étude rapprochée ne comporte pas d'itinéraire de grande randonnée pédestre, ni de voie verte ou véloroute. Aucune infrastructure traversantes lourde (autoroute ou ligne TGV) n'est présente.

1.2.1. AXES VIAIRES

L'axe routier le plus fréquenté de l'aire d'étude rapprochée est la RD 955 dans la partie sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Le trafic moyen s'élève à environ 4 164 véhicules / jour à hauteur de Saint-Cloud-en-Dunois en 2015¹. Pour la RD 927 traversant l'aire d'étude du nord-est au sud-ouest, le trafic moyen est de 3 176 véhicules / jour entre Nottonville et Orgères-en-Beauce la même année, ce qui en fait le second axe le plus emprunté. Ces deux routes convergent vers Châteaudun à l'ouest, qui constitue le plus grand pôle urbain de l'aire éloignée.

Depuis les routes départementales de l'aire rapprochée, les perceptions sont larges et profondes, l'ouverture du paysage est très importante sur le plateau de la Beauce. Les masques visuels sont rares, constitués de bosquets éparses. Les vues sont ponctuellement réduites lors de la traversée des villages et de la vallée de la Conie. Les sensibilités relevées depuis les routes sont majoritairement très faibles ou faibles, la prégnance du VIP est généralement peu importante en comparaison des vastes espaces agricoles perçus.

En s'approchant de l'aire immédiate, le VIP est visible sur une emprise significative en empruntant les RD 927, RD 27, RD 29. Ces axes sont les plus exposés, des sensibilités jusqu'à modérées ont été évaluées, notamment à l'ouest d'Orgères-en-Beauce et à l'est de Bazoches-en-Dunois.

1.2.2. AXES FERROVIAIRES

S'agissant de transport de fret dans l'aire d'étude rapprochée, les perceptions depuis les voies ferrées n'ont pas été prises en compte.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré de visibilité du VIP (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation du tracé par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Cette analyse tient compte de la perception dynamique du paysage qui est également fonction de la vitesse de déplacement de l'observateur. Ces sensibilités ont été reportées sur la carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 34 : Sur le plateau agricole dans la partie nord de l'aire rapprochée, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette du village de Sancheville en empruntant la RD 935



Photo 35 : Depuis la RD 132 à hauteur du passage à niveau de Fontenay-sur-Conie, le VIP est majoritairement masqué par la végétation accompagnant la vallée

1 Source : DREAL Centre-Val de Loire , carte du trafic routier tous véhicules, 2015

FIGURE 48 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Axe routier**
- Route principale
 - Route secondaire

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

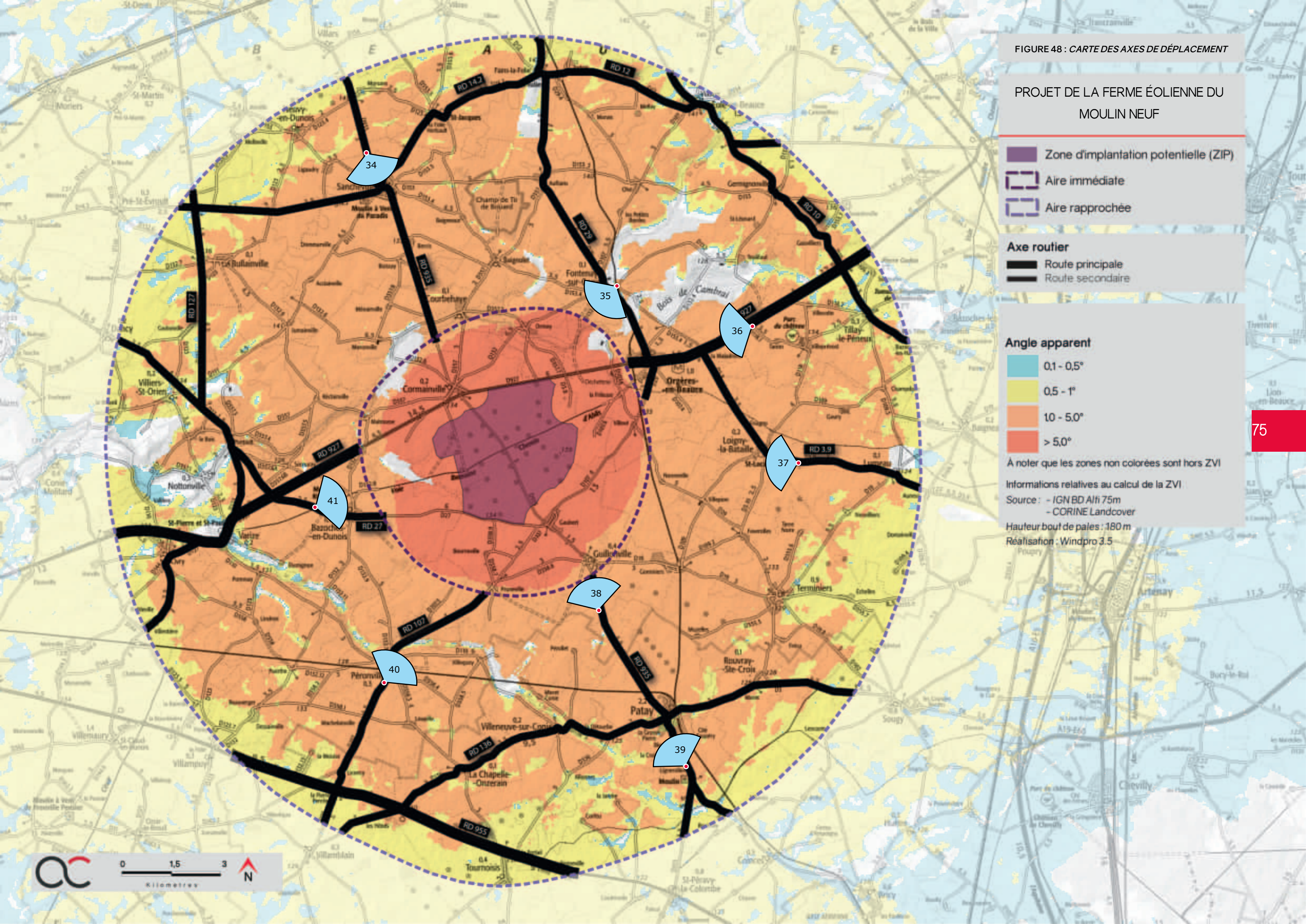




Photo 36 : La vue est dégagée depuis ce tronçon de la RD 927 dans la partie est de l'aire rapprochée, le VIP est positionné dans l'axe de la voie



Photo 37 : Le VIP est visible au loin selon une prégnance limitée depuis la RD 3.9 à l'est de Loigny-la-Bataille



Photo 38 : En parcourant la RD 935, le VIP est visible selon une emprise significative dans le paysage ouvert



Photo 39 : Le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale depuis la RD 935 au sud de Patay



Photo 40 : Depuis la RD 107 au sud de Péronville, le VIP est visible à l'arrière-plan de la silhouette de bourg et des boisements de la vallée de la Conie

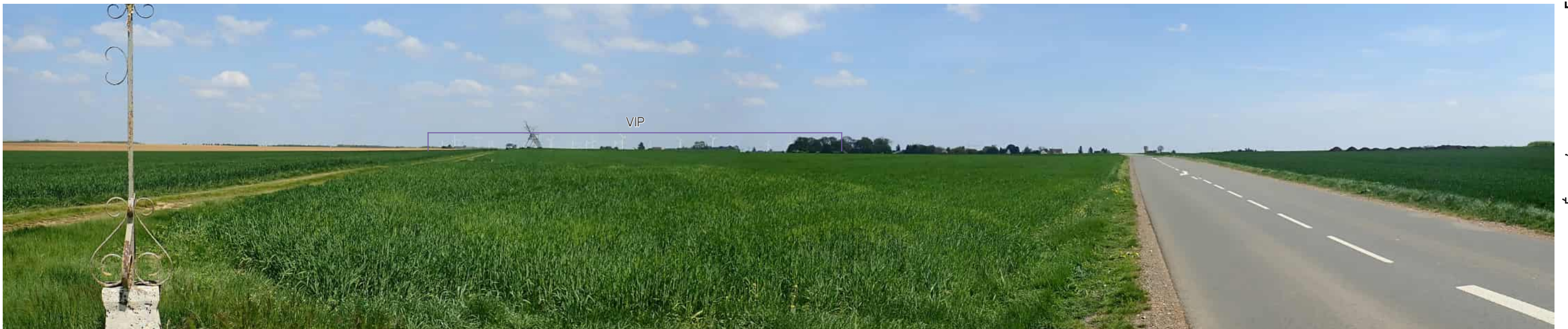
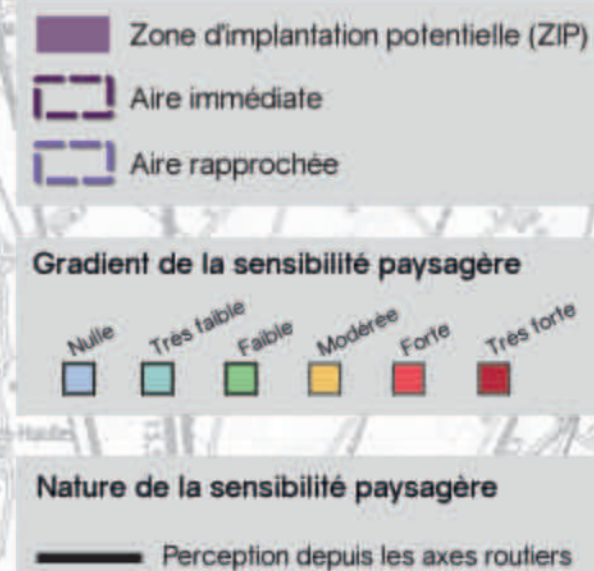


Photo 41 : Le VIP est visible dans le paysage agricole ouvert depuis la RD 27 à l'ouest de Bazoches-en-Dunois

FIGURE 49 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF



1.3. L'HABITAT

1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs et principaux hameaux et selon leur typologie d'implantation¹, la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse, regroupée par typologie d'implantation, s'appuie sur plusieurs éléments :

> une synthèse écrite précisant :

- les principaux bourgs présentant cette typologie d'implantation et leurs principales caractéristiques
- la perception de la silhouette de bourg et le risque de covisibilité avec le VIP
- les perceptions depuis les entrées, centres et sorties de bourg et la visibilité du VIP

> un tableau précisant l'ensemble des bourgs concernés par cette typologie d'implantation, leur catégorie de population², leur distance à la ZIP, une description de leur localisation et de leur répartition par rapport à la zone de visibilité théorique du VIP

> des photographies, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de la typologie étudiée,

> un bloc diagramme, nappé d'une couche BD ortho et un profil de terrain (facteur d'élévation 1 pour 3), entre un bourg représentatif de la catégorie d'implantation et la ZIP

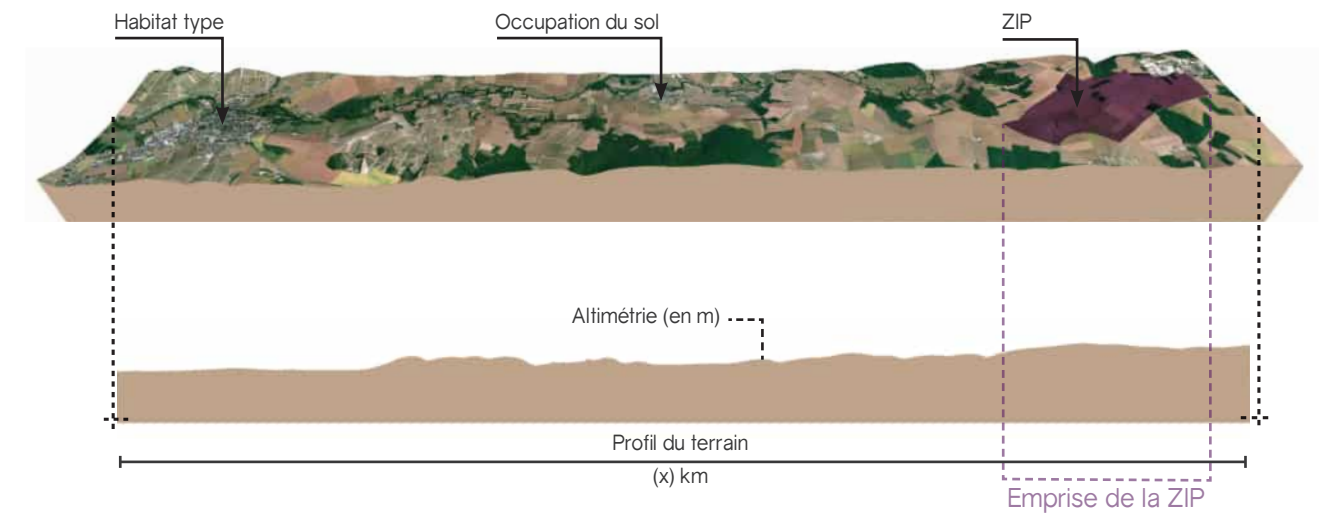


Figure 51 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes

À la fin du chapitre, une carte de synthèse conclut sur la sensibilité générale de chaque bourg.

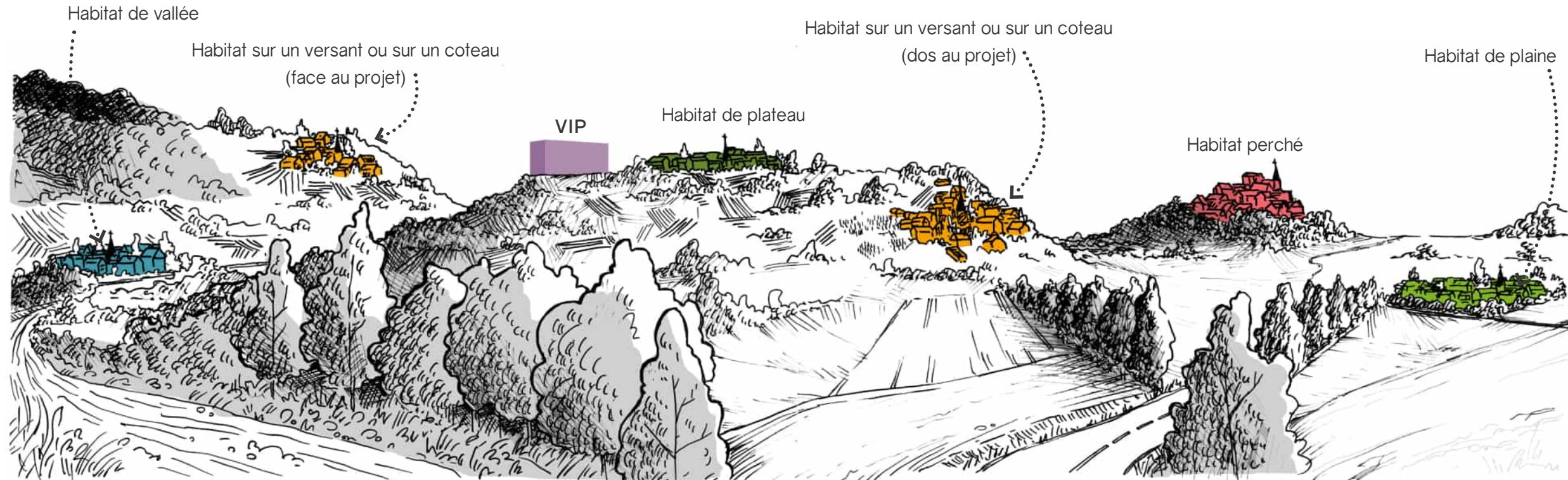


Figure 50 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat

¹ La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse.

² Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants (définition INSEE), les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier). Les hameaux de petite taille et l'habitat isolé ne sont pas analysés à l'échelle de l'aire rapprochée, ils le seront en revanche au sein de l'aire d'étude immédiate.

FIGURE 52 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

Plateau / plaine

Vallée

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

1.3.2. HABITAT DE PLATEAU

La majorité des bourgs de l'aire rapprochée sont situés sur le plateau de la Beauce, à la croisée des routes départementales dans l'espace agricole ouvert. Le paysage d'openfield du plateau est comparable à celui d'une vaste plaine, le relief étant très peu marqué. En absence d'eau en surface, l'habitat sur le plateau de la Beauce est généralement groupé, chaque village comprenant son château d'eau qui constitue un repère visuel. Les silhouettes de ces villages avec leur clocher, accompagnées par une trame végétale, se démarquent au sein des immensités céréalières où l'horizontalité prévaut.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Les silhouettes des bourgs de plateaux sont fréquemment visibles en empruntant les routes entre les grandes cultures. Malgré la planéité du relief et l'absence de promontoire, les silhouettes des bourgs sont généralement bien définies, l'habitat étant groupé autour d'un clocher et les franges des villages agrémentées d'un liseré arboré. Plusieurs situations de covisibilités avec le VIP sont pressenties, celles-ci concernent principalement les bourgs de Baignolet, Orgères-en-Beauce, Loigny-la-Bataille, Terminiers, Patay, Bazoches-en-Dunois et Sancheville. Les sensibilités relevées sont faibles ou très faibles, s'agissant de covisibilités lointaines et généralement indirectes avec les silhouettes des bourgs. À noter que d'autres éléments de grandes dimensions comme les silos agricoles entrent fréquemment en concurrence visuelle avec les silhouettes des villages.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Les entrées des bourgs ne sont généralement pas visuellement exposées au projet puisque le VIP est masqué par la trame bâtie et la trame végétale des espaces privés depuis les franges opposées au site d'étude. Il est toutefois visible à l'horizon en entrée de bourg de Villiers-Saint-Orien par la RD 111 et de Bazoches-en-Dunois par la RD 132.

> Les cœurs de bourgs :

Les perceptions sont restreintes depuis les cœurs de bourgs, en opposition à l'ouverture des vues dans l'espace agricole. Du fait de la densité de la trame bâtie dans les villages, aucune fenêtre visuelle permettant la perception du VIP depuis les centre-bourgs n'a été identifiée.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Depuis les franges des bourgs en direction du site d'étude, les vues sont dégagées et le VIP est généralement visible. Peu de masques visuels sont présents, à l'exception de quelques bosquets. La hauteur apparente du VIP est parfois importante depuis les villages les plus proches de l'aire d'étude rapprochée, en s'étendant sur une emprise significative. Les sensibilités sont évaluées de très faibles à modérées en sortie des bourgs, les franges les plus exposées sont celles des villages d'Orgères-en-Beauce et de Bazoches-en-Dunois (sensibilités modérées).

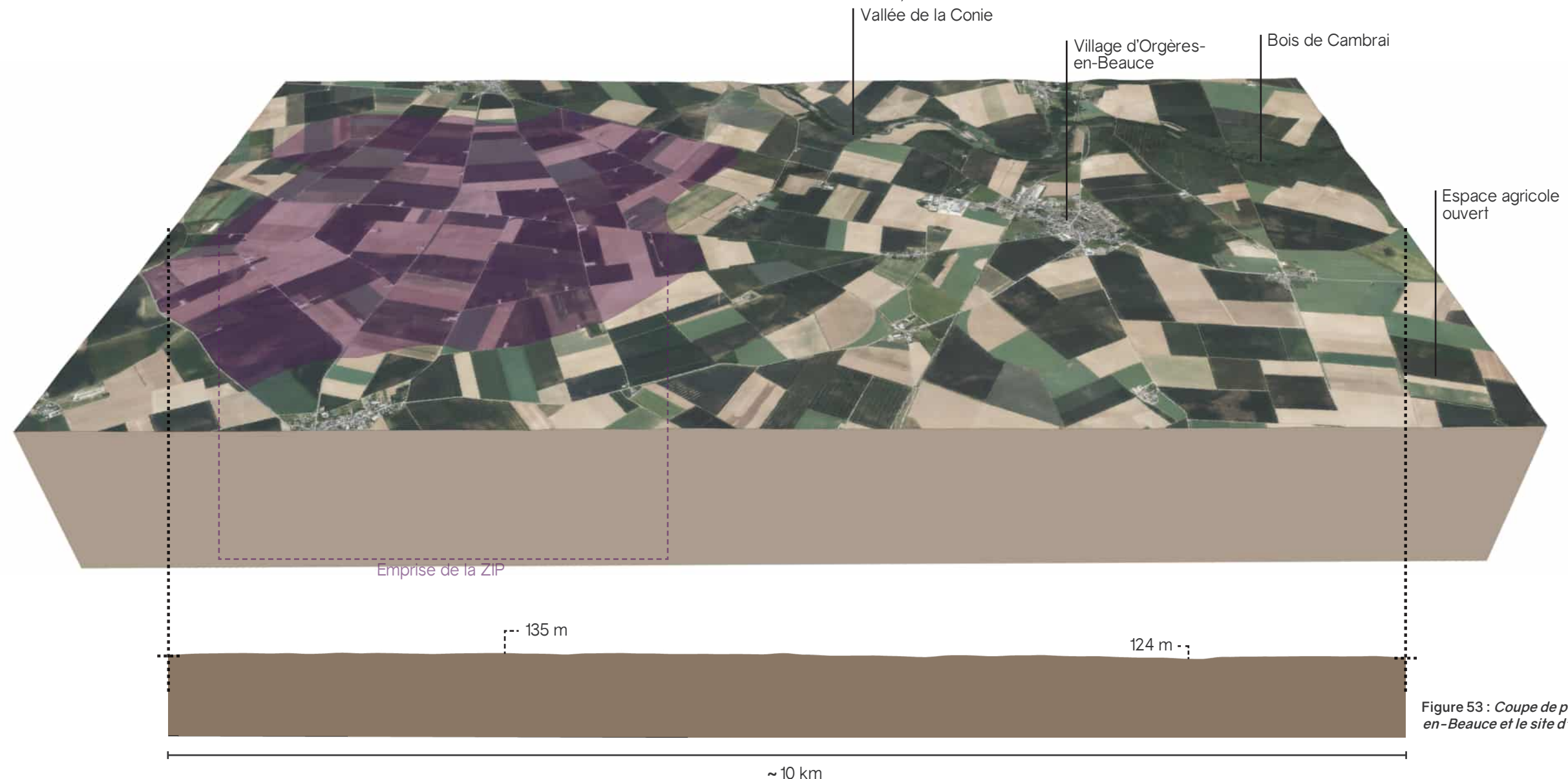


Figure 53 : Coupe de principe entre Orgères-en-Beauce et le site d'implantation potentiel



Photo 42 : Covisibilité indirecte entre la silhouette de bourg de Baignolet et les éoliennes actuelles de la ZIP, l'emprise du VIP est notable vis-à-vis de celle du village



Photo 43 : Depuis le nord d'Orgères-en-Beauce, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette de bourg, également dépréciée par la présence de silos et hangars



Photo 44 : Covisibilité indirecte et lointaine entre la silhouette de bourg de Terminiers et les éoliennes actuelles de la ZIP, en addition de la covisibilité directe induite par les éoliennes du parc des 3 Muids situées à moindre distance

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Orgères-en-Beauce	2.1	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Bazoches-en-Dunois	3.0	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Gommiers (hameau de Terminiers)	3.5	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Baignolet (Éole-en-Beauce)	3.7	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Terminiers	5.1	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Loigny-la-Bataille	5.5	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Sancheville	6.4	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Patay	6.8	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
La Chapelle-Onzerain	7.5	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
La Folie Herbault (Éole-en-Beauce)	8.1	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Bullainville	8.2	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Villiers-Saint-Orien	8.3	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Rouvray-Sainte-Croix	8.4	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Germignonville (Éole-en-Beauce)	8.6	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Civry (Villemaury)	8.7	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Fains-la-Folie (Éole-en-Beauce)	9	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	Partiellement en ZVI
Viabon (Éole-en-Beauce)	9.1	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Tillay-le-Péneux	9.2	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Lumeau	9.2	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Neuvy-en-Dunois	9.5	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI
Tournoisis	9.9	Plateau	Village situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce	En ZVI

Figure 54 : Liste des habitats implantés sur les plateaux et dans les plaines de l'aire d'étude rapprochée



Photo 45 : Des éoliennes actuellement en exploitation dans l'emprise de la ZIP sont visibles à l'arrière-plan de la silhouette de bourg depuis la RD 935 (vue en zoom)



Photo 46 : Le VIP apparaît à l'horizon en entrée ouest de Villiers-Saint-Orien



Photo 47 : En entrée sud de Bazoches-en-Dunois, le VIP s'inscrit dans l'espace agricole ouvert selon une emprise significative

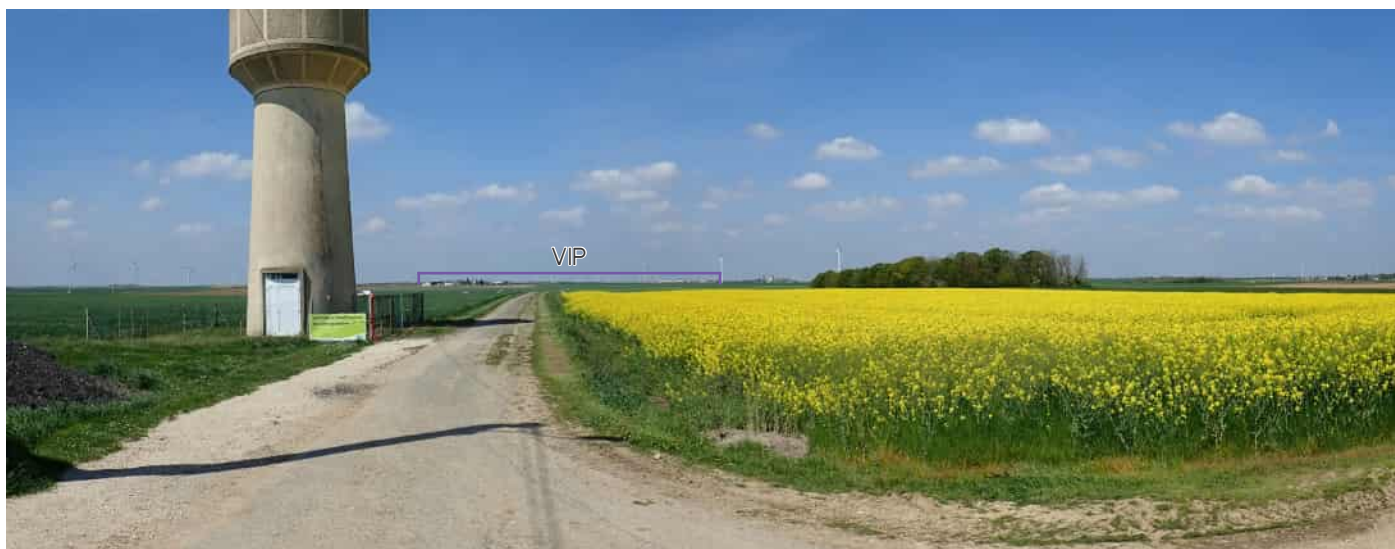


Photo 48 : Le VIP apparaît au loin, derrière les parcs éoliens du contexte de Patay et des 3 Muids depuis la frange ouest de Rouvray-Sainte-Croix



Photo 49 : Le VIP est perceptible en frange nord de Patay, les parcs éoliens du contexte de Patay et des 3 Muids, situés à moindre distance, apparaissent selon une prégnance supérieure



Photo 50 : Le VIP est discernable en sortie ouest de Terminiers, d'autres éoliennes, plus proches, sont également visibles



Photo 51 : À ce niveau de la RD 927 traversant Orgères-en-Beauce, le VIP est partiellement visible selon une hauteur apparente comparable à celle de la trame bâtie

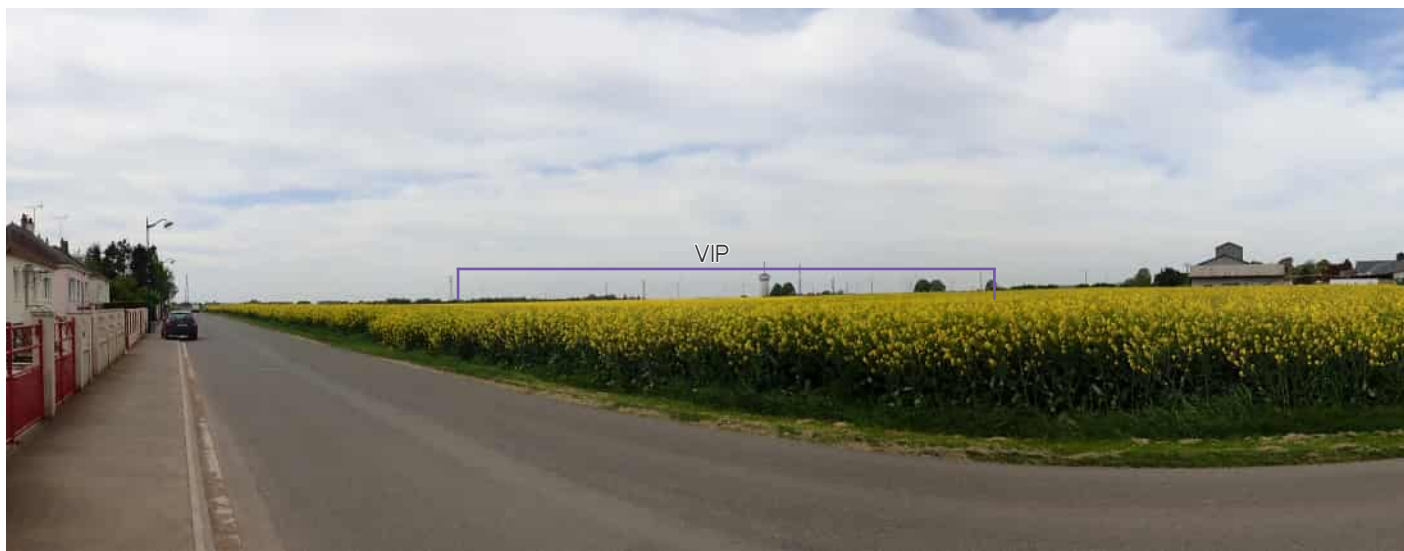


Photo 52 : Le VIP et les éoliennes contenues dans la ZIP apparaissent à l'arrière-plan des cultures depuis l'habitat en frange sud d'Orgères-en-Beauce



Photo 53 : Le VIP est visible à l'horizon depuis la frange sud de Bullainville, sa prégnance est très limitée au regard de la largeur des perceptions offertes sur l'espace agricole



Photo 54 : Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan du hameau de Gommiers depuis la RD 19, dont la silhouette est composée par des silos agricoles



Photo 55 : En sortie est de Bazoches-en-Dunois par la RD 27, le VIP apparaît selon une prégnance notable dans l'espace agricole

1.3.3. HABITAT DE VALLÉE

Au sein de l'aire rapprochée, la Conie forme deux vallées se rejoignant à hauteur de Nottonville à l'ouest. Plusieurs villages sont implantés sur les coteaux ou au fond de la vallée, en situation légèrement encaissée. À l'approche de la vallée, les silhouettes de ces villages émergent dans un cadre intimiste et arboré qui contraste avec le paysage ouvert du plateau Beauceron. La plupart des bourgs de l'aire rapprochée situés à proximité de la Conie sont positionnés sur le coteau, excepté le village de Varize installé en fond de vallée de part et d'autre du cours d'eau, au niveau d'un franchissement.

> La perception des silhouettes de bourgs :

Les bourgs positionnés en rebord de plateau surmontent la vallée depuis les coteaux, leurs silhouettes apparaissent depuis les espaces cultivés du plateau et sont davantage exposés. Les silhouettes des villages positionnés en fond de vallée au bord de la Conie ne sont visibles qu'à l'approche de la vallée lorsque le relief s'infléchit. Des covisibilités sont pressenties depuis les routes du plateau en progressant vers la vallée. Une covisibilité faible a été identifiée depuis le sud de Péronville et des covisibilités très faibles ont été repérées au nord de Nottonville et au sud de Villeneuve-sur-Conie. Pour chaque cas, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan du versant opposé de la vallée et de la silhouette du village, parfois accompagnée par des hangars et silos agricoles de grandes dimensions.

> Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Les entrées de bourgs de vallées sont rarement exposées au VIP, du fait du relief et de la végétation accompagnant la vallée. En entrée ouest de Péronville, de très faibles sensibilités ont été identifiées depuis le coteau. Il s'agit de perceptions lointaines du VIP, où celui-ci est en partie masqué par le relief et la végétation de la vallée. De plus, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan du bâti bien qu'en grande partie occulté par la végétation en entrée est de Fontenay-sur-Conie, la sensibilité est jugée faible depuis cette frange.

> Les cœurs de bourgs :

En centre-bourg, les vues sont fermées par la trame bâtie et aucune sensibilité n'a été relevée.

> Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Depuis les sorties de villages se prolongeant sur le plateau, les vues sont ouvertes et le VIP est alors visible. Une sensibilité faible a ainsi été attribuée en sortie sud-ouest de Fontenay-sur-Conie. Une sensibilité faible a également été évaluée en frange ouest de Courbehaye, où le VIP apparaît tronqué par le relief et la végétation.

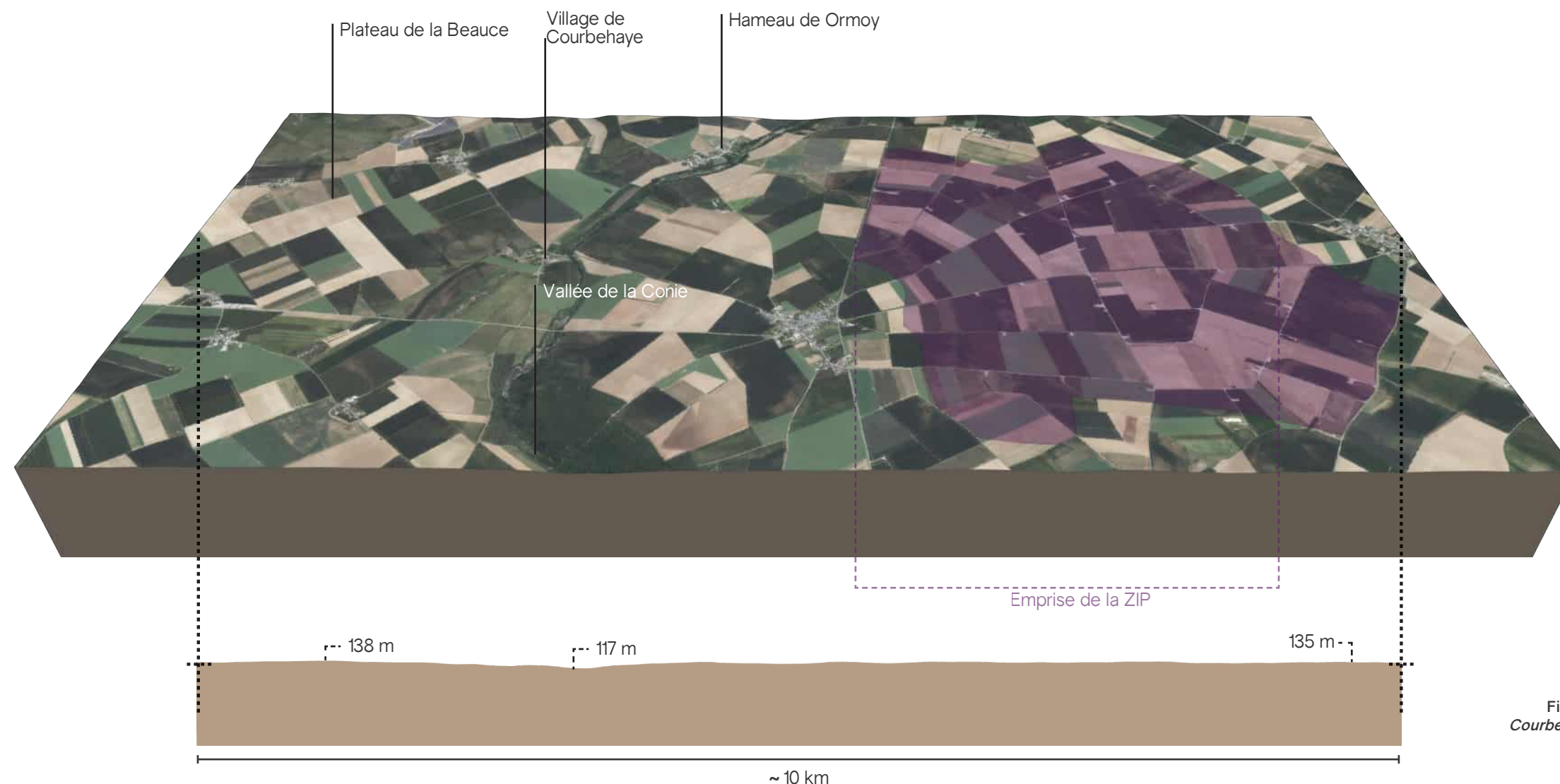


Figure 55 : Coupe de principe entre Courbehaye et le site d'implantation potentiel



Photo 56 : Depuis ce point au sud de Péronville, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette formée par les silos agricoles et le château d'eau

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Courbehaye	2.3	Vallée	Village implanté sur le coteau nord de la vallée de la Conie	En ZVI
Fontenay-sur-Conie	2.9	Vallée	Village implanté sur le coteau ouest de la vallée de la Conie	Partiellement en ZVI
Péronville	5	Vallée	Village implanté sur le coteau sud de la vallée de la Conie	En ZVI
Villeneuve-sur-Conie	6.2	Vallée	Village implanté sur le coteau sud-ouest de la vallée de la Conie	En ZVI
Varize	6.9	Vallée	Village implanté de part et d'autre du cours de la Conie	Partiellement en ZVI
Nottonville	7.4	Vallée	Village implanté sur le coteau nord de la vallée de la Conie	Hors ZVI

Figure 56 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée



Photo 57 : Le VIP est majoritairement masqué par la trame bâtie depuis le sud du village de Villeneuve-sur-Conie



Photo 58 : Depuis la RD 123 au nord-ouest de Nottonville, le VIP est en grande partie occulté par la végétation de la vallée de la Conie et s'inscrit en covisibilité avec la silhouette du village



Photo 59 : Perception du VIP ainsi que des éoliennes présentes dans la ZIP depuis le coteau sud-ouest de la vallée de la Conie en entrée de Péronville



Photo 60 : Le VIP est partiellement visible en entrée est de Fontenay-sur-Conie, en partie masqué par la végétation de la vallée de la Conie



Photo 61 : Zoom sur les éoliennes implantées dans la ZIP visibles à l'arrière-plan du bâti de Fontenay-sur-Conie



Photo 62 : Ambiance paysagère : Maisons à toits en ruche dans le village de Nottonville

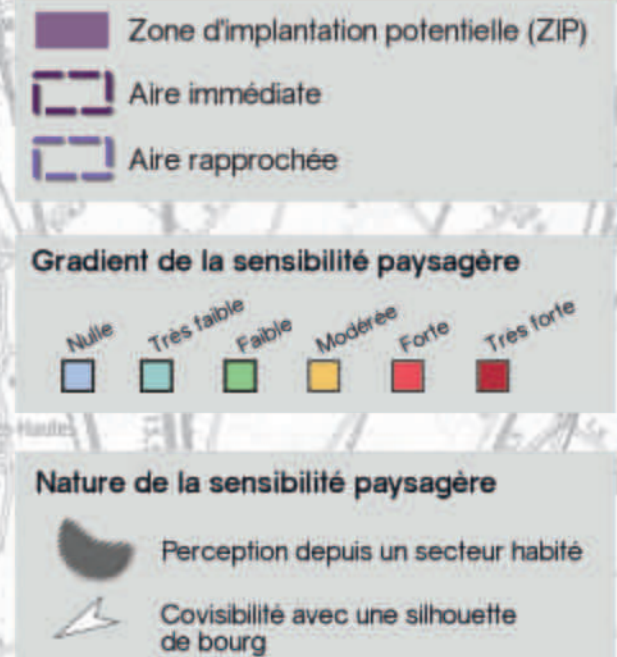


Photo 63 : Perception du VIP à l'arrière-plan de la vallée de la Conie en frange ouest de Fontenay-sur-Conie



Photo 64 : Perception du VIP à l'arrière-plan de la vallée de la Conie en frange ouest de Fontenay-sur-Conie

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF



1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 58 : CARTE DE SYNTHÈSE
DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Le contexte éolien a été abordé précédemment pour les trois aires d'étude simultanément. Dans l'aire d'étude rapprochée, 5 parcs éoliens (PE) en exploitation sont présents dont 3 font l'objet d'un projet de renouvellement autorisé : PE du Bois Louis, PE du Sainbois, PE du Carreau, PE de Patay et PE les 3 Muids. On recense aussi le parc autorisé de Neuvy-en-Dunois et le parc en instruction des Moulins du Bois Robin. Des sensibilités de très faibles à modérées ont été attribuées pour les effets cumulés potentiels avec ces parcs selon leur proximité à la ZIP.

■ LES ESPACES DE RESPIRATION

Un espace de respiration est un angle de vue théorique exempt de parcs éoliens.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Un espace de respiration est indiqué en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile, dont la couleur varie selon le nombre d'espaces de respiration disponibles). Lorsque le fond de carte tend vers le vert, il s'agit d'un espace de respiration commun à un nombre élevé de bourgs devant être préservé en priorité (superposition des cônes de respiration). L'implantation d'éoliennes dans une zone dépourvue d'espace de respiration (hors zone bleue) présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis les bourgs proches.

Dans le cas présent, les bourgs dont les espaces de respiration sont les plus réduits sont Terminiers, Rouvray-Sainte-Croix, Villeneuve-sur-Conie et Tournois dans la partie sud-est de l'aire rapprochée, indépendamment du projet situé à plus de 5 km. Les espaces de respiration de ces bourgs sont affectés par les parcs éoliens du Carreau, de Patay, des 3 Muids et de Sainbois. Les bourgs situés à l'ouest et au nord-est disposent d'espaces de respiration à 360° (aucun parc éolien à 5 km). Le secteur nord comprend la plus forte densité d'espaces de respiration superposés des bourgs pris en compte.

Les villages situés à moins de 5 km de la ZIP disposent de 2 espaces de respiration sur 3 à l'état initial. Les angles exempts d'éoliennes sont donc supérieurs à 240° depuis chacun de ces bourgs (Cormainville, Orgères-en-Beauce, Guillonville et Bazoches-en-Dunois par exemple). Les angles projetés s'appuient sur le contexte éolien existant. Ainsi, du fait du pôle éolien présent au sein de la ZIP, l'incidence sur les angles de respiration serait très faible et ne modifierait pas le nombre d'espaces disponibles des bourgs proches.

La prise en compte de la ZIP n'a pas d'incidence significative sur les espaces de respiration, le projet ayant pour objet l'extension de parcs éoliens au sein d'un pôle de densification.



Photo 65 : Ambiance paysagère : Covisibilité entre la silhouette de Cormainville (village situé dans l'aire immédiate) et les parcs éoliens compris dans l'emprise de la ZIP, depuis le nord de la vallée de la Conie dans l'aire d'étude rapprochée (vue en zoom)



Photo 66 : Ambiance paysagère : Autre point de vue sur la silhouette de Cormainville et les éoliennes de la ZIP à l'arrière-plan de la vallée de la Conie (vue en zoom)

FIGURE 59 : CARTE DES ESPACES DE RESPIRATION

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Habitat pris en compte
- Nombre d'espaces de respiration disponibles par bourg :
 - 0
 - 1
 - 2
 - 3
- Espace de respiration de 120° minimum, 5km de rayon
- Espaces de respiration superposés

- Éolienne en exploitation
- Éolienne autorisé
- Éolienne autorisé (repowering)
- Éolienne en instruction
- Éolienne en instruction (repowering)

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.

3.2. LES SITES PROTÉGÉS

Aucun site protégé n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.

3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude rapprochée ne comprend pas de SPR.

3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 14 situés dans l'aire rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 3 à 16.

Les monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre et recensés dans un tableau récapitulatif ci-après précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

De même que lors de l'analyse réalisée pour l'aire d'étude éloignée, il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 60 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

-  Monument Historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  10 - 5,0°
-  > 5,0°

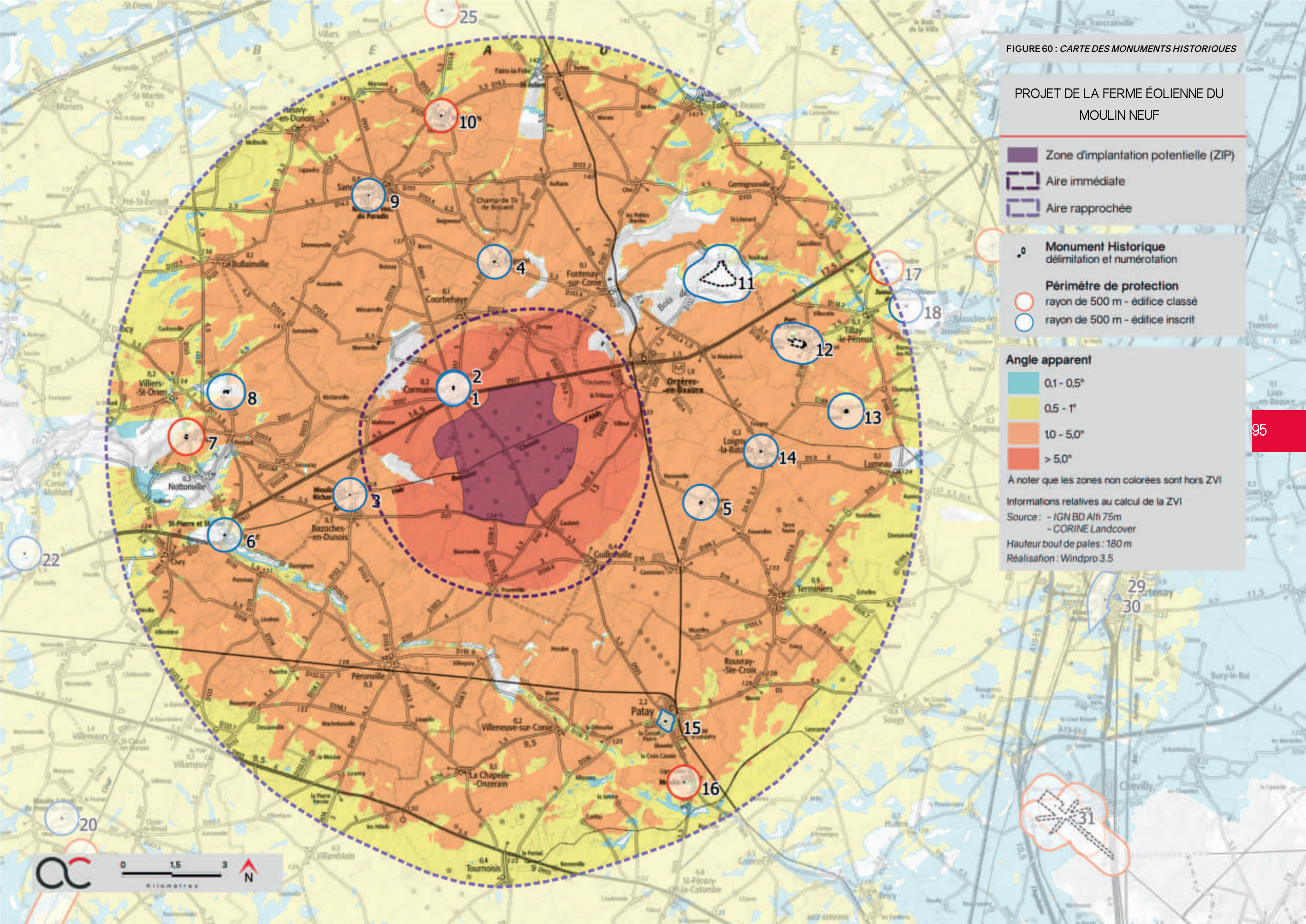
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5



■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
16	Moulin à vent de Lignerolles	Coinces	45	Classé	9.2	En situation isolée dans l'espace agricole à l'ouest du village de Lignerolles	En ZVI	VIP visible aux abords	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
15	Eglise Saint-André	Patay	45	Inscrit	7.3	En centre-bourg de Patay	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Covisibilité depuis le sud RD 935
14	Eglise Saint-Lucain	Loigny-la-Bataille	28	Inscrit	5.6	En frange ouest du village de Loigny-la-Bataille	En ZVI	VIP visible aux abords	Covisibilité depuis le sud RD 3.9
13	Château de Goury	Loigny-la-Bataille	28	Inscrit	8.1	En situation isolée à l'est de Loigny-la-Bataille	En ZVI	VIP visible aux abords	Covisibilité lointaine pressentie depuis la RD 109.3
12	Château de Villeprévost	Tillay-le-Péneux	28	Inscrit	6.9	Édifice situé dans un domaine boisé au niveau du village de Villeprévost	En ZVI	VIP visible aux abords du domaine	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
11	Château de Cambray	Eole-en-Beauce	28	Partiellement inscrit	5.4	En cadre arboré dans un domaine au nord du bois de Cambrai à proximité du hameau de Toulifaut	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
10	Eglise de la Folie-Herbault	Eole-en-Beauce	28	Classé	8.5	Dans le village de la Folie Herbault traversé par la RD 14.2	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
9	Moulin à vent du Paradis	Sancheville	28	Inscrit	7.0	En frange sud-ouest de Sancheville au bord de la RD 14.2	En ZVI	VIP visible aux abords	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
8	Château de la Brosse	Nottonville	28	Inscrit	6.8	Édifice situé dans un domaine boisé en situaion isolée	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
7	Abbaye du Bois (ancienne)	Nottonville	28	Classé	8.0	Édifice situé au hameau du Bois au nord de la vallée de la Conie	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
6	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	Varize	28	Inscrit	7.3	Dans le village de Varize au niveau de la vallée de la Conie	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
5	Château de Villepion	Terminiers	28	Partiellement inscrit	4.0	Au croisement des RD 29 et 109 entre Nonneville et Faverolles	En ZVI	VIP visible aux abords, tronqué par les boisements	Covisibilité depuis l'est RD 29
4	Eglise	Eole-en-Beauce	28	Inscrit	3.8	Dans le village de Baignolet au bord de la RD 357	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie	Covisibilités depuis le nord RD 153.4 et l'est RD 357
3	Moulin à vent Richard	Bazoches-en-Dunois	28	Inscrit	3.4	Au nord du village de Bazoches-en-Dunois	En ZVI	VIP visible aux abords	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 61 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

MH 16 - MOULIN À VENT DE LIGNEROLLES // COINCES

> Risque de visibilité



Photo 67 : Le VIP est visible depuis les abords du monument

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice est situé en marge du village de Lignerolles, en cadre ouvert dans l'espace agricole. Le VIP est perceptible à l'horizon, tronqué par le relief. Des fragments de pales des éoliennes situées dans la ZIP apparaissent. Les éoliennes du parc des 3 Muids, situées à moindre distance, sont nettement plus visibles. La prégnance du VIP est minimale, la sensibilité du monument est jugée très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 15 - ÉGLISE SAINT-ANDRÉ // PATAY

> Risque de covisibilité



Photo 68 : Le VIP est partiellement masqué / filtré par la végétation, en covisibilité avec le clocher de l'église de Patay selon une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes actuelles

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 955 en entrée sud de Patay, le clocher de l'église protégée émerge de la silhouette de bourg. Le VIP est en majeure partie occulté par la trame végétale et bâtie du village. Des éoliennes situées dans la ZIP sont perceptibles aux côtés du village mais il n'y a pas de superposition perceptible avec le clocher. La sensibilité due à la covisibilité entre le VIP et l'édifice protégé est estimée faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> Risque de visibilité et de covisibilité



Photo 70 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan des cultures depuis les abords du monument

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice est situé en frange ouest du village de Loigny-la-Bataille. La vue est ouverte sur l'espace agricole en direction de la ZIP à proximité du monument, en sortie du village. Le VIP apparaît selon une largeur notable depuis la sortie ouest par la RD 109, ainsi qu'en covisibilité avec le clocher de l'église protégée depuis la RD 3.9 à l'est. La sensibilité est jugée modérée pour la visibilité aux abords et la situation de covisibilité, l'emprise du VIP étant significative.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE (VISIBILITÉ AUX ABORDS ET COVISIBILITÉ)



Photo 69 : Le VIP est visible au loin sur une emprise significative, en covisibilité avec le clocher ; sa hauteur apparente est inférieure à celle de l'édifice

> Risque de visibilité et de covisibilité



Photo 71 : Le VIP s'inscrit en covisibilité avec la silhouette du château depuis la RD 109.3 à l'est



Photo 72 : Le VIP s'inscrit en covisibilité indirecte avec la silhouette du château en empruntant la RD 109 à l'est

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Goury est situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce, à proximité de bois de petites dimensions. Le VIP est perceptible en covisibilité indirecte avec l'édifice depuis l'est, en empruntant les RD 109.3. et RD 109. La végétation masque partiellement le VIP aux abords du monument. La prégnance du projet est limitée compte-tenu de l'ouverture générale du paysage, à noter que le motif éolien est également représenté par d'autres parcs éoliens depuis ce secteur (parc éolien du Carreau notamment).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE (VISIBILITÉ AUX ABORDS ET COVISIBILITÉ)



Photo 73 : Même covisibilité à l'approche de l'édifice par la RD 109



Photo 74 : Le VIP est visible bien qu'en partie masqué par la végétation aux abords du château, à l'entrée du domaine



Photo 75 : Le VIP apparaît en progressant sur la RD 109 vers l'ouest, en s'éloignant du monument

MH 12 - CHÂTEAU DE VILLEPRÉVOST // TILLAY-LE-PÉNEUX

> Risque de visibilité

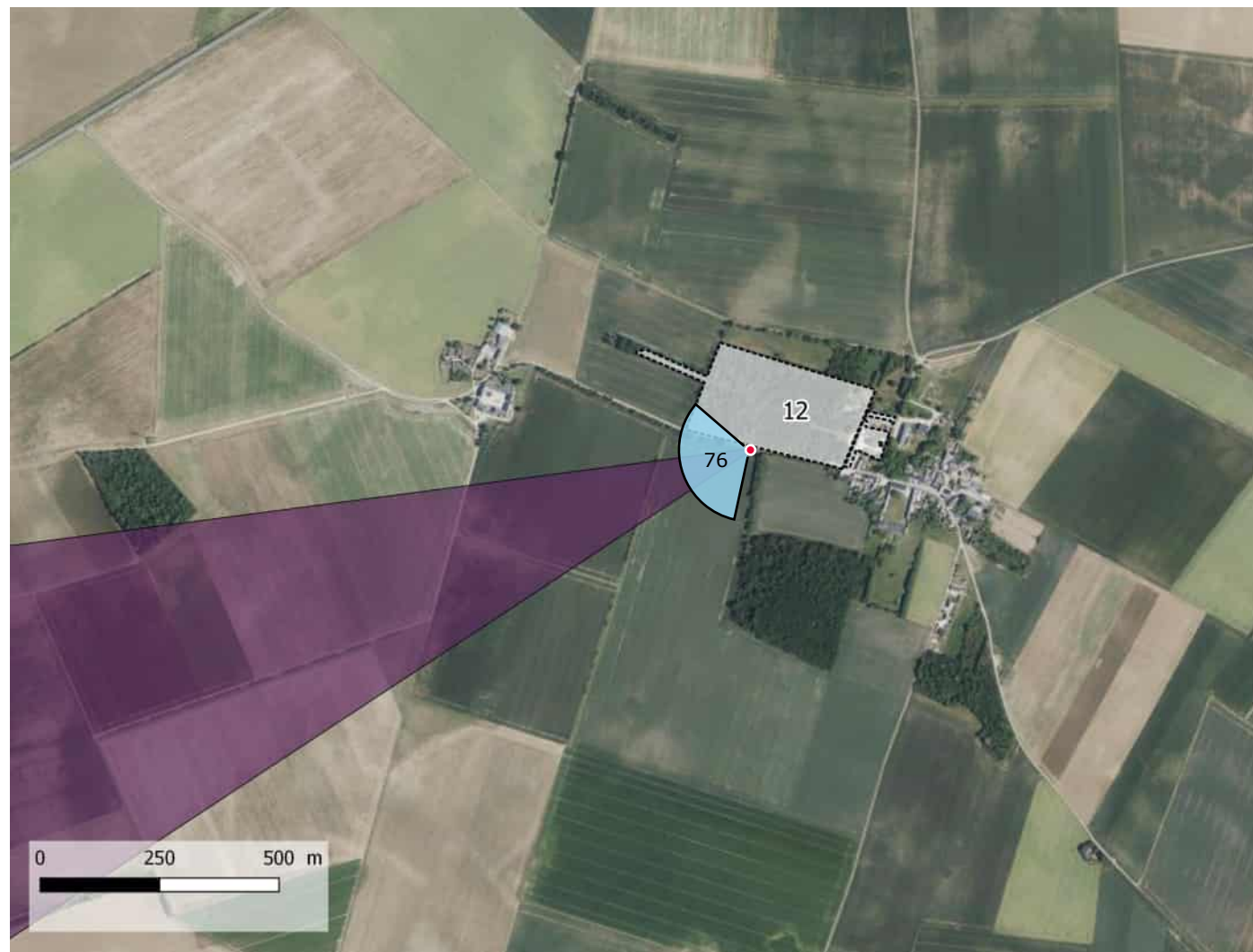


Photo 76 : Le VIP est partiellement visible à l'horizon, à l'arrière-plan de la végétation

Degré d'ouverture sur le paysage : L'édifice s'inscrit aux côtés d'un domaine arboré, dans l'espace cultivé du plateau de Beauce. La vue est fermée par la végétation depuis la propriété et les bâtiments, toutefois le VIP est visible aux abords du domaine clos à l'ouest du château. La sensibilité du monument est jugée faible depuis la RD 118.1 longeant la propriété, aucune vue directe sur le projet depuis le château n'est possible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 9 - MOULIN À VENT DU PARADIS // SANCHEVILLE

> Risque de visibilité



Photo 77 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan depuis les abords du moulin

Degré d'ouverture sur le paysage : Le moulin se trouve en frange ouest du village de Sancheville, au bord de la RD 14.2 face au stade. La vue est ouverte sur les cultures, bien que quelques bâtiments et haies limitent les perceptions en direction de la ZIP. Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan, sa prégnance est relativement faible avec peu d'incidence sur le cadre paysager de l'édifice. À noter que le motif éolien est récurrent dans ce secteur, de par la proximité aux parcs de Neuvy-en-Dunois ou de celui du canton de Bonneval par exemple.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

> Risque de visibilité et de covisibilité

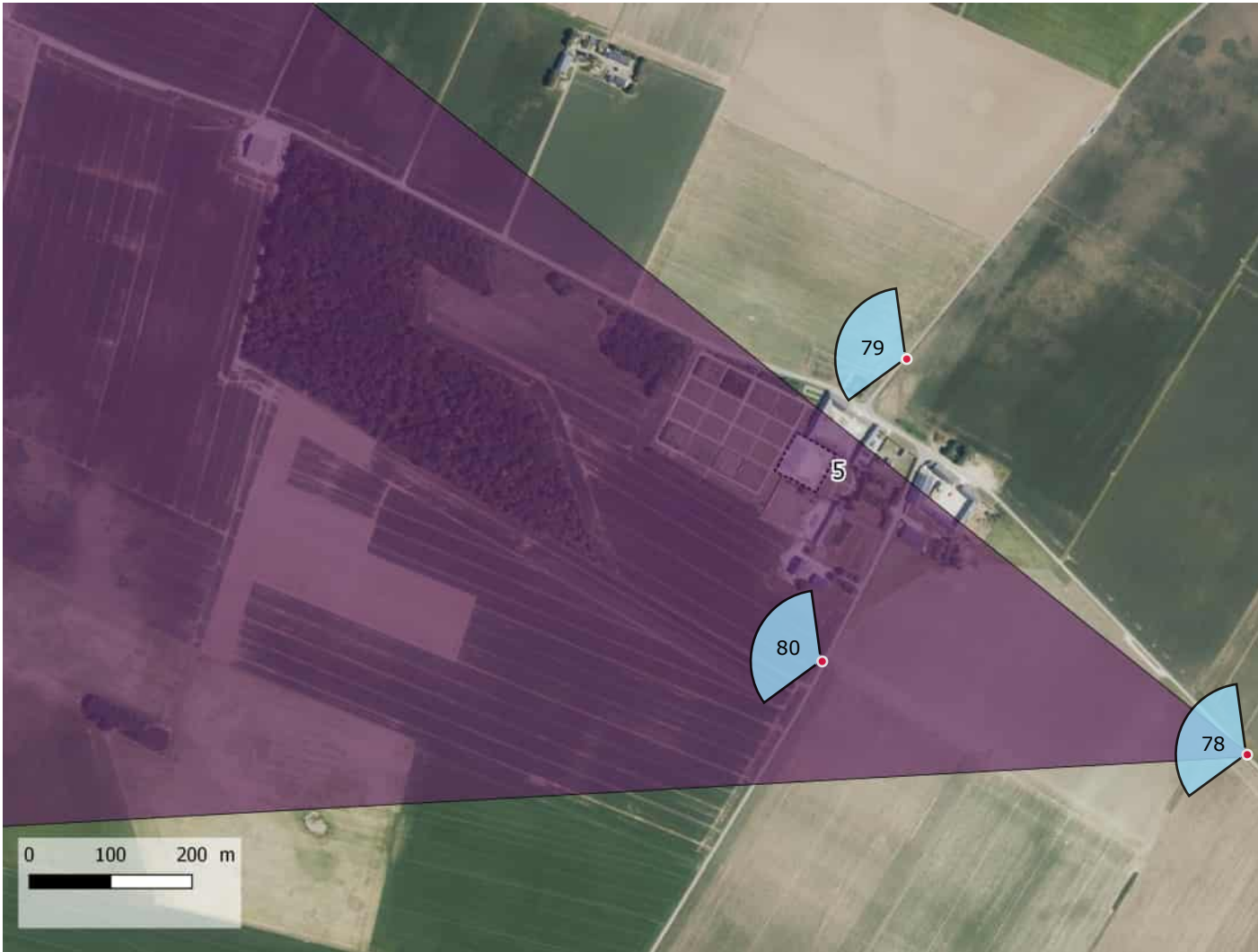


Photo 79 : Le VIP est en partie occulté depuis la RD 109 à l'est du domaine



Photo 80 : Depuis la RD 109 à l'ouest de la propriété, les boisements masquent partiellement le VIP



Photo 78 : Le VIP est partiellement visible depuis la RD 29, en covisibilité avec l'édifice protégé bien que celui-ci soit peu perceptible

Degré d'ouverture sur le paysage : Le monument est situé dans l'espace agricole ouvert de la Beauce, à proximité d'un boisement. Le VIP est perceptible en covisibilité avec l'édifice depuis la RD 29, toutefois le château est en majeure partie masqué par d'autres bâtiments non protégés. Aux abords de la propriété, le VIP est partiellement masqué par un boisement mais sa prégnance est significative. À noter que le bois à l'ouest de l'édifice s'interpose entre celui-ci et le projet, ce qui limite les vues directes. La sensibilité du monument est ainsi qualifiée de modérée vis-à-vis du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE (VISIBILITÉ AUX ABORDS ET COVISIBILITÉ)

MH 4 - ÉGLISE DE BAIGNOLET // EOLE-EN-BEAUCE

> Risque de covisibilité



Photo 82 : Le VIP apparaît sur une emprise significative à l'horizon depuis le nord

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église est située dans le village de Baignolet, dans l'espace ouvert de la Beauce au nord de la vallée de la Conie. Le VIP s'inscrit en covisibilité indirecte avec le clocher de l'édifice depuis la RD 153.4 au nord (et de façon similaire depuis la RD 357 à l'est), sa prégnance est significative avec une emprise notable sur l'horizon. Aux abords de l'édifice, la vue est fermée par la trame bâtie.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 3 - MOULIN À VENT RICHARD // BAZOCHES-EN-DUNOIS

> Risque de visibilité



Photo 81 : Les éoliennes actuellement implantées dans la ZIP sont largement visibles depuis l'édifice

Degré d'ouverture sur le paysage : Le monument se trouve au nord du village de Bazoches-en-Dunois, dans le milieu agricole ouvert traversé par la RD 132. Depuis les abords du moulin, le VIP est visible à l'arrière-plan de la ligne boisée formée par la végétation de la vallée de la Conie. La prégnance du VIP est significative, son emprise est notable à l'horizon. La sensibilité du monument est qualifiée de modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
16	Moulin à vent de Lignerolles	Coinces	45	Classé	9.2	En situation isolée dans l'espace agricole à l'ouest du village de Lignerolles	En ZVI	Très faible	Nulle
15	Eglise Saint-André	Patay	45	Inscrit	7.3	En centre-bourg de Patay	En ZVI	Nulle	Faible
14	Eglise Saint-Lucain	Loigny-la-Bataille	28	Inscrit	5.6	En frange ouest du village de Loigny-la-Bataille	En ZVI	Modérée	Modérée
13	Château de Goury	Loigny-la-Bataille	28	Inscrit	8.1	En situation isolée à l'est de Loigny-la-Bataille	En ZVI	Faible	Faible
12	Château de Villeprévost	Tillay-le-Péneux	28	Inscrit	6.9	Édifice situé dans un domaine boisé au niveau du village de Villeprévost	En ZVI	Faible	Nulle
11	Château de Cambray	Eole-en-Beauce	28	Partiellement inscrit	5.4	En cadre arboré dans un domaine au nord du bois de Cambrai à proximité du hameau de Toulifaut	Hors ZVI	Nulle	Nulle
10	Eglise de la Folie-Herbault	Eole-en-Beauce	28	Classé	8.5	Dans le village de la Folie Herbault traversé par la RD 14.2	En ZVI	Nulle	Nulle
9	Moulin à vent du Paradis	Sancheville	28	Inscrit	7.0	En frange sud-ouest de Sancheville au bord de la RD 14.2	En ZVI	Faible	Nulle
8	Château de la Brosse	Nottonville	28	Inscrit	6.8	Édifice situé dans un domaine boisé en situaion isolée	Hors ZVI	Nulle	Nulle
7	Abbaye du Bois (ancienne)	Nottonville	28	Classé	8.0	Édifice situé au hameau du Bois au nord de la vallée de la Conie	En ZVI	Nulle	Nulle
6	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	Varize	28	Inscrit	7.3	Dans le village de Varize au niveau de la vallée de la Conie	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
5	Château de Villepion	Terminiers	28	Partiellement inscrit	4.0	Au croisement des RD 29 et 109 entre Nonneville et Faverolles	En ZVI	Modérée	Modérée
4	Eglise	Eole-en-Beauce	28	Inscrit	3.8	Dans le village de Baignolet au bord de la RD 357	En ZVI	Nulle	Modérée
3	Moulin à vent Richard	Bazoches-en-Dunois	28	Inscrit	3.4	Au nord du village de Bazoches-en-Dunois	En ZVI	Modérée	Nulle

Figure 62 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

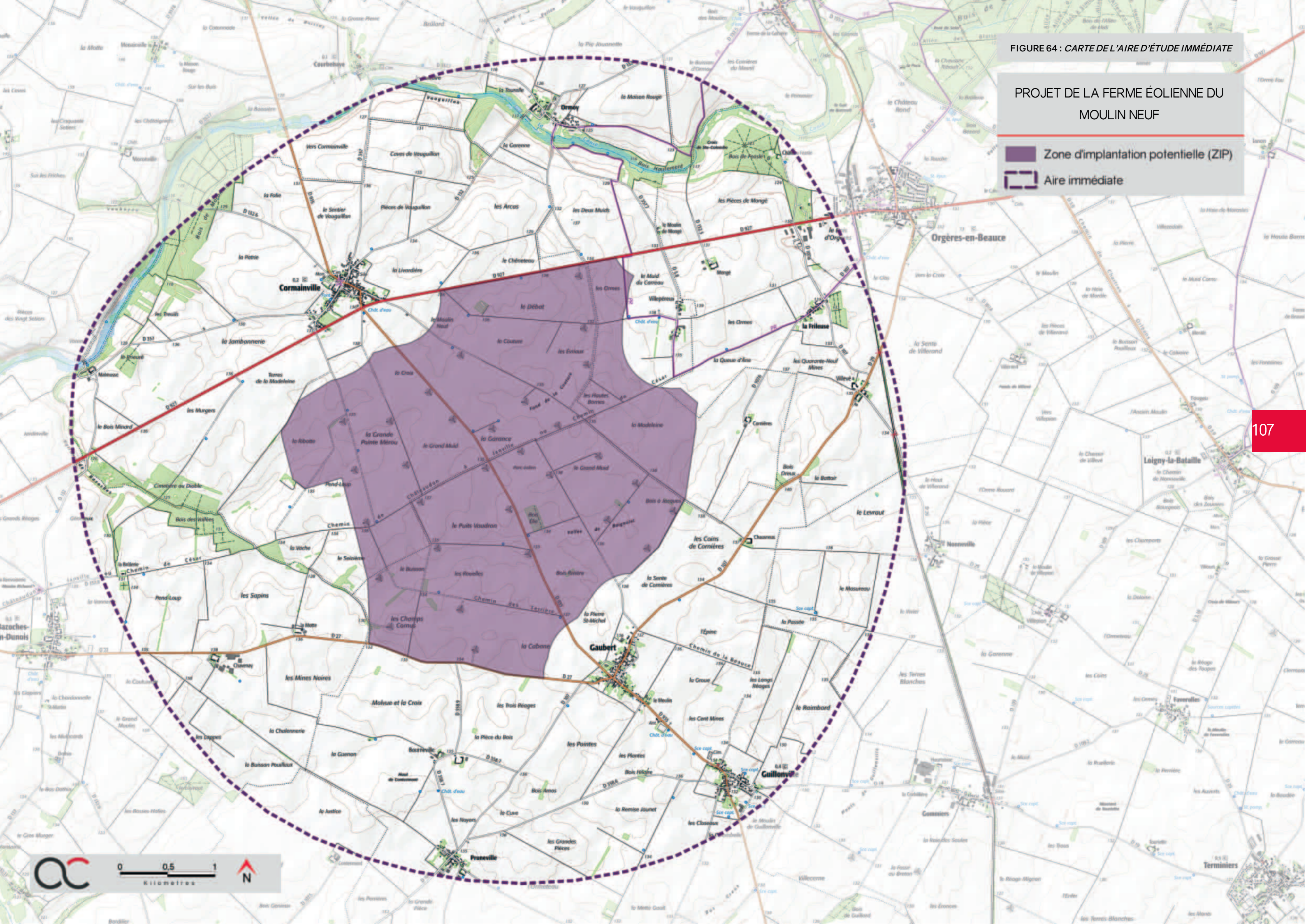


D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

107



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude immédiate s'inscrit au cœur du plateau de la Beauce, le relief est planéiforme et d'une grande régularité. La vallée de la Conie, qui traverse la partie nord du périmètre, infléchit le relief et contraste avec la monotonie des espaces agricoles. En effet, les grandes cultures du plateau composent un paysage de plaines cultivées dénué de boisements, où l'ouverture des vues est maximale. La vallée de la Conie, à l'inverse, crée un cadre plus intimiste de par son encaissement et sa végétation. Depuis le plateau, la vallée est visible

à sa végétation, formant un liseré boisé. L'absence de cours d'eau et de boisements sur le plateau renforce le caractère foisonnant de la vallée de la Conie. À noter qu'un vallon sec et boisé (nommé vallée de Bazoches), traversé par la RD 927, est également présent au nord-ouest et rejoint la vallée.

En dehors de la vallée de la Conie, la végétation est concentrée autour des villages et hameaux. Ainsi, les masques visuels permettant d'occulter le VIP sont très restreints au sein de l'aire d'étude immédiate, l'ensemble du périmètre est visuellement exposé au projet à l'exception du fond de la vallée de la Conie.



Photo 83 : La vue est totalement dégagée sur le plateau cultivé, les éoliennes situées dans la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan du lieu-dit Bourneville depuis ce point au sud ; la hauteur apparente du VIP est plus élevée que celle des éoliennes actuelles



Photo 84 : Ambiance paysagère : Végétation foisonnante dans la vallée de la Conie, la profondeur des vues est restreinte



Photo 85 : Ambiance paysagère : Vue depuis le centre de la ZIP, où les éoliennes sont implantées dans de vastes parcelles agricoles

FIGURE 65 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

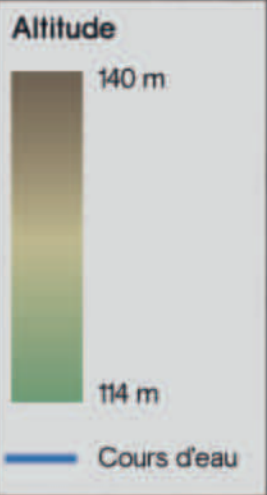


FIGURE 66 : ORGANISATION DU TERRITOIRE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

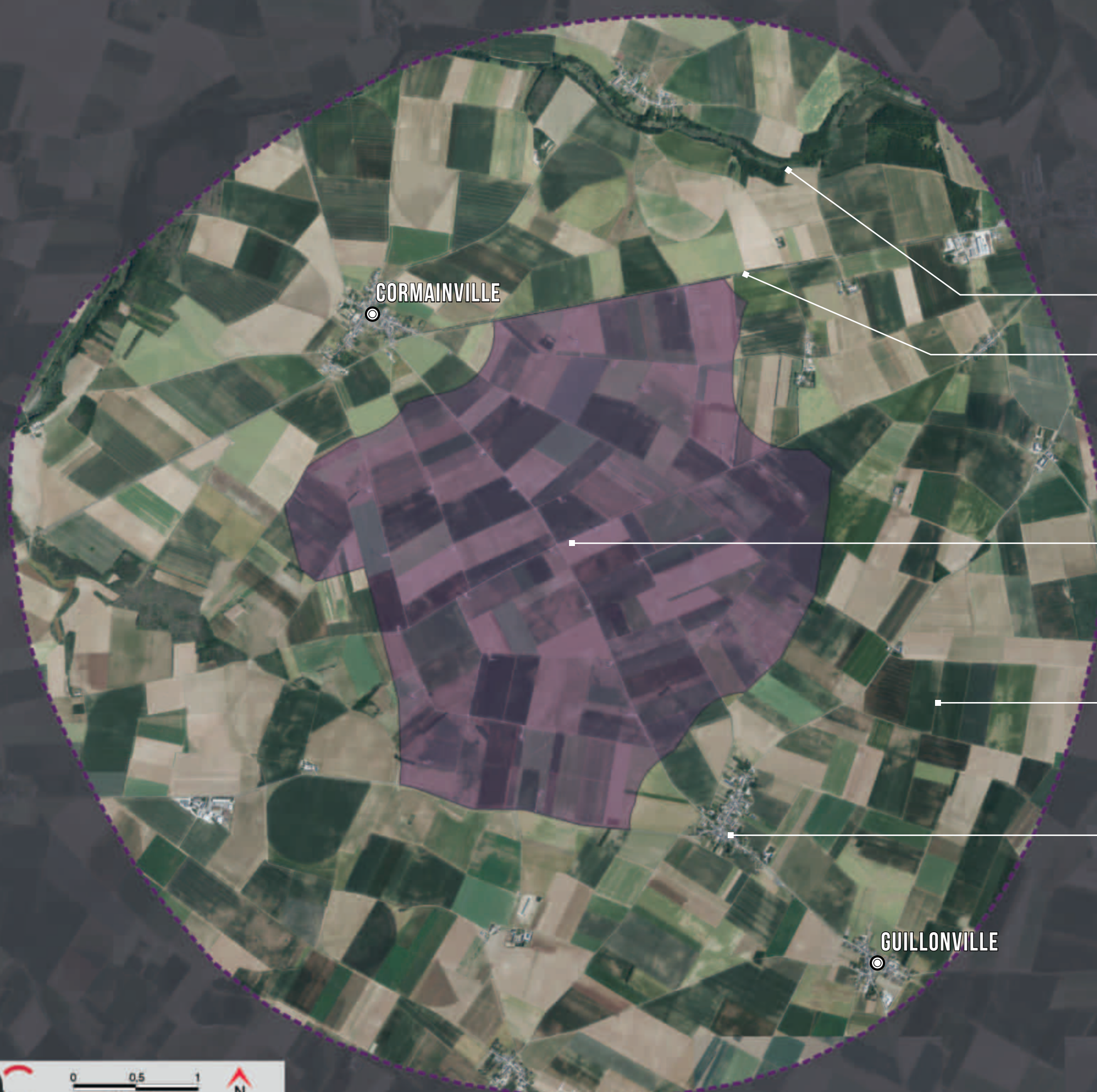
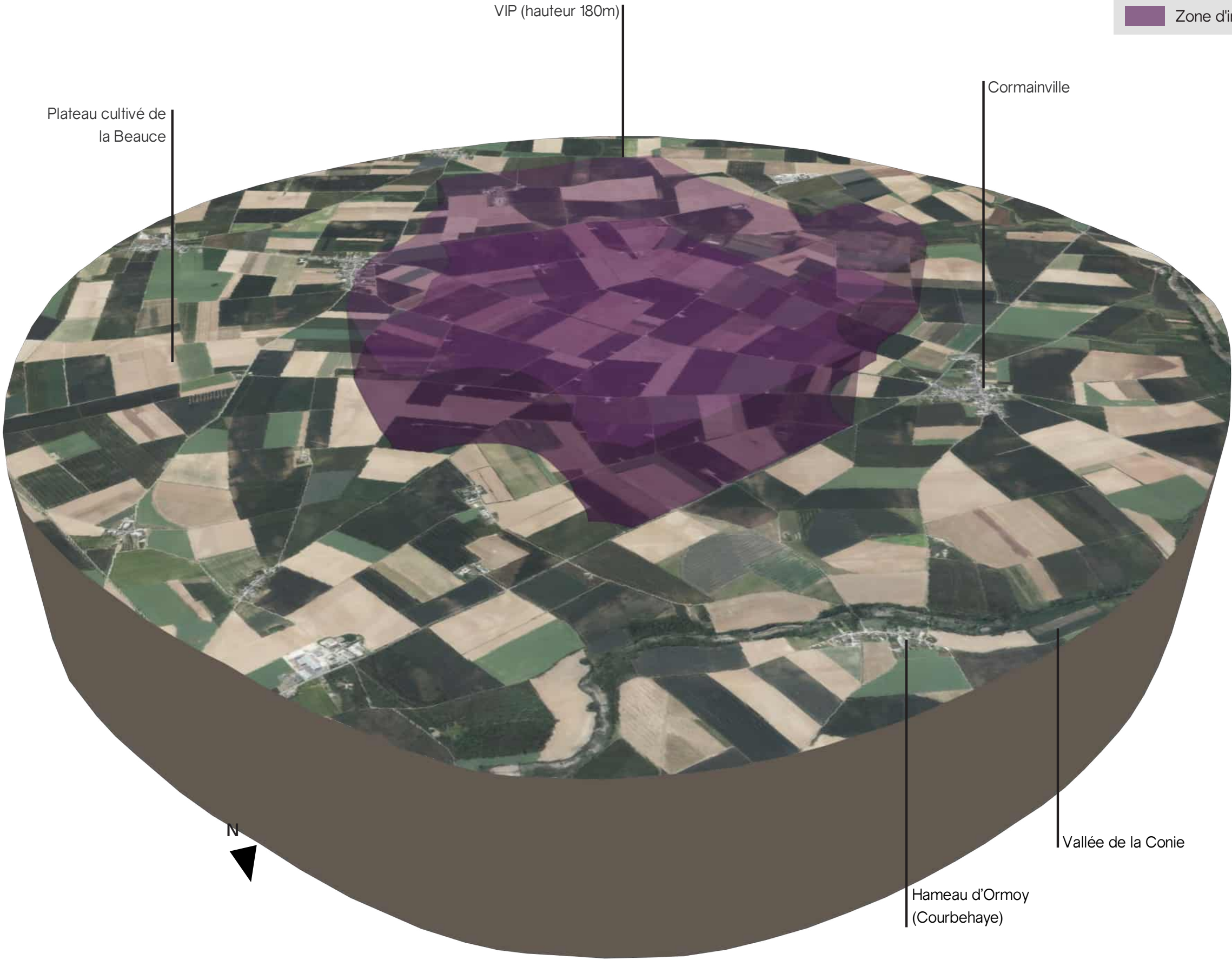


FIGURE 67 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU
MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

1.2.1. AXES VIAIRES

L'aire d'étude immédiate est parcourue par plusieurs voies départementales, l'axe le plus fréquenté est la RD 927 (trafic moyen de 3 176 véhicules/jour entre Nottonville et Orgères-en-Beauce en 2015¹). Le tracé rectiligne de la RD 927 fend l'espace agricole, la voie est identifiable dans le paysage par les alignements d'arbres qui l'accompagnent entre Cormainville et Orgères-en-Beauce. Les différentes routes départementales desservent les villages et hameaux présents sur le plateau agricole et la RD 132 traverse la vallée de la Conie en reliant le hameau d'Ormoy (commune de Courbehaye). Le maillage routier est complété par un réseau peu dense de voies communales et chemins d'exploitations agricoles qui parcourent l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, le trafic y est confidentiel.

Dans le paysage ouvert du plateau de la Beauce, les perceptions depuis les axes routiers sont larges et portent généralement jusqu'à l'horizon. Le VIP est ainsi visible depuis la quasi-totalité des routes étudiées. Néanmoins, la végétation de la vallée de la Conie masque brièvement le VIP lors de sa traversée. De même, la trame bâtie occulte ponctuellement le VIP lors de la traversée des villages et hameaux. La RD 927 est la seule route bordée d'arbres d'alignement, qui limitent la prégnance des éoliennes actuellement présentes dans la ZIP pour les automobilistes. Du fait de l'emprise importante de la ZIP, les sensibilités des routes de l'aire immédiate sont généralement qualifiées de modérées à fortes. Les sensibilités les plus élevées ont été attribuées aux RD 27 et RD 935 qui longent ou traversent la zone d'implantation potentielle.

1.2.2. SENTIERS DE RANDONNÉE

Il n'y a aucun itinéraire de grande randonnée au sein de l'aire d'étude immédiate. En revanche, un itinéraire de petite randonnée (PR) pédestre est indiqué sur les communes d'Orgères-en-Beauce, Courbehaye et Fontenay-sur-Conie. Le circuit passe notamment par la vallée de la Conie et le hameau d'Ormoy. La sensibilité est évaluée jusqu'à très forte depuis le tronçon du sentier passant au nord-est de la ZIP. La partie du sentier PR passant par la vallée de la Conie est en revanche peu exposée.

Des niveaux de sensibilités ont été déterminés par axe de déplacement en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation de la voie par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 86 : Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette de Cormainville depuis la RD 935 au nord - l'emprise horizontale du VIP est importante dans le paysage ouvert et sa hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes actuelles



Photo 87 : Depuis la RD 132, le VIP et les éoliennes actuellement situées dans la ZIP sont visibles à l'arrière-plan de l'alignement d'arbres de la RD 927



Photo 88 : Depuis l'itinéraire de petite randonnée pédestre, le VIP apparaît selon une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes actuelles

FIGURE 68 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Axe routier

Route principale
Route secondaire

Sentier de randonnée

Sentier pédestre

Angle apparent

0,1 - 0,5°
0,5 - 1°
10 - 5,0°
> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

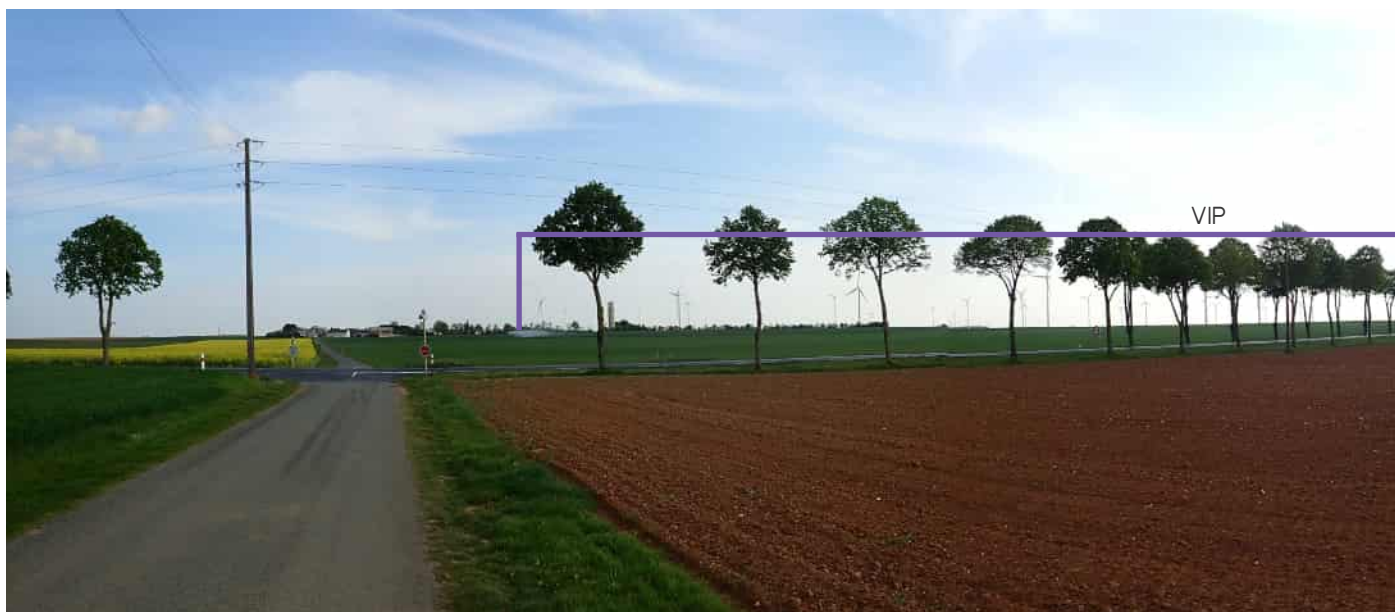


Photo 89 : Les arbres d'alignement limitent la prégnance du VIP aux abords de la RD 927



Photo 92 : Depuis la RD 935, le VIP est en partie masqué par la silhouette du hameau de Gaubert (commune de Guillonville)

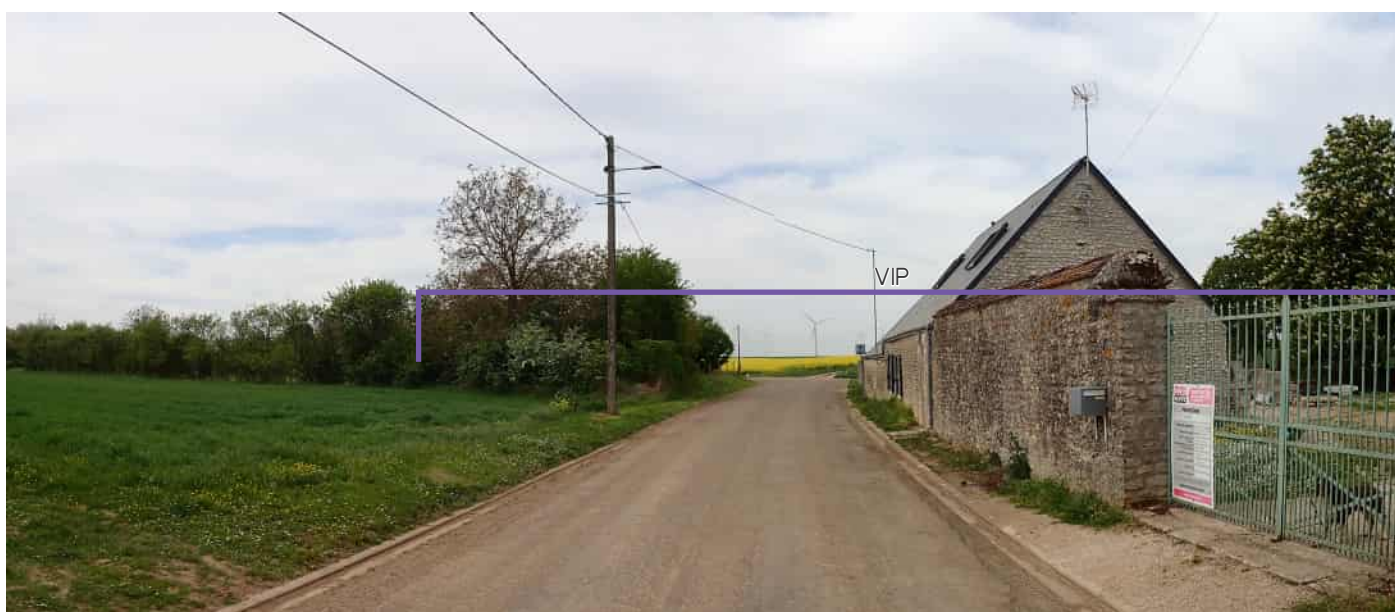


Photo 90 : En empruntant l'itinéraire pédestre, la visibilité du VIP est réduite lors de la traversée du hameau de La Frileuse



Photo 93 : La prégnance du VIP est importante depuis la RD 27, les éoliennes actuelles de la ZIP sont visibles dans l'axe de la route depuis ce tronçon entre les lieux-dits Chavenay et La Motte



Photo 91 : Depuis la RD 107, l'emprise horizontale et verticale du VIP est importante dans le paysage ouvert, selon une hauteur apparente plus élevée que celle des éoliennes actuelles



Photo 94 : À ce niveau de la RD 935 traversant la ZIP, les éoliennes actuellement en exploitation animent le paysage

1.2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE AUX PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

FIGURE 69 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

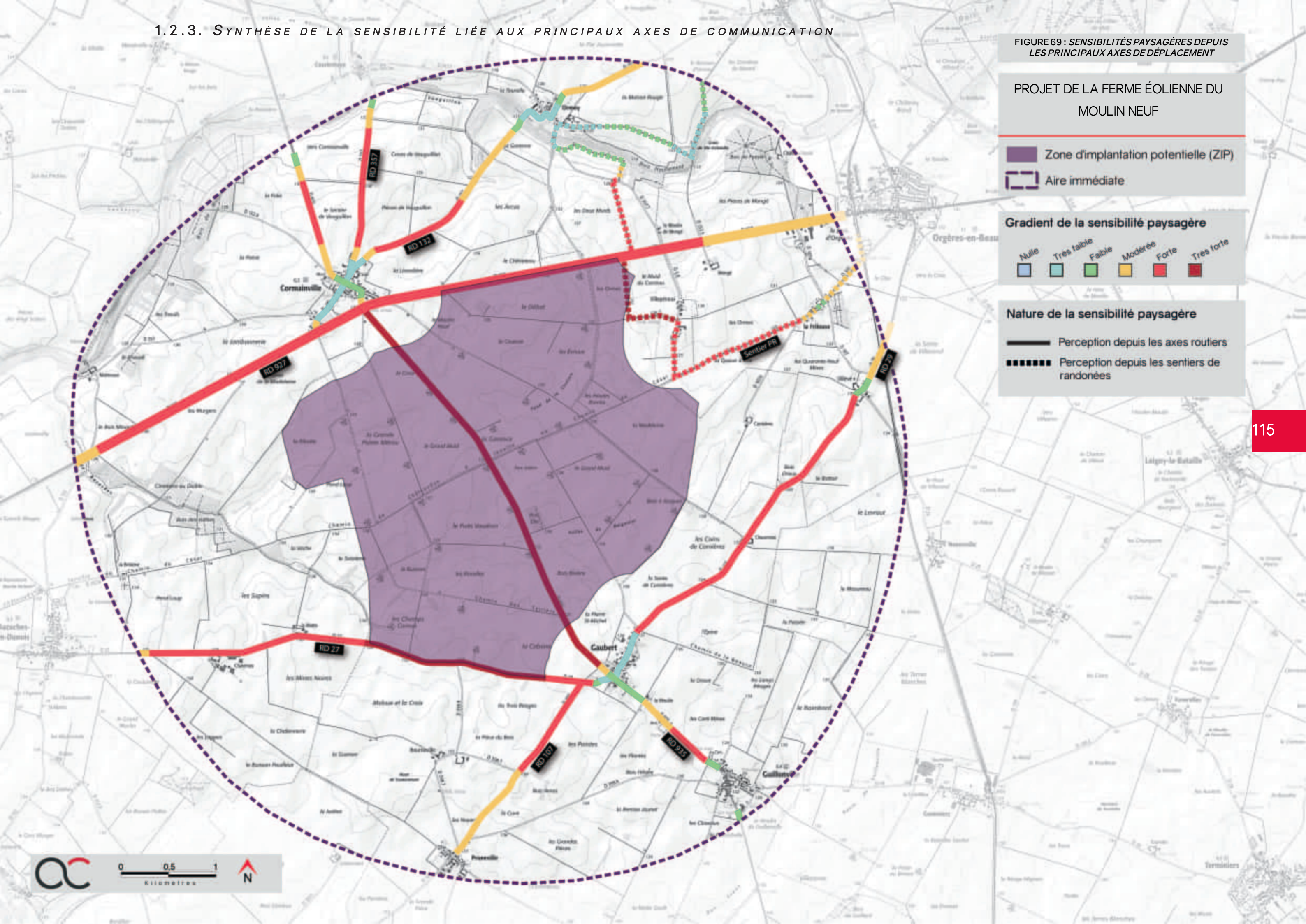
Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle
 Très faible
 Faible
 Modérée
 Forte
 Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis les axes routiers
 Perception depuis les sentiers de randonnées



1.3. L'HABITAT

L'analyse de l'habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate s'intéresse à l'ensemble des lieux de vie présents aux abords de la ZIP. Méthodologiquement, un premier chapitre s'intéresse aux bourgs et un second est dédié aux hameaux et à l'habitat isolé. Une carte de synthèse générale illustre ensuite l'ensemble des sensibilités identifiées pour toute la thématique habitat.

1.3.1. LES BOURGS ET HAMEAUX PRINCIPAUX

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif à l'ensemble des bourgs et principaux hameaux en étudiant finement la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse se traduit par :

- > un tableau synthétique précisant :
 - le nom du bourg / hameau étudié,
 - la distance par rapport à la ZIP (distance mesurée depuis le centre-bourg)
 - la typologie d'implantation du bourg
 - le degré de visibilité du VIP et les éventuels écrans visuels depuis 4 situations distinctes : la perception de la silhouette de bourg, l'entrée de bourg, le centre-bourg et la sortie du bourg
 - la valeur de la sensibilité pour chacune des situations précitées

- > une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.)
- Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

Végétation des domaines public & privé

Peupleraie / verger : végétation plus ténue

Bosquet / forêt : formation végétale dense

Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

- > des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain

À noter que la sensibilité de chaque bourg est présentée sur la carte de synthèse, disponible à la fin du chapitre habitat.

FIGURE 70 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Typologie d'implantation des bourgs et hameaux

Plateau / plaine

Vallée

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

G U I L L O N V I L L E / ~ 1 , 9 K M D E L A Z I P		
T Y P O L O G I E D ' I M P L A N T A T I O N		
Bourg situé sur le plateau / plaine de la Beauce, dans l'espace agricole ouvert		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	COVISIBILITÉ LOINTAINE DEPUIS LE SUD	FAIBLE
ENTRÉE DE BOURG <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	TRÈS FAIBLE
CENTRE-BOURG	VIP MASQUÉ - Trame bâtie -	NULLE
SORTIES DE BOURG <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Végétation -	MODÉRÉE

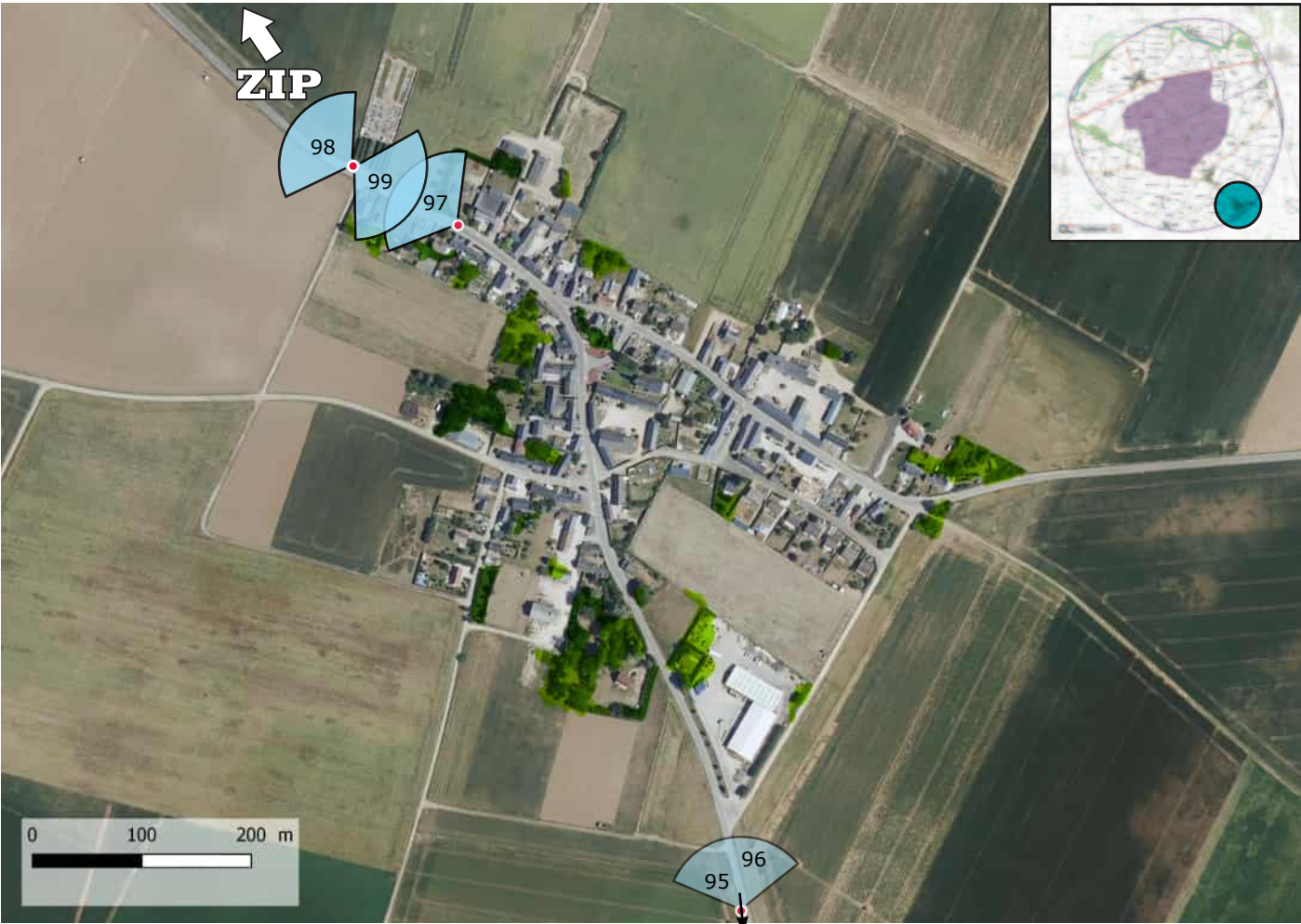


Figure 71 : Vue aérienne du village de Guillonville et trame végétale / masques visuels présents autour du bourg (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 95 : Covisibilité lointaine entre le VIP et la silhouette de Guillonville depuis la RD 935 au sud, au-delà du périmètre de l'aire d'étude immédiate ; la silhouette du village est toutefois peu définie



Photo 96 : Zoom sur la covisibilité pressentie ; des éoliennes actuellement présentes dans la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale de Guillonville, la hauteur apparente du VIP est supérieure



Photo 97 : Le VIP est partiellement visible dans l'axe de la RD 935 / rue de Villecerne en sortie de bourg nord-ouest, la végétation limite la perception du VIP depuis les franges du village



Photo 99 : Ambiance paysagère : Une éolienne du parc des 3 Muids (parc éolien de l'aire rapprochée) est visible en direction du centre-bourg depuis le cimetière ; le VIP n'est pas perceptible



Photo 98 : Le VIP apparaît pleinement en sortie de bourg nord-ouest, selon une hauteur apparente plus élevée que celle des éoliennes actuelles, après avoir dépassé le parking arboré du cimetière de Guillonville

C O R M A I N V I L L E / ~ 5 0 0 M D E L A Z I P		
T Y P O L O G I E D ' I M P L A N T A T I O N		
Bourg situé sur le plateau / plaine de la Beauce, dans l'espace agricole ouvert		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG	COVISIBILITÉ DEPUIS LE NORD	FORTE
ENTRÉE DE BOURG <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Trame bâtie et végétation -	FORTE
CENTRE-BOURG	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie -	MODÉRÉE
SORTIES DE BOURG <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Pas de masques visuels notables -	TRÈS FORTE



Figure 72 : Vue aérienne du village de Cormainville et trame végétale / masques visuels présents autour du bourg (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 100 : Covisibilité directe entre le VIP et la silhouette de Cormainville depuis la RD 123.6 au nord-ouest, la hauteur apparente du VIP est supérieure à celle du clocher et des éoliennes existantes



Photo 101 : Covisibilité depuis le nord, le liseré arboré de la RD 927 apparaît au-devant des éoliennes actuelles dans la ZIP et du VIP, dont la hauteur est supérieure



Photo 102 : En entrée de bourg par la RD 935, une des éoliennes actuellement dans la ZIP est visible dans l'axe de la rue



Photo 104 : Le VIP est en grande partie masqué par le bâti depuis le centre, toutefois des éoliennes de la ZIP apparaissent à l'occasion de fenêtres visuelles



Photo 103 : Vue depuis le centre-bourg, plusieurs éoliennes situées dans la ZIP sont visibles tronquées entre le bâti, la hauteur apparente du VIP est inférieure à celle des bâtiments

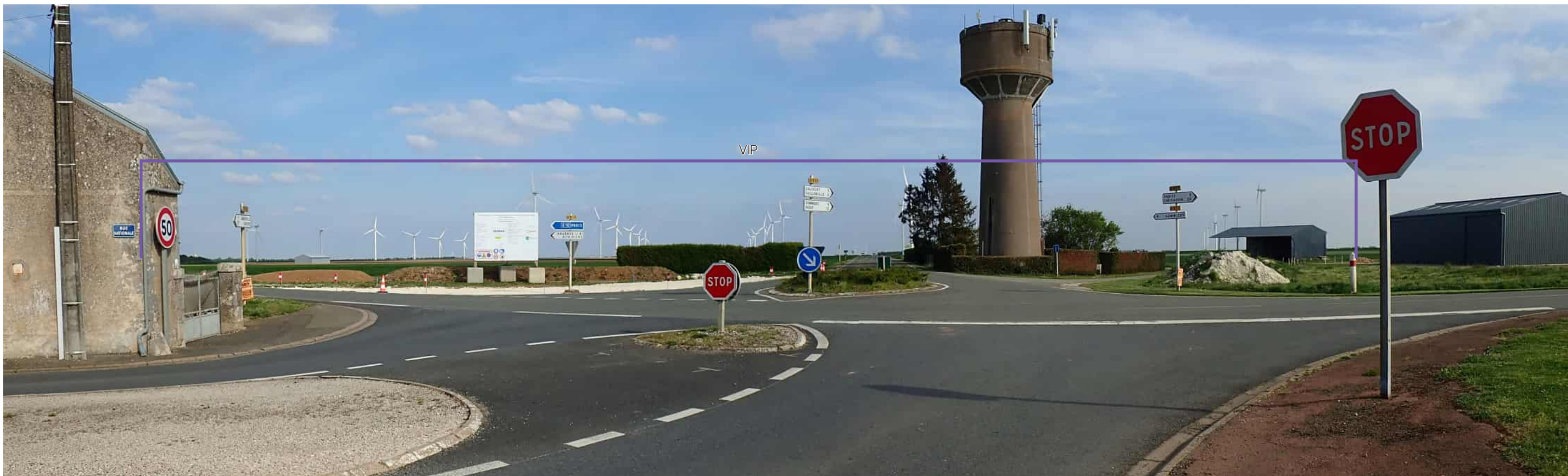


Photo 105 : En frange sud de Cormainville, la prégnance du VIP est particulièrement élevée, avec une hauteur apparente supérieure à celles des éoliennes existantes ; celles-ci forment des alignements réguliers



Photo 106 : En sortie sud-est par la rue de la Mairie donnant sur la RD 927, les éoliennes de la ZIP sont omniprésentes dans l'espace agricole et composent un «paysage éolien» - leurs dimensions sont cohérentes au regard de la taille des parcelles et de l'ouverture générale du paysage

HAMEAU D'ORMOY (COURBEHAYE) ~ 1,4 km de la ZIP		
TYPOLOGIE D'IMPLANTATION		
Hameau situé sur le versant nord de la vallée de la Conie		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
SILHOUETTE DU HAMEAU	PAS DE COVISIBILITÉ	NULLE
ENTRÉE DE HAMEAU <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP VISIBLE / TRONQUÉ - Trame bâtie et végétation -	MODÉRÉE
CENTRE DU HAMEAU	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	NULLE
SORTIES DE HAMEAU <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP MASQUÉ - Végétation -	NULLE



Figure 73 : Vue aérienne du hameau d'Ormoy et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 107 : En entrée nord du hameau par la RD 132, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale du hameau, avec une hauteur apparente supérieure à celles des éoliennes existantes



Photo 108 : Depuis le nord-est, la silhouette du hameau n'est pas définie - il n'y a pas de covisibilité relevée bien que le VIP soit visible à l'arrière-plan de la vallée de la Conie

HAMEAU DE VILLEPÉREUX (COURBEHAYE) ~510M DE LA ZIP		
TYPOLOGIE D'IMPLANTATION		
Hameau situé sur le plateau / plaine de la Beauce		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
SILHOUETTE DU HAMEAU	PAS DE COVISIBILITÉ	NULLE
ENTRÉE DE HAMEAU <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Végétation -	TRÈS FORT
CENTRE DU HAMEAU	VIP VISIBLE - Trame bâtie et végétation -	FORT
SORTIES DE HAMEAU <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Végétation -	TRÈS FORT



Figure 74 : Vue aérienne du hameau de Villepéroux et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 109 : En entrée nord du hameau, l'emprise du VIP est très importante ; les éoliennes existantes sont omniprésentes



Photo 110 : Depuis le hameau, la végétation limite la prégnance du VIP, sa prégnance est néanmoins élevée avec une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes existantes

HAMEAU DE LA FRILEUSE (ORGÈRES - EN - BEAUCE) ~1,3 km DE LA ZIP		
TYPOLOGIE D'IMPLANTATION		
Hameau situé sur le plateau / plaine de la Beauce		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
SILHOUETTE DU HAMEAU	PAS DE COVISIBILITÉ	NULLE
ENTRÉE DE HAMEAU <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	NULLE
CENTRE DU HAMEAU	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	FAIBLE
SORTIES DE HAMEAU <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Végétation -	FORT



Figure 75 : Vue aérienne du hameau de La Frileuse et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 111 : Le VIP est largement visible en sortie ouest du hameau, toutefois la visibilité en frange de l'habitat est limitée par la végétation



Photo 112 : Depuis le centre du hameau, des éoliennes actuellement dans la ZIP s'inscrivent dans la perspective de la rue principale

HAMEAU DE VILLEVÉ (ORGÈRES - EN - BEAUCE) ~ 1,6 km de la ZIP		
TYPOLOGIE D'IMPLANTATION		
Hameau situé sur le plateau / plaine de la Beauce		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
SILHOUETTE DU HAMEAU	PAS DE COVISIBILITÉ	NULLE
ENTRÉE DE HAMEAU <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	FORT
CENTRE DU HAMEAU	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	FORT
SORTIES DE HAMEAU <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Pas de masques visuels notable -	FORT



Figure 76 : Vue aérienne du hameau de Villevé et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 113 : Le VIP est visible depuis le hameau traversé par la RD 29, l'installation de séchage de maïs (stockage en cribs) masque en partie les éoliennes actuellement présentes dans la ZIP

HAMEAU DE GAUBERT (G U I L L O N V I L L E) ~ 5 2 0 M D E L A Z I P		
T Y P O L O G I E D ' I M P L A N T A T I O N		
Hameau situé sur le plateau / plaine de la Beauce		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
SILHOUETTE DU HAMEAU	PAS DE COVISIBILITÉ	NULLE
ENTRÉE DE HAMEAU <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Trame bâtie et végétation -	FORT
CENTRE DU HAMEAU	VIP VISIBLE / TRONQUÉ - Trame bâtie et végétation -	MODÉRÉE
SORTIES DE HAMEAU <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Végétation -	TRÈS FORT



Figure 77 : Vue aérienne du hameau de Gaubert et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 114 : En entrée sud du hameau par la RD 935, les éoliennes actuellement situées dans la ZIP apparaissent à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale (zoom) - néanmoins le hameau ne présente pas de silhouette définie



Photo 115 : Depuis le centre du hameau (ici rue du Soleil Levant), le VIP apparaît tronqué à l'occasion de fenêtres visuelles



Photo 116 : Depuis la RD 107 au centre du hameau (rue des Champarts), des éoliennes situées actuellement dans la ZIP sont visibles à l'arrière-plan ; la hauteur apparente du VIP est supérieure



Photo 118 : En sortie nord du hameau, le VIP apparaît dans l'espace agricole selon une hauteur apparente importante (supérieure à celle des éoliennes existantes) ; l'habitat en frange est en partie protégé par la végétation



Photo 117 : Depuis la RD 27 en sortie ouest du hameau, le VIP est pleinement visible dans l'espace agricole ouvert ; la frange du hameau est moins exposée du fait de la végétation

HAMEAU DE PRUNEVILLE (GUILLONVILLE) ~ 520 M DE LA ZIP		
TYPOLOGIE D'IMPLANTATION		
Hameau situé sur le plateau / plaine de la Beauce		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
SILHOUETTE DU HAMEAU	PAS DE COVISIBILITÉ	NULLE
ENTRÉE DE HAMEAU <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	NULLE
CENTRE DU HAMEAU	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétation -	NULLE
SORTIES DE HAMEAU <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP VISIBLE - Végétation -	MODÉRÉE



Figure 78 : Vue aérienne du hameau de Pruneville et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation)



Photo 119 : En entrée nord-est du hameau par la RD 107, le VIP apparaît selon une emprise notable dans le paysage ouvert ; l'habitat en frange du hameau est peu exposé du fait de la végétation

1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES LIEUX-DITS - HABITAT ISOLÉ

Aux abords du projet éolien, l'habitat est généralement groupé en villages et hameaux. Toutefois, des lieux-dits comprenant des habitations isolées ont été identifiés dans l'aire d'étude immédiate. Ces lieux-dits sont le plus souvent des exploitations agricoles. En complément de l'analyse des bourgs, la perception depuis ces lieux de vie est prise en compte afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies sont exposées ci-après (illustrant les vues principales vers le projet pour l'habitat sensible).

Une carte des habitats isolés ainsi qu'une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire d'étude immédiate sont présentées à la fin du reportage photographique commenté.

■ LE MOULIN DE MONGÉ / MONGÉ



Photo 120 : Les arbres d'alignement de la RD 927 limitent la prégnance du VIP depuis le lieu-dit du Moulin de Mongé, sa visibilité est toutefois importante avec une hauteur apparente supérieure à celles des éoliennes existantes

■ CHAUVREUX / CORNIÈRES



Photo 121 : Les différents parcs actuellement situés dans la ZIP composent un «paysage éolien» depuis le lieu-dit Chauvreux (de même pour le lieu-dit Cornière) ; la prégnance du VIP est maximale

■ BOURNEVILLE



Photo 122 : L'emprise du VIP est élevée dans le paysage ouvert depuis le lieu-dit Bourneville, avec une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes existantes

■ CHAVENAY / LA MOTTE



Photo 123 : Le VIP présente une largeur et une hauteur apparentes importantes depuis ces lieux-dits au bord de la RD 27 ; des entrepôts limitent toutefois la visibilité du VIP depuis l'habitat à Chavenay

FIGURE 79 : CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES
ILLUSTRANT LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT ISOLÉ

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Lieux-dits - habitat isolé

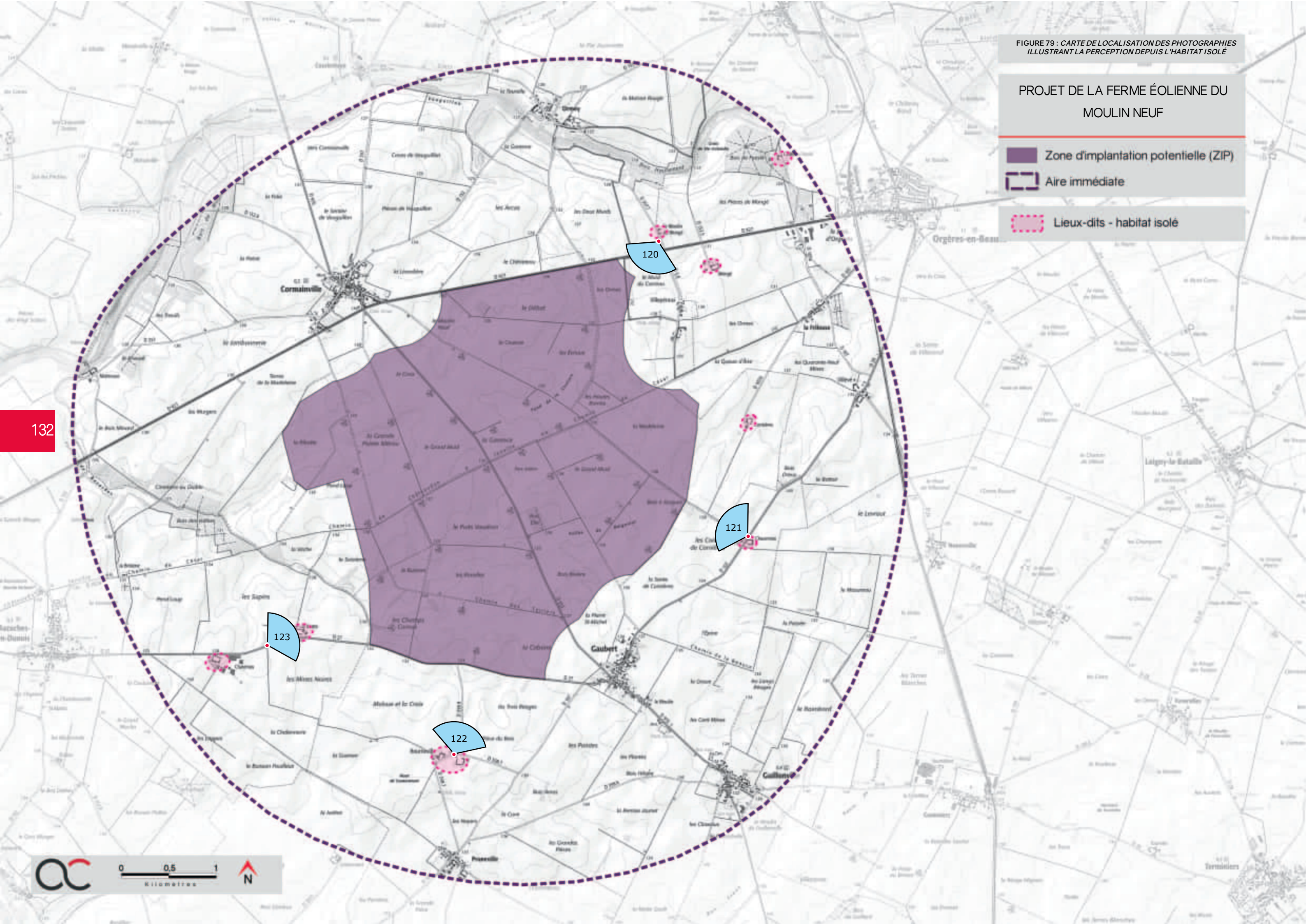


FIGURE 80 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle	Très faible	Faible	Moderée	Forte	Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

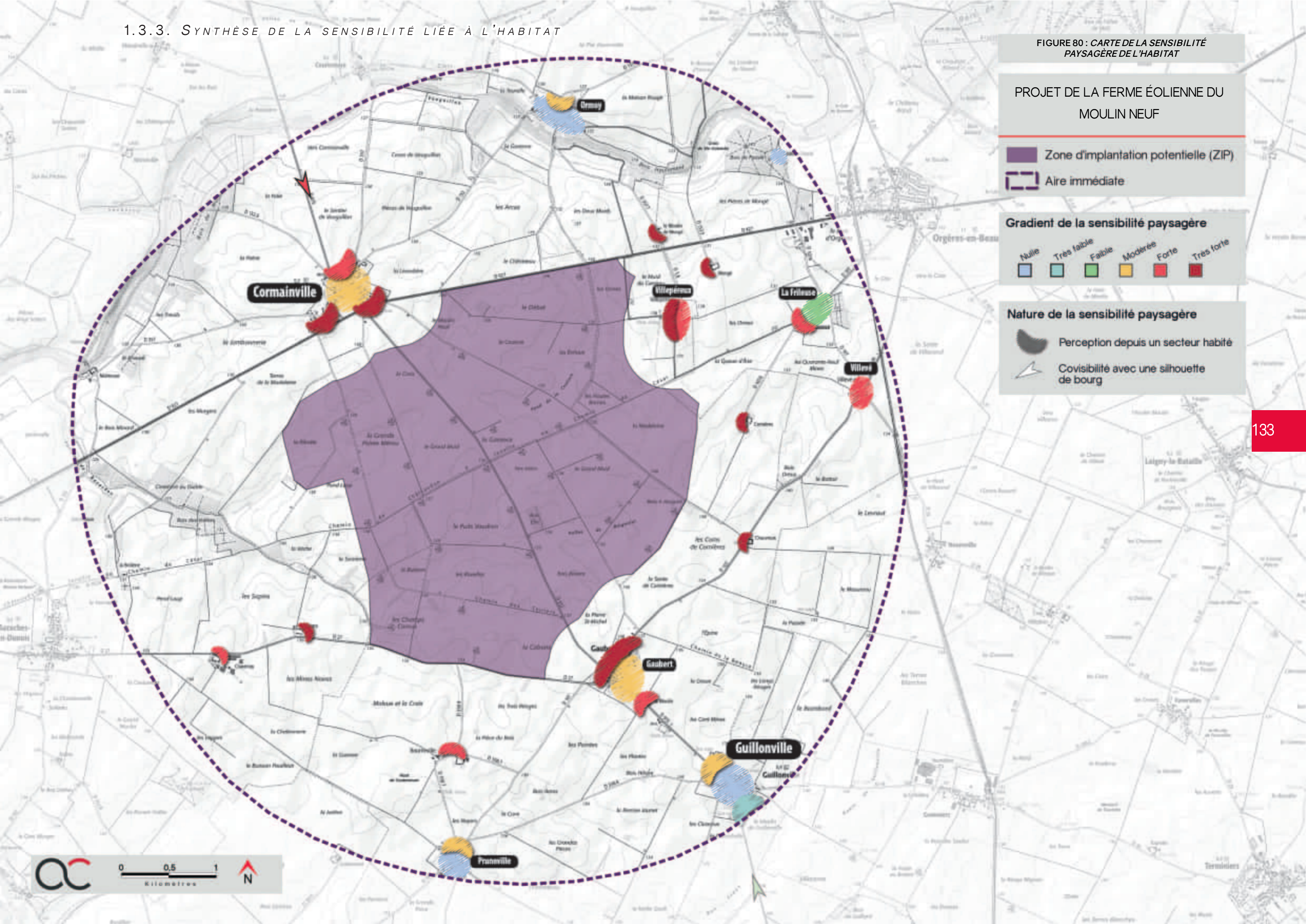
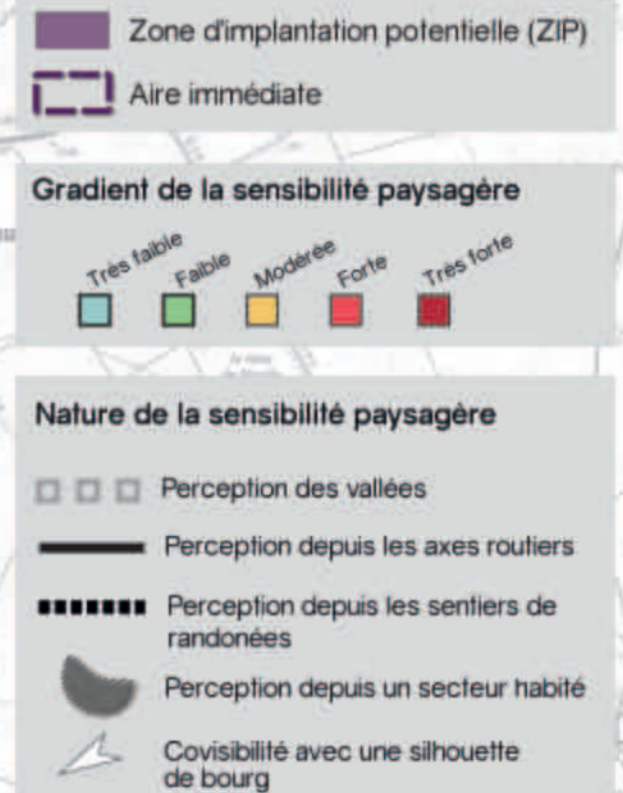


FIGURE 81: CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF



2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.2. LES SITES PROTÉGÉS

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude immédiate ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Il n'a pas été obtenu d'information relative à ce sujet. Cela ne constitue pas une interdiction au développement éolien mais le terrain sera susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables lors de la phase travaux.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.5. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 2 situés dans l'aire immédiate. Ces derniers sont numérotés de 1 à 2.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude immédiate est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

À l'échelle de l'aire immédiate, une analyse plus fine de chaque monument historique est présentée dans la suite de ce rapport comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
2	Eglise Saint-Pierre	Cormainville	28	Inscrit	0.82	Au centre du village de Cormainville	En ZVI	VIP visible aux abords	Covisibilité depuis le nord-ouest
1	Grange d'îmière (ancienne)	Cormainville	28	Inscrit	0.77	Au centre du village de Cormainville	En ZVI	VIP visible aux abords	Pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 82 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate



FIGURE 83 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

 Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
 rayon de 500 m - édifice classé

 rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 10 - 5,0°

 > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

> Risque de visibilité et de covisibilité



Photo 125 : Ambiance paysagère : Bâtiment de l'ancienne grange dîmière et église dans le bourg de cormainville

Degré d'ouverture sur le paysage : Les deux édifices inscrits au titre des monuments historiques sont situés en centre-bourg de Cormainville. Une situation de covisibilité importante entre le VIP et le clocher de l'église a été repérée depuis les routes au nord du village. L'emprise horizontale du VIP est élevée et sa hauteur apparente supérieure à celle du clocher et des éoliennes actuelles. Aux abords des deux monuments, la vue est majoritairement fermée mais le VIP est visible à l'occasion d'ouvertures entre le bâti. La sensibilité est jugée modérée pour la visibilité aux abords et forte pour le phénomène de covisibilité avec l'église.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE (VISIBILITÉ AUX ABORDS MH 1 ET 2)

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE (COVISIBILITÉ MH 2)



Photo 124 : Le VIP s'inscrit en covisibilité directe avec le clocher de l'église protégée depuis la RD 935 au nord ; la hauteur apparente des éoliennes actuellement situées dans la ZIP est supérieure à celle du clocher



Photo 126 : Covisibilité similaire entre le VIP et le clocher depuis la RD 132.6 au nord-ouest



Photo 127 : Une éolienne actuellement implantée dans la ZIP est visible à l'occasion d'une ouverture entre le bâti ; la hauteur apparente du VIP est supérieure



Photo 128 : Le VIP apparaît depuis la rue du Dix-sept Août aux abords de l'église, selon une hauteur apparente supérieure à celle de l'éolienne existante visible

FIGURE 84 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Tres faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

M Visibilité depuis un monument historique
 Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS

Le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf s’inscrit dans l’unité paysagère de la Beauce, dans le département d’Eure-et-Loir. Le projet consiste en l’extension de parcs éoliens existants qui forment actuellement un pôle de densification important à l’échelle du département. Le paysage du plateau de la Beauce, qualifié de plaine, est caractérisé par de vastes espaces agricoles conduits en openfields et une faible amplitude du relief. À l’ouest de l’aire éloignée, la vallée du Loir forme une structure majeure du territoire d’étude, sa sensibilité vis-à-vis du projet est minimale compte-tenu de son éloignement à la ZIP. À l’échelle des aires rapprochée et immédiate, la vallée de la Conie est davantage exposée au projet avec une sensibilité évaluée jusqu’à modérée. Le recul de la ZIP par rapport à cette vallée est toutefois considéré suffisant (environ 1 km au plus proche).

Le motif éolien est déjà présent au sein du territoire étudié, 36 parcs éoliens sont recensés au total en comptant ceux situés dans la ZIP. Les relations d’intervisibilités entre les parcs éoliens sont importantes dans ce paysage ouvert, les éoliennes actuellement en exploitation dans la ZIP présentent des effets cumulés avec les parcs proches. L’incidence sur les espaces de respiration des bourgs proches sera inchangée, l’emprise de la ZIP étant similaire à celle de parcs existants. La hauteur maximale du VIP étant supérieure de 45 mètres à celle des éoliennes les plus proches, la prégnance du VIP est supérieure à celle des éoliennes existantes ; la différence de hauteur est manifeste depuis l’aire d’étude immédiate.

Le patrimoine protégé du territoire d’étude est réparti dans les différentes aires, avec une concentration élevée dans le secteur de la vallée du Loir à l’ouest de l’aire d’étude éloignée. Au total, 113 monuments historiques et 7 sites protégés sont recensés. Parmi les monuments étudiés, 1 seul édifice a été identifié comme sensible au projet depuis l’aire d’étude éloignée (sensibilité minimale), 9 ont été évalués jusqu’à modérément sensibles depuis l’aire rapprochée tandis que les 2 édifices protégés de l’aire immédiate sont jugés jusqu’à fortement sensibles. Les sensibilités concernent des visibilités au abords des monuments ainsi que des covisibilités déjà existantes avec les éoliennes actuellement situées dans la ZIP. En revanche, aucun site protégé n’est recensé comme sensible.

En empruntant les axes routiers, les vues sont larges et profondes, l’absence de végétation et de relief notable permet des perceptions lointaines. Le VIP est généralement visible dans le paysage traversé, de la même façon que les éoliennes actuellement présentes dans la ZIP. Les sensibilités évaluées depuis les routes varient selon un gradient de très faible à très fort en fonction de la distance à la ZIP. Les RD 935, RD 27, RD 107 et RD 957 sont les plus exposées en passant à proximité de la ZIP ou en la traversant. Le projet est également visible depuis un itinéraire de petite randonnée pédestre dans l’aire immédiate.

Depuis les franges des villages de l’aire d’étude rapprochée, des sensibilités jusqu’à modérées ont été relevées. L’habitat en centre-bourg n’est en revanche pas sensible. Des covisibilités avec les silhouettes des bourgs de l’aire rapprochée ont également été identifiées (Baignolet, Loigny-la-Bataille, Orgères-en-Beauce par exemple). La visibilité du projet est plus importante depuis l’habitat de l’aire d’étude immédiate, des sensibilités jusqu’à très fortes sont évaluées depuis les franges du village de Cormainville et du hameau de Gaubert (commune de Guillonville), ainsi que des sensibilités modérées depuis leurs centres. Des sensibilités élevées ont également été attribuées depuis les lieux-dits proches. Du fait de l’augmentation de la hauteur, la prégnance du projet depuis l’habitat proche est accrue par rapport à celle des éoliennes actuelles.

Au regard des sensibilités relevées au cours de l’état initial, certains éléments devront faire l’objet d’une vigilance dans l’élaboration du projet par la suite :

- > une géométrie d’implantation cohérente : maintenir des alignements similaires à ceux actuels pour favoriser la lisibilité du projet depuis les routes départementales proches ;
- > une implantation tenant compte du contexte éolien : compléter les alignements des autres parcs éoliens dans la ZIP et maintenir des interdistances régulières afin de composer un pôle éolien homogène, dans l’objectif de réduire les effets cumulés ;

> la prise en compte des sensibilités liées aux lieux de vie : l’extension des parcs éoliens proche aura une influence sur la perception depuis les bourgs et hameaux proches. Un recul maximal est souhaitable vis-à-vis de l’habitat. L’augmentation des incidences visuelles par l’extension des éoliennes existantes devra être mesuré.

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent les sensibilités identifiées au cours de l’état initial.



FIGURE 85 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Moderée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Covisibilité Moulin à vent
de Frouville-Pensier MH 20

Vallée du loir

FIGURE 86 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique

143

FIGURE 87 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique

ÉTUDE DES VARIANTES

PARTIE 2

145

Prise de vue en frange du hameau de Gaubert

PARTIE 2. ÉTUDE DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et nombre d'éoliennes. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage comprenant les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES

146 Plusieurs variantes (ou scénarios) ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

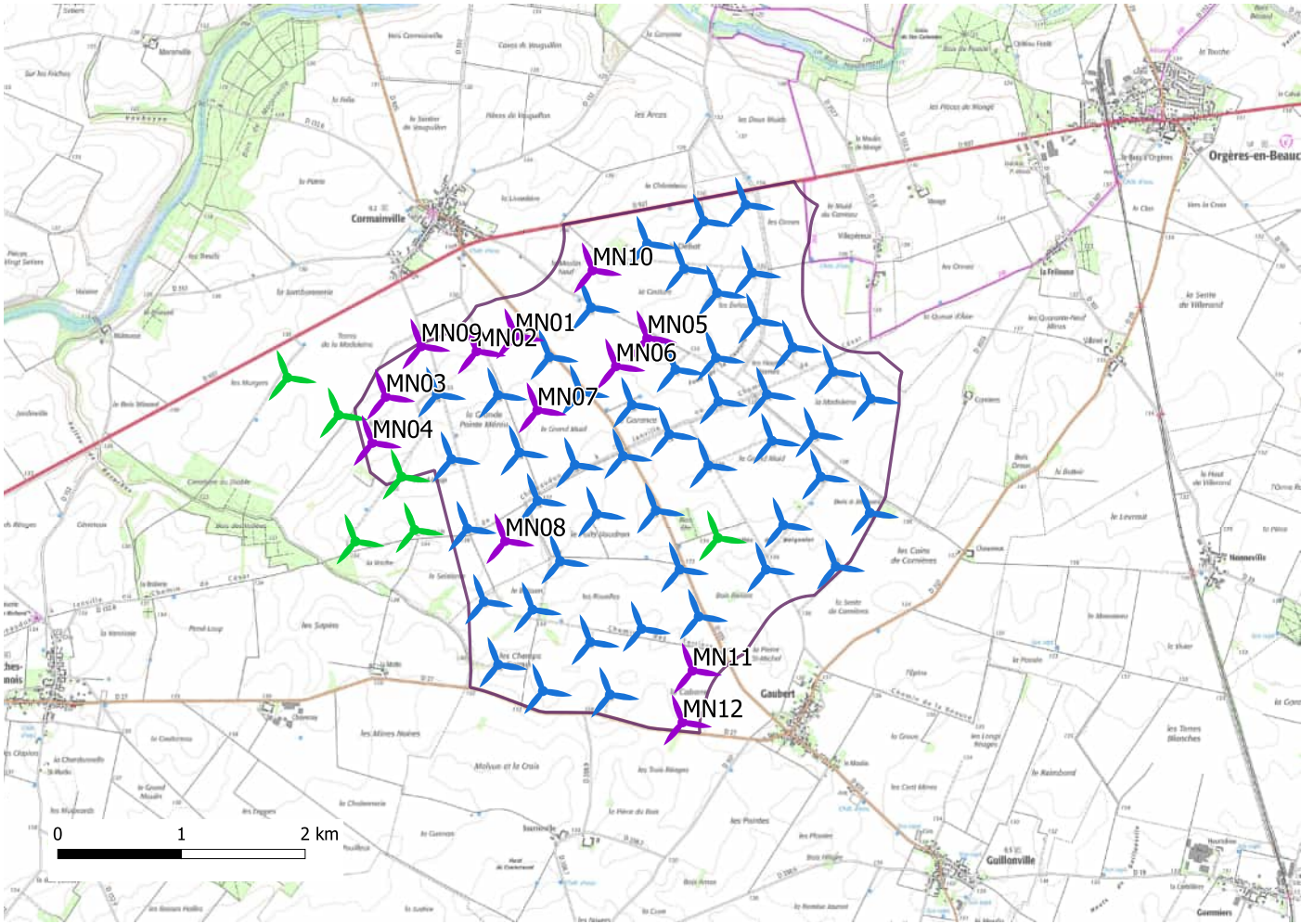
Pour le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf, les éléments relatifs au paysage qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- > la cohérence avec le développement éolien alentour
- > le respect des lignes de force du paysage
- > le recul vis-à-vis de l'habitat de l'aire d'étude immédiate
- > la lisibilité du projet depuis les axes de communication

Trois variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

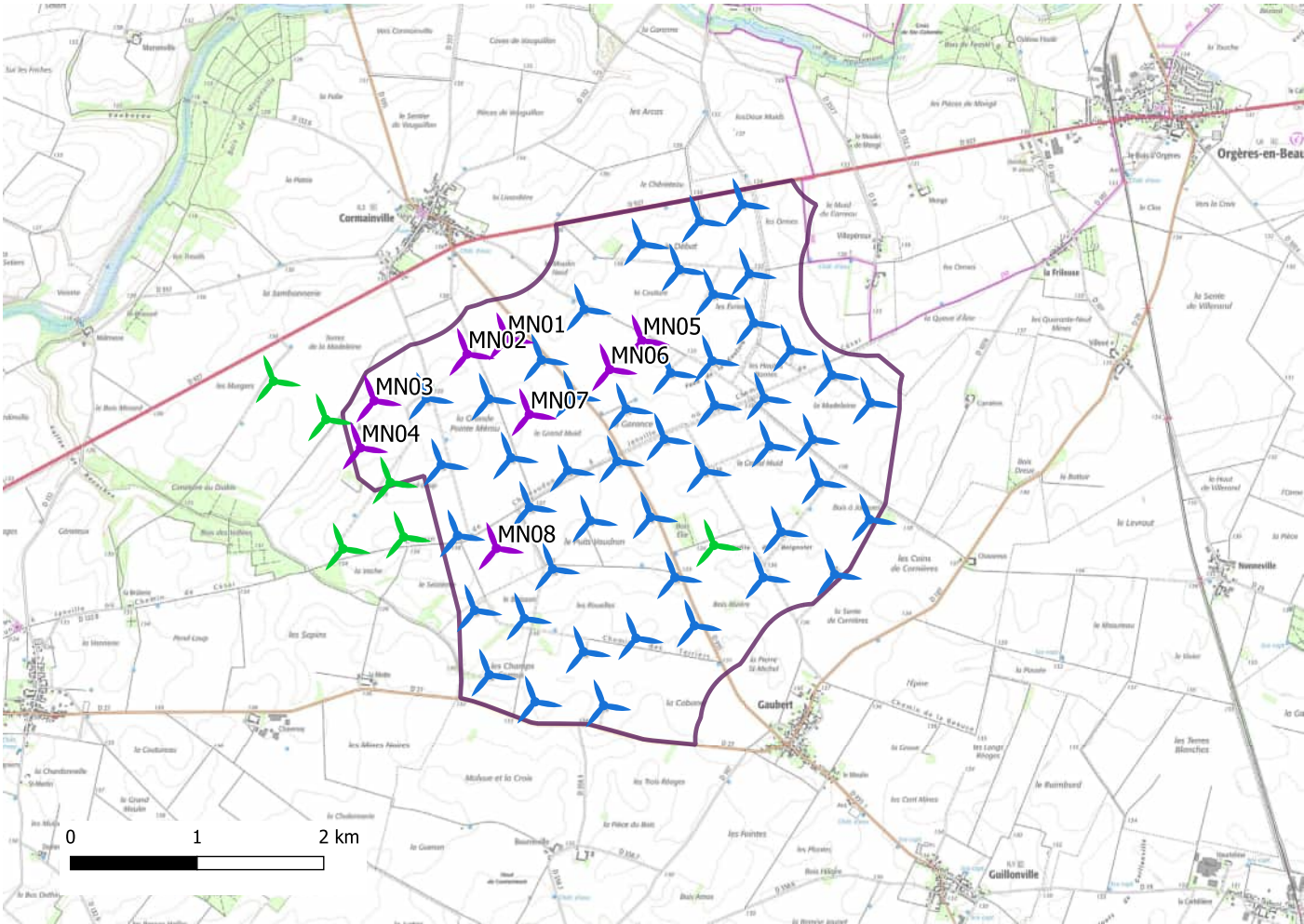
A noter que les contraintes liées à la circulation aéronautique limite la hauteur en bout de pale. Ainsi, aucune variante à 180 m en bout de pale n'est envisagée.

■ VARIANTE 1



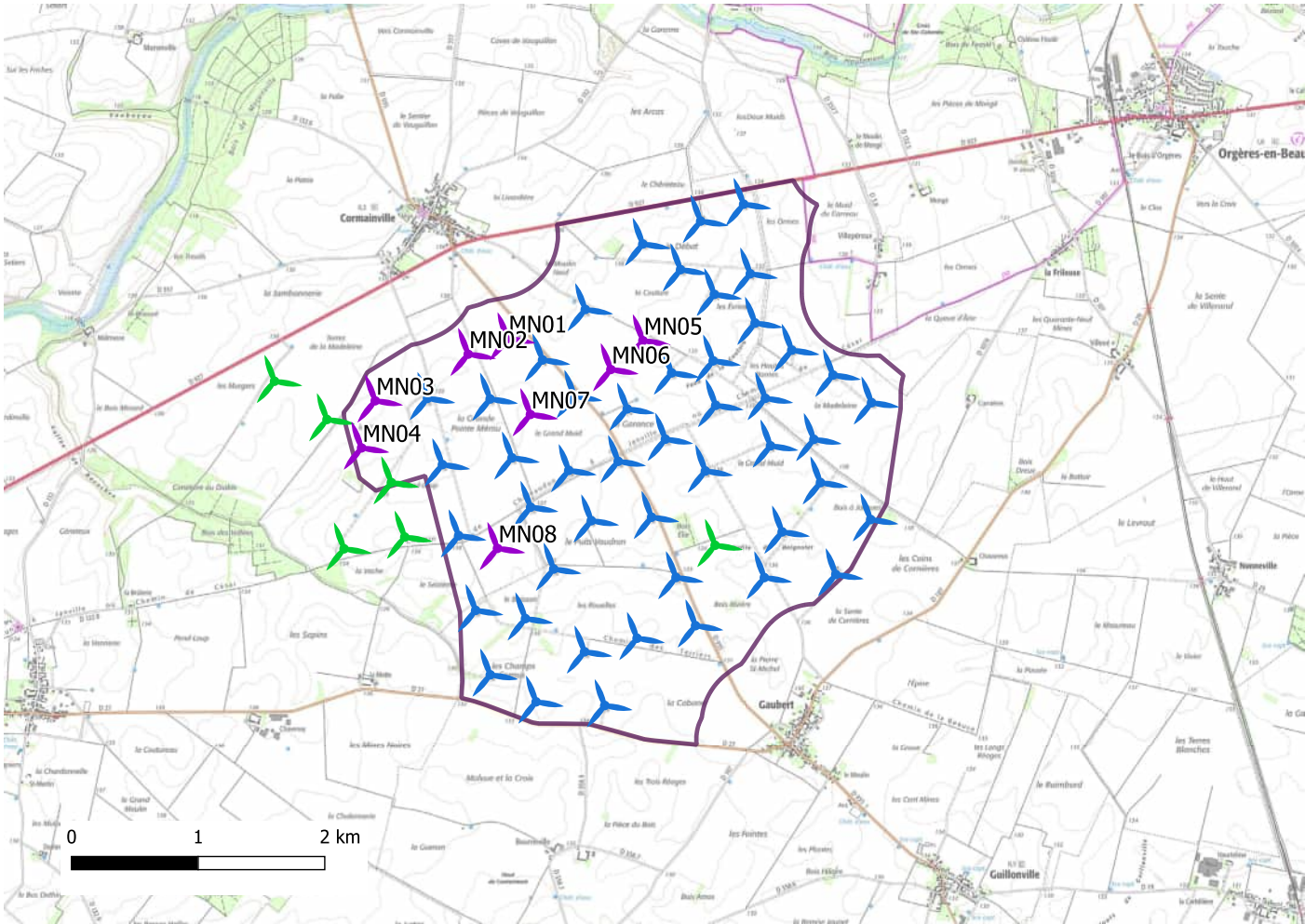
Nombre d'éolienne	12
Diamètre rotor / hauteur bout de pale	110 m / 140 m (modèle : V110)
Géométrie entre éoliennes	Éoliennes en prolongement d'alignements existants et/ou en densification d'un pôle existant
Distance minimale d'une habitation	~ 565 m (MN09), Cormainville
Cohérence paysagère	Ce scénario présente 2 éoliennes au sud, à proximité du hameau de Gaubert ce qui risque d'augmenter la prégnance du motif éolien en le rapprochant du lieu de vie. On compte ensuite 4 éoliennes qui s'insèrent entre des éoliennes en exploitation. Il y aura un effet de densification mais la modification du paysage sera limitée. Enfin, 6 éoliennes sont implantées en limite nord (et nord-ouest) ce qui va également rapprocher le motif éolien du lieu de vie et potentiellement en renforcer la prégnance.

■ VARIANTE 2



Nombre d'éolienne	8
Diamètre rotor / hauteur bout de pale	117 m / 142,5 m (modèle : V117)
Géométrie entre éoliennes	Éoliennes en prolongement d'alignements existants et/ou en densification d'un pôle existant
Distance minimale d'une habitation	~ 787 m (MN02), Cormainville
Cohérence paysagère	Dans ce scénario, les éoliennes au sud sont supprimées ce qui va réduire l'impact visuel du projet dans ce secteur et notamment depuis Gaubert. Deux éoliennes sont également supprimées au nord, les plus proches de Cormainville, ce qui va tendre également à réduire l'impact visuel depuis les franges bâties. Les éoliennes en partie centrales sont conservées. À noter que le modèle utilisé est plus grand dans ce scénario mais que la différence est réduite et probablement peu significative à l'échelle du paysage observé (+ 2,5m de hauteur totale et 7 m de diamètre de rotor).

■ VARIANTE 3



Nombre d'éolienne	8
Diamètre rotor / hauteur bout de pale	110 m / 140 m (modèle : V110)
Géométrie entre éoliennes	Éoliennes en prolongement d'alignements existants et/ou en densification d'un pôle existant
Distance minimale d'une habitation	~ 787 m (MN02), Cormainville
Cohérence paysagère	Ce dernier scénario présente la même implantation que le précédent (à 8 éoliennes) avec le modèle d'éolienne du premier scénario (140m en bout de pale et 110 m de rotor). Comparativement, cela va tendre à réduire la prégnance des éoliennes, toutefois, du fait de la faible différence, les impacts paysagers sont pressentis similaires.

■ NOTE SUR LE CHOIX DU GABARIT

Les éoliennes qui constituent le pôle éolien de Cormainville possèdent des gabarits variables selon les parcs (voir tableau ci-dessous). Cependant, le gabarit le plus représenté au sein du pôle est le suivant : éoliennes de 135 m en hauteur bout de pale avec un rotor de 80 m (30 éoliennes sur 53).

- Ainsi, parmi les variantes proposées, 2 gabarits sont envisagés :
- Éoliennes de 140 m en hauteur bout de pale avec un rotor de 110 m (variantes n°1 et 3)
 - Éoliennes de 142,5 m en hauteur bout de pale avec un rotor de 117 m (variante n°2)

Les variantes n°1 et 3 possèdent un gabarit plus proche de la majorité des éoliennes du pôle avec un rotor plus petit comparé au gabarit de la variante n°2.

Par ailleurs, on notera que le projet autorisé de la ferme éolienne du Chemin de César possède le même gabarit que les variantes n°1 et 3.

Ainsi, bien que les gabarits envisagés soient proches et leur différence difficilement perceptible à l'échelle du paysage perçu, le gabarit des variantes n°1 et 3 semble préférable d'un point de vue paysager.

B . COMPARAISON DES VARIANTES

1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 4 photomontages comparatifs ont été réalisés. Ces points ont été sélectionnés afin d'illustrer :

- La visibilité du projet depuis les lieux de vie proches
 - La visibilité du projet depuis les axes de déplacement proches
 - L'insertion du projet par rapport au contexte éolien
- Ils sont localisés sur la carte ci-dessous.

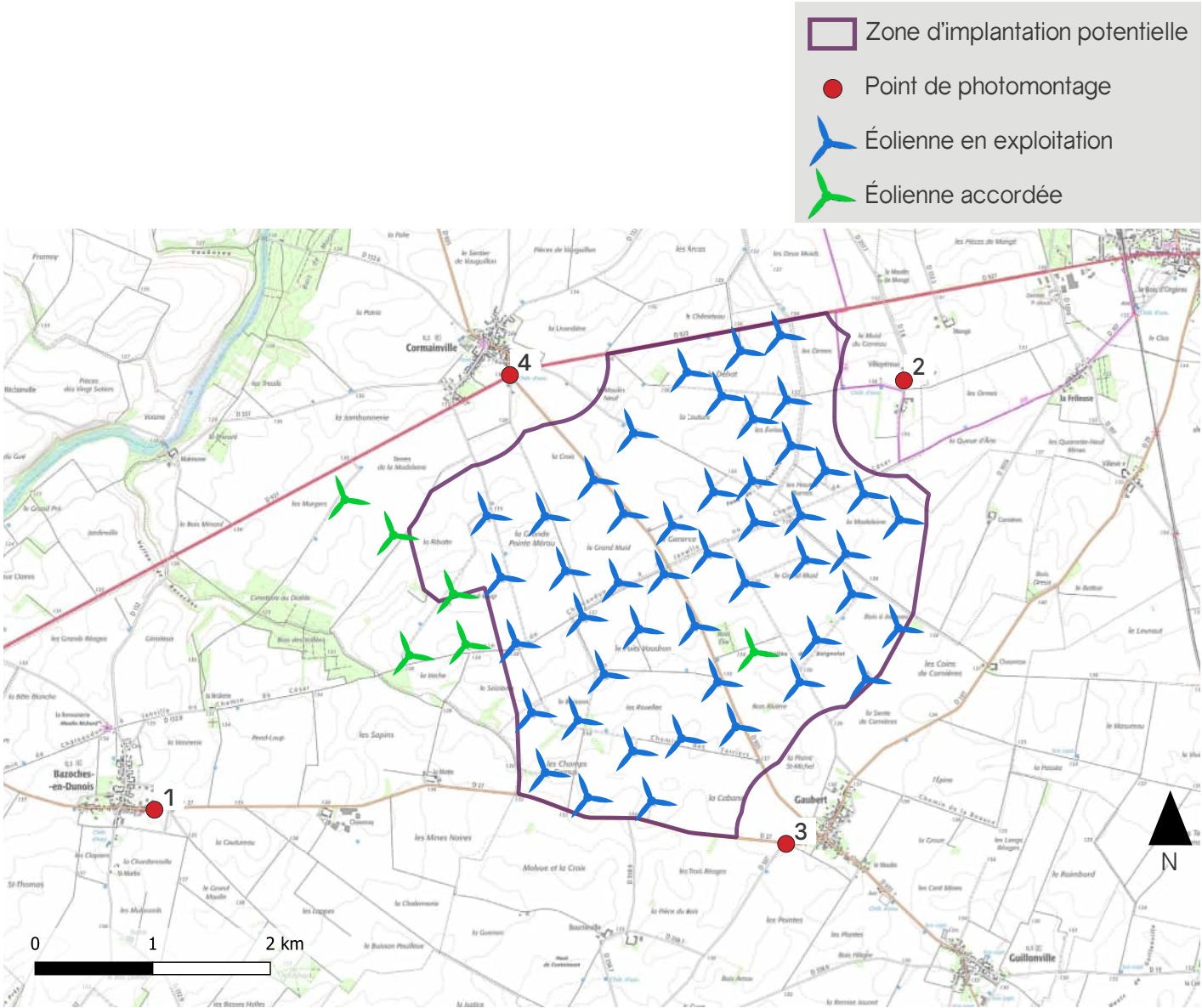


Figure 89 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes

N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	NOMBRE D'ÉOLIENNE	HAUTEUR EN BOUT DE PALE (m)	DIAMÈTRE DU ROTOR (m)
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
8	Eure-et-Loir	Ferme éolienne du chemin de César	Autorisé	6	140,0	110,0
7	Eure-et-Loir	Ferme éolienne sur Pendloup	Construit	6	135,0	80,0
6	Eure-et-Loir	Ferme éolienne de la Route Gaubert	Construit	6	135,0	80,0
5	Eure-et-Loir	Ferme éolienne Grande Pointe Mérou	Construit	6	135,0	80,0
4	Eure-et-Loir	Ferme éolienne de la Madeleine	Construit	7	129,9	100,0
3	Eure-et-Loir	Ferme éolienne le Bois Elie et Buisson	Construit	6	135,0	80,0
2	Eure-et-Loir	Ferme éolienne Champart Saint-Benoist	Construit	6	135,0	80,0
1	Eure-et-Loir	Ferme éolienne du Bois Elie	Construit	10	135,0	110,0

Figure 88 : Tableau récapitulatif des parcs éoliens de l'aire d'étude immédiate

Photomontage comparatif n°1 : Perception en sortie est de Bazoches-en-Dunois

Point de vue n°13 dans le carnet de photomontages

À ce niveau de la RD 27 en sortie est de Bazoches-en-Dunois, la vue est dégagée sur l'espace agricole. Il n'y a pas de masques visuels significatifs présents et les éoliennes du projet sont visibles dans chaque scénario. Quelle que soit la variante considérée, le projet et les éoliennes en exploitation dans la ZIP forment un pôle éolien dense à l'horizon. L'incidence visuelle des 3 variantes est relativement similaire. En effet, le projet s'inscrit en renforcement du motif éolien avec une densification du pôle existant. Toutefois, avec 12 éoliennes (au lieu de 8 dans les variantes 2 et 3) l'effet de renforcement est plus important dans la variante 1 avec, de plus, une éolienne (MN11) qui se

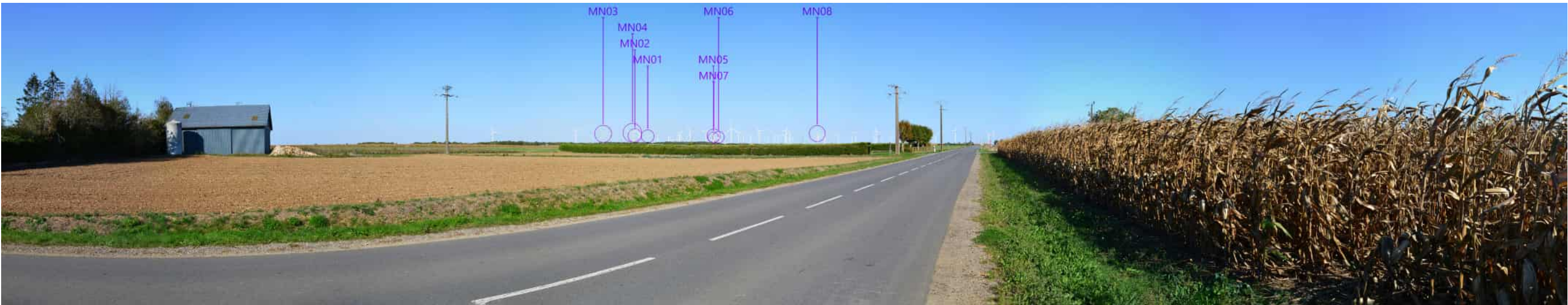
positionne dans l'axe de la route et ce scénario est le plus défavorable visuellement. En revanche, concernant les scénarios 2 et 3, l'impact paysager est similaire. En effet, la différence de gabarit des éoliennes (à savoir + 2,5m de hauteur totale) n'est pas perceptible à cette distance et les éoliennes prennent place de manière visuellement similaire au sein du paysage observé.

Ainsi, les variantes 2 et 3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

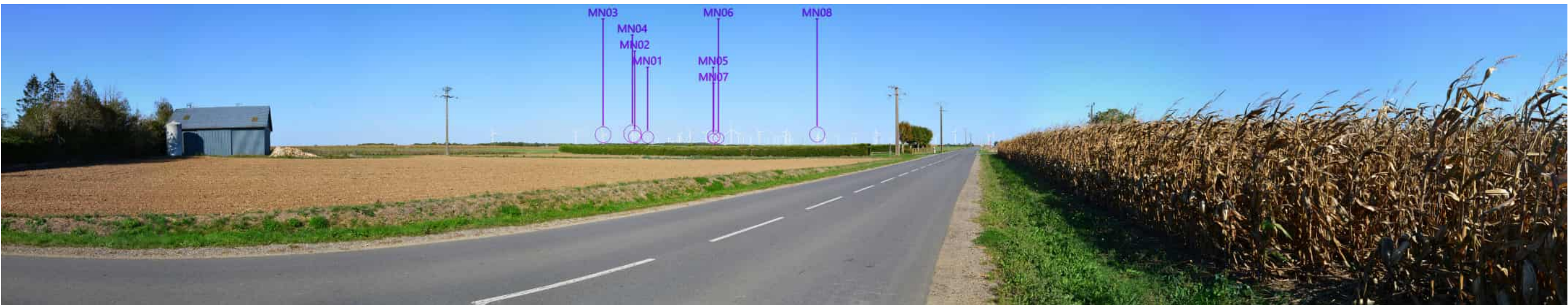
Variante 1



Variante 2



Variante 3



Photomontage comparatif n°2 : Perception depuis le hameau de Villepéreux

Point de vue n°29 dans le carnet de photomontages

Depuis le hameau de Villepéreux, des haies limitent la profondeur des vues en direction du projet. Quelle que soit la variante considérée, les éoliennes du projet sont majoritairement tronquées par les haies. La suppression des éoliennes MN11 et MN12 n'est, par exemple, pas perceptible car celles-ci se positionnent entièrement derrière la végétation. En revanche, l'éolienne MN10 est entièrement visible, ce qui augmente l'emprise horizontale de la variante 1 comparativement aux 2 et 3. La différence de modèle d'éolienne sur la variante 2 est trop réduite pour être perceptible à cette distance et les variantes 2 et 3 présentent une incidence visuelle similaire.

Ainsi, les variantes 2 et 3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

Scénarios

Étude d'impact du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf

150



Photomontage comparatif n°3 : Perception en sortie ouest du hameau de Gaubert

Point de vue n°32 dans le carnet de photomontages

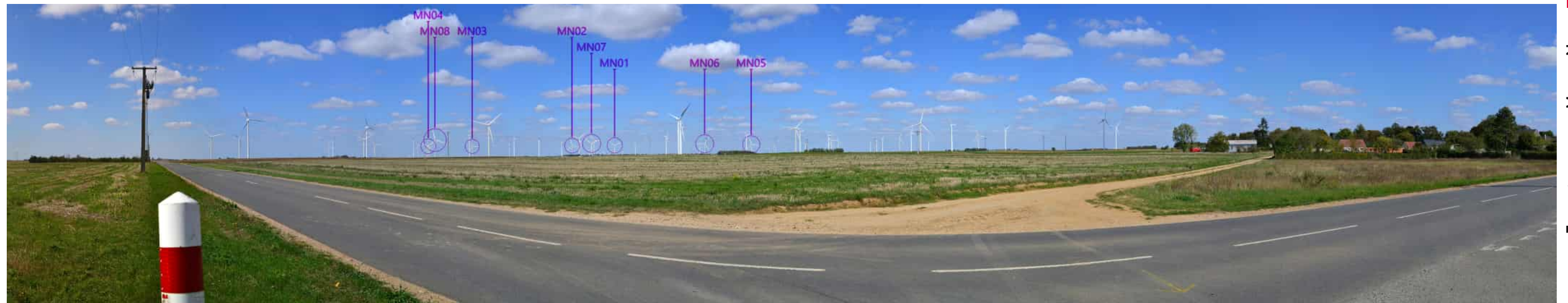
La vue est dégagée depuis la RD 27 en sortie ouest du hameau de Gaubert et les éoliennes du projet s'inscrivent en renforcement du pôle existant quelque soit le scénario considéré. Toutefois, la variante 1 se détache nettement visuellement du fait des éoliennes MN 12 et MN 11 dont la prégnance est supérieure à celle des éoliennes actuellement en exploitation. Supprimées dans les variantes 2 et 3, celles-ci présentent un impact paysager significativement moindre. Entre les deux en revanche, la différence de modèle des éoliennes n'est pas perceptible et leur insertion visuelle est similaire.

Ainsi, les variantes 2 et 3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

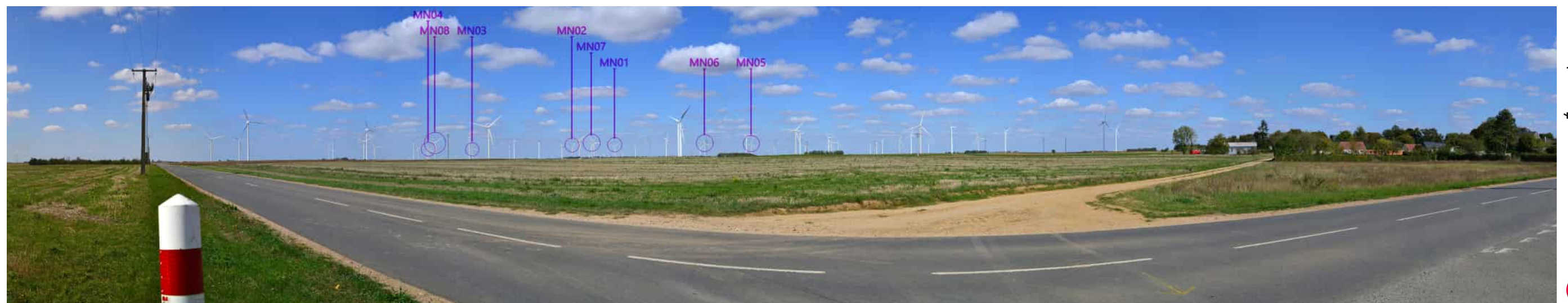
Variante 1



Variante 2



Variante 3



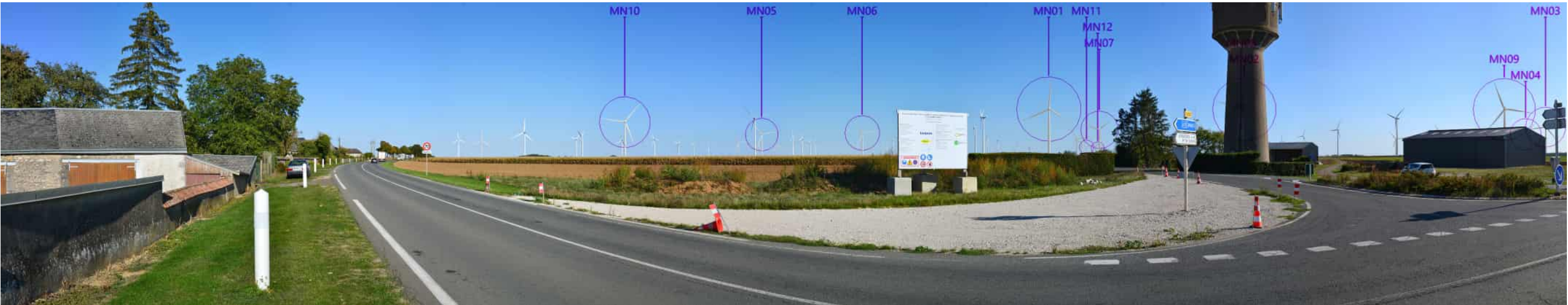
Photomontage comparatif n°4 : Perception en frange sud de Cormainville

Point de vue n°35 dans le carnet de photomontages

À ce niveau de la RD 927 / RD 935 en sortie sud de Cormainville, la vue est ouverte sur l'espace agricole et les éoliennes exploitation forment un pôle éolien dense. Le projet s'inscrit en renforcement du motif éolien existant, quelque soit le scénario considéré. Le scénario 1 présente l'impact visuel le plus élevé avec 2 éoliennes supplémentaires dans la proximité du point de vue, à savoir MN09 et 10. Concernant les variantes 2 et 3, l'incidence visuelle est similaire, la différence de gabarit des éoliennes étant trop réduite pour être perceptible depuis ce point.

Ainsi, les variantes 2 et 3 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

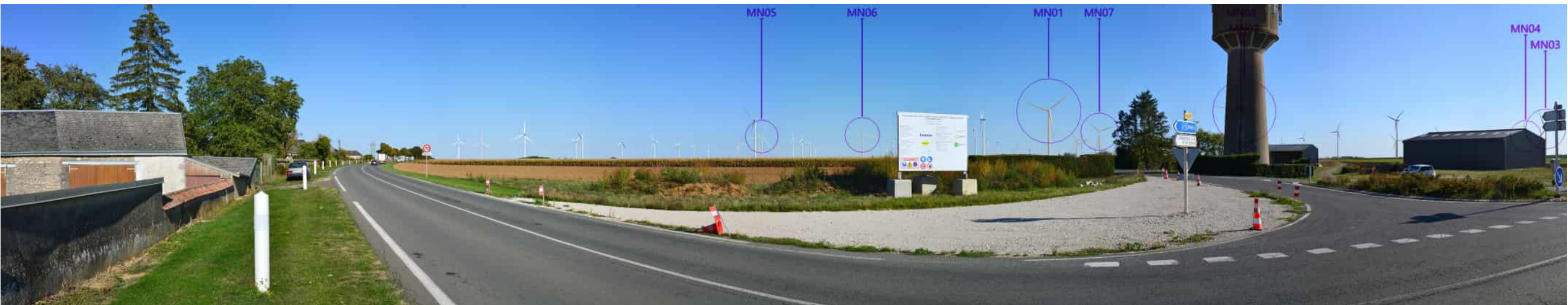
Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



2 . SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES VARIANTES

	V a r i a n t e s		
	1	2	3
Nombre d'éolienne	12	8	8
Modèle : diamètre rotor / bout de pale	110 m / 140 m	117 m / 142,5 m	110 m / 140 m
Géométrie entre éoliennes	Éoliennes en prolongement d'alignements existants et/ou en densification d'un pôle existant		
Distance minimale à une habitation	~ 565 m (MN09), Cormainville	~ 787 m (MN02), Cormainville	~ 787 m (MN02), Cormainville
Bilan	Avec davantage d'éoliennes, cette variante est celle qui présente l'incidence la plus élevée sur la densification du pôle éolien existant et l'effet de renforcement du motif éolien (photomontages comparatifs n°1 à 4). De plus, elle présente des éoliennes en périphérie des parcs existants, avec un rapprochement du motif éolien et une augmentation de la prégnance pour les lieux de vie proches, notamment Gaubert au sud (photomontage comparatif n°3).	La suppression de 4 éoliennes permet de réduire l'effet de renforcement du motif éolien et la densification du pôle éolien existant (photomontages comparatifs n°1 à 4). Cette variante évite également la partie sud de la ZIP ce qui limite l'impact visuel sur cette portion du territoire et notamment depuis Gaubert (photomontage comparatif n°3). Les éoliennes présentent un gabarit légèrement plus important mais cela n'est pas perceptible et l'impact visuel reste similaire (photomontages comparatifs n°1 à 4).	Cette variante présente la même incidence que la précédente, à savoir une réduction de l'effet de renforcement du motif éolien et de la densification du pôle existant (photomontages comparatifs n°1 à 4). Elle évite également l'impact supplémentaire sur Gaubert (photomontage comparatif n°3). Le gabarit, bien que légèrement plus réduit, s'inscrit visuellement de manière similaire dans le paysage observé (photomontages comparatifs n°1 à 4).

Les photomontages de comparaison des variantes ainsi que le présent tableau permettent de comparer les différents paramètres et résultats des trois variantes.

D'un point de vue paysager, les variantes 2 et 3 présentent des impacts similaires, moindres que ceux de la variante 1.

Cette démarche de choix de la variante est remise en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : énergétique, acoustique, écologique, etc.

Au final, c'est la variante 3 qui a été retenue : 8 éoliennes, de 140 mètres bout de pale, avec un rotor de 110 m.



